



## **RAPPORT INTERMÉDIAIRE**

Période de neuf mois close le  
30 septembre 2021

## États consolidés de la situation financière

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020

(non audité – en milliers de dollars américains)

	Notes	Au 30 septembre 2021	Au 31 décembre 2020
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7, 18	80 719	66 052
Dépôts de trésorerie soumise à restrictions	13	—	7 525
Dépôts à terme	13	12 392	12 392
Prêts	6, 7, 13	73 968	76 175
Obligations	6, 7	19 894	58 829
Actions ordinaires	6, 7	161 117	89 510
Dérivés et garanties	6, 7, 8, 13	50 852	13 252
Parts de société en commandite	6, 7, 13	280 405	275 299
Total de la trésorerie et des placements		<u>679 347</u>	<u>599 034</u>
Intérêts à recevoir		5 153	8 961
Impôt sur le résultat différé		—	835
Impôt sur le résultat à recouvrer		4 060	—
Montant à recevoir de parties liées	13	9 173	—
Autres actifs	13, 16	4 983	1 946
Total de l'actif		<u>702 716</u>	<u>610 776</u>
<b>Passif</b>			
Dettes d'exploitation et charges à payer		970	6 982
Passif au titre du régime de rachat automatique d'actions	9	2 458	—
Montant à payer à des parties liées	13	2 354	3 660
Impôt sur le résultat à payer		—	399
Impôt sur le résultat différé	11	4 838	—
Emprunts	8, 13	98 487	—
Total du passif		<u>109 107</u>	<u>11 041</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9	593 609	599 735
		<u>702 716</u>	<u>610 776</u>

Se reporter aux notes annexes.

## États consolidés du résultat net et du résultat global

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
		2021	2020	2021	2020
<b>Produits</b>					
Produits d'intérêts	7	741	4 736	1 482	15 739
Dividendes	7	178	15	345	15
Pertes nettes réalisées sur placements	7	(5 962)	—	(5 962)	—
Variation nette des profits (pertes) latents sur placements	7, 17	4 421	(56 279)	2 586	(135 734)
Profits (pertes) de change nets	7	(8 166)	8 016	(3 936)	(38 712)
		<b>(8 788)</b>	<b>(43 512)</b>	<b>(5 485)</b>	<b>(158 692)</b>
<b>Charges</b>					
Honoraires de placement et de services-conseils	13	832	1 018	2 437	3 271
Honoraires en fonction du rendement (recouvrement)	13	(1 978)	—	927	—
Frais généraux et frais d'administration	14	1 981	580	7 596	2 558
Coûts de transaction liés à Helios	15	—	13 857	—	14 357
Perte sur créances d'exploitation irrécouvrables	13, 16	618	—	6 079	—
Charges d'intérêts	8	900	201	1 799	599
		<b>2 353</b>	<b>15 656</b>	<b>18 838</b>	<b>20 785</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	17	<b>(11 141)</b>	<b>(59 168)</b>	<b>(24 323)</b>	<b>(179 477)</b>
Charge (produit) d'impôt	11	2 441	(795)	353	4 886
<b>Résultat net et résultat global</b>	17	<b>(13 582)</b>	<b>(58 373)</b>	<b>(24 676)</b>	<b>(184 363)</b>
<b>Résultat net par action</b> (de base et dilué)	10, 17	<b>(0,12) \$</b>	<b>(0,99) \$</b>	<b>(0,23) \$</b>	<b>(3,12) \$</b>
<b>Nombre d'actions en circulation</b> (moyenne pondérée)	10	<b>109 117 509</b>	<b>59 032 975</b>	<b>109 118 002</b>	<b>59 152 402</b>

Se reporter aux notes annexes.

## États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains)

	Actions à droit de vote subalterne	Actions à droit de vote multiple	Paiements fondés sur des actions, montant net	Bons de souscription	Apports de capital	Résultats non distribués (déficit)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>440 663</b>	<b>439 904</b>	<b>5 438</b>	—	<b>8 855</b>	<b>(295 125)</b>	<b>599 735</b>
Résultat net de la période	—	—	—	—	—	<b>(24 676)</b>	<b>(24 676)</b>
Émissions (notes 8, 9 et 13)	—	—	—	<b>5 557</b>	—	—	<b>5 557</b>
Rachats aux fins d'annulation (note 9)	<b>(87)</b>	—	—	—	—	<b>45</b>	<b>(42)</b>
Engagement au titre du régime de rachat automatique d'actions (note 9)	<b>(5 122)</b>	—	—	—	—	<b>2 664</b>	<b>(2 458)</b>
Amortissement	—	—	<b>93</b>	—	—	—	<b>93</b>
Apports de capital (notes 8 et 13)	—	—	—	—	<b>18 107</b>	—	<b>18 107</b>
Charge d'impôt liée aux transactions sur capitaux propres (note 11)	<b>12</b>	—	—	—	<b>(2 719)</b>	—	<b>(2 707)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>435 466</b>	<b>439 904</b>	<b>5 531</b>	<b>5 557</b>	<b>24 243</b>	<b>(317 092)</b>	<b>593 609</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	310 078	300 000	(427)	—	—	(90 836)	518 815
Résultat net de la période	—	—	—	—	—	(184 363)	(184 363)
Rachats pour annulation (note 9)	(4 810)	—	—	—	—	2 960	(1 850)
Rachats et amortissement	—	—	20	—	—	—	20
Apports de capital (notes 9 et 17)	—	—	—	—	8 855	—	8 855
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>	<b>305 268</b>	<b>300 000</b>	<b>(407)</b>	—	<b>8 855</b>	<b>(272 239)</b>	<b>341 477</b>

Se reporter aux notes annexes.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains)

	Notes	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
		2021	2020	2021	2020
<b>Activités d'exploitation</b>					
Résultat net	17	(13 582)	(58 373)	(24 676)	(184 363)
Éléments sans effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :					
Comptabilisation progressive du produit de la décote sur obligations					
		(89)	(366)	(208)	(1 031)
Intérêts capitalisés aux termes d'emprunts et d'obligations	6	(171)	(4 196)	(535)	(9 733)
Honoraires en fonction du rendement (recouvrement)	13	(1 978)	—	927	—
Perte sur créances d'exploitation irrécouvrables	13, 16	618	—	6 079	—
Impôt sur le résultat différé	11	2 516	(1 165)	2 405	94
Amortissement des paiements fondés sur des actions		31	32	93	92
Pertes nettes réalisées sur placements	7	5 962	—	5 962	—
Variation nette des (profits) pertes latents sur placements	7, 17	(4 421)	56 279	(2 586)	135 734
(Profits) pertes de change nets	7	8 166	(8 016)	3 936	38 712
Cession de placements à court terme, montant net		—	—	—	104 095
Acquisition de placements	6, 18	(9 600)	(919)	(62 013)	(61 022)
Cession de placements	6, 18	7 433	—	7 433	—
Règlement du passif au titre de la garantie	13, 16	—	—	(8 474)	—
Diminution des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements	13	7 894	12 067	7 525	938
Augmentation des dépôts à terme en soutien aux placements	13	—	(12 392)	—	(12 392)
Variations des actifs et passifs d'exploitation :					
Intérêts à recevoir		(204)	(45)	(292)	(2 459)
Dettes d'exploitation et charges à payer		(260)	10 868	(6 012)	11 583
Impôt sur le résultat à recouvrer		(225)	112	(4 459)	3 897
Montant à recevoir de parties liées		—	—	(7 733)	—
Montant à payer à des parties liées		(13)	2 397	(2 233)	2 096
Autres		214	244	53	1 036
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		<b>2 291</b>	<b>(3 473)</b>	<b>(84 808)</b>	<b>27 277</b>
<b>Activités de financement</b>					
Emprunts :					
Produit	8	—	—	100 000	—
Actions à droit de vote subalterne :					
Rachats pour annulation	9	(42)	—	(42)	(1 850)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		<b>(42)</b>	<b>—</b>	<b>99 958</b>	<b>(1 850)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>					
		<b>2 249</b>	<b>(3 473)</b>	<b>15 150</b>	<b>25 427</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		<b>79 282</b>	<b>68 526</b>	<b>66 052</b>	<b>44 334</b>
Conversion des monnaies étrangères		<b>(812)</b>	<b>407</b>	<b>(483)</b>	<b>(4 301)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>80 719</b>	<b>65 460</b>	<b>80 719</b>	<b>65 460</b>

Se reporter aux notes annexes.

## Table des matières des notes annexes

1. Nature des activités	6
2. Transaction avec Helios	6
3. Base de présentation	7
4. Résumé des principales méthodes comptables	8
5. Estimations et jugements comptables critiques	8
6. Placements de portefeuille	8
7. Trésorerie et placements	25
8. Emprunts	29
9. Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	30
10. Résultat net par action	32
11. Impôt sur le résultat	32
12. Gestion des risques financiers	34
13. Transactions avec les parties liées	39
14. Frais généraux et frais d'administration	43
15. Coûts de transaction liés à Helios	43
16. Autres actifs	44
17. Révision des montants des périodes comparatives	45
18. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	45

## Notes annexes

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020

(non audité – en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et montants par action ou autre mention contraire)

### 1. Nature des activités

Helios Fairfax Partners Corporation (la « Société » ou « HFP », auparavant, Fairfax Africa Holdings Corporation) est une société de portefeuille de placements dont l'objectif est de réaliser une plus-value du capital à long terme tout en préservant le capital, en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt de sociétés ouvertes et fermées africaines et dans des entreprises africaines ou d'autres entreprises dont la clientèle, les fournisseurs ou les activités sont situés principalement en Afrique ou en dépendent essentiellement (les « placements de portefeuille »). La Société réalise la totalité ou la quasi-totalité de ses placements soit directement, soit par l'entremise de ses filiales entièrement détenues, dont une filiale sud-africaine dénommée HFP South Africa Investments Proprietary Limited (« SA Sub », auparavant, Fairfax Africa Investments Proprietary Limited), une filiale mauricienne dénommée HFP Investments Limited (« Mauritius Sub », auparavant, Fairfax Africa Holdings Investments Limited) et une filiale américaine dénommée HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub »).

HFA TopCo L.P. (« TopCo LP » ou le « conseiller de portefeuille »), une entreprise associée de Helios Holdings Limited (« HHL ») (collectivement avec une ou plusieurs de ses entreprises associées, selon le contexte, « Helios Holdings Group »), est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et recherche des placements et fournit des conseils à leur égard de l'ensemble des placements. TopCo LP a nommé Helios Investment Partners LLP (« Helios » ou le « gestionnaire »), un gestionnaire de portefeuille inscrit du Royaume-Uni, en tant que sous-conseiller. Fairfax Financial Holdings Limited (« Fairfax ») et Helios Holdings Group exercent toutes deux une influence notable et, ensemble, elles agissent en tant que partie contrôlante ultime de HFP, bien qu'il n'existe aucun accord contractuel exigeant que Fairfax et Helios Holdings Group soient d'accord sur toutes les décisions. Se reporter à la note 13 pour des renseignements détaillés sur les droits de vote et la participation en capitaux propres détenus par Fairfax et Helios Holdings Group dans la Société.

Fairfax fournit certains services en vertu d'un accord de services de gestion intervenu entre HFP et Fairfax le 8 décembre 2020. Fairfax est une société de portefeuille qui, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités dans les domaines de l'assurance et de la réassurance IARD et de la gestion de placements connexes.

La Société a été constituée en société par actions en vertu des lois du Canada, et elle a son siège social en Ontario. La Société et Fairfax ont leur établissement principal au 95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto (Ontario), Canada, M5J 2N7. Le conseiller de portefeuille a son établissement principal au De Capatan House, Grange Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 2QG. Le gestionnaire a son établissement principal au 2nd Floor, 12 Charles II Street, St James's, Londres, Royaume-Uni, SW1Y 4QU.

### 2. Transaction avec Helios

Le 8 décembre 2020, la Société a conclu la transaction précédemment annoncée avec HHL, en vertu de laquelle HHL a apporté ses droits aux flux de trésorerie découlant de certains flux d'honoraires (résumés ci-dessous) à HFP en contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP (la « transaction »). À la clôture de la transaction, la Société a été rebaptisée Helios Fairfax Partners Corporation et ses actions à droit de vote subalterne sont demeurées inscrites à la Bourse de Toronto. En décembre 2020, dans la foulée de la clôture de la transaction, le symbole boursier des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto a été changé de FAH.U en HFPC.U.

Dirigée et gérée par une équipe à prédominance africaine, Helios est une société de capital-investissement dédiée à l'Afrique qui gère des portefeuilles diversifiés de placements en titres de capitaux propres et en titres de créance de sociétés fermées dans plus de 30 pays d'Afrique.

En contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP, HHL a apporté les droits aux flux de trésorerie découlant des flux d'honoraires suivants :

- 100 % de tous les frais de gestion et autres frais payés à Helios Holdings Group en rapport avec la gestion de tout fonds existant ou futur (y compris la gestion de HFP et de ses filiales), moins les dépenses, les frais d'administration et les autres frais d'exploitation liés à la gestion de ces fonds;
- 25 % des intéressements générés par tout fonds existant géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P.;
- 50 % des intéressements générés par tout futur fonds géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, y compris Helios Investors IV, L.P.

(collectivement, les fonds existants et futurs gérés par Helios Holdings Group sont désignés sous le nom de « fonds Helios ».)

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et d'un prêt sans intérêt de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction (le « prêt de Fairfax ») (voir la note 13). En outre, Fairfax a garanti toutes les obligations de remboursement d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara (voir la note 13). Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'un montant de 12 392 \$ de la Société auprès d'Atlas Mara Zambia, plus les intérêts courus, et un montant maximal de 7 283 \$ placé dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA (auparavant, Grobank) pourront être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021.

À la clôture de la transaction, la Société a conclu une convention de services d'administration et de conseils en placement avec TopCo LP (la « convention de conseils en placement »), qui a nommé le gestionnaire comme son sous-conseiller. La convention de conseils en placement a remplacé la précédente convention de conseils en placement (la « précédente convention de conseils en placement ») conclue avec Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd. (« HWIC » ou le « précédent conseiller de portefeuille »). Le conseiller de portefeuille peut, à son gré, négocier et réaliser des placements au nom de la Société. Le conseiller de portefeuille demandera l'approbation du conseil d'administration de la Société, à la majorité simple, avant d'effectuer tout placement supérieur à 10 % de la valeur liquidative de HFP ou à 50 000 \$, selon le plus élevé des deux montants, et n'effectuera aucun placement dans le domaine de l'assurance sans le consentement écrit préalable de Fairfax.

À la clôture de la transaction, MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye (les cofondateurs et associés directeurs du conseiller en placement des fonds Helios) ont été nommés cochefs de la direction de HFP et M. Michael Wilkerson a été nommé vice-président exécutif du conseil de HFP.

La Société a conclu une convention de services de gestion avec Fairfax, en vertu de laquelle Fairfax fournira certains services à la Société et à ses filiales sur une base transitoire de deux ans (voir la note 13).

À la clôture de la transaction, la Société a adopté un nouveau régime incitatif spécial, en vertu duquel des options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été accordées à certains employés, dirigeants, membres, associés ou consultants du gestionnaire (les « bénéficiaires du régime incitatif spécial ») (voir la note 9).

### **3. Base de présentation**

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, dont la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Aussi, certaines informations à présenter dans les états financiers consolidés annuels conformément aux IFRS publiées par l'IASB ont-elles été ici omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés le 4 novembre 2021 par le conseil d'administration de la Société aux fins de leur publication.

#### 4. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB. Ces méthodes comptables et méthodes de calcul ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées sauf pour ce qui suit.

**Contrats hybrides** – Les contrats hybrides se composent d'un contrat hôte non dérivé et d'un dérivé incorporé. À la passation du contrat, la Société divisera un dérivé incorporé d'un contrat hôte non dérivé qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 si les caractéristiques économiques et les risques des deux éléments ne sont pas étroitement liés, que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé sur une base autonome et que la Société n'a pas désigné de manière irrévocable l'ensemble du contrat hybride comme étant évalué à la JVRN. Le contrat hôte non dérivé et le dérivé incorporé divisés sont comptabilisés et évalués conformément à leurs méthodes comptables respectives.

**Bons de souscription** – Les bons de souscription émis par la Société sont classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers au détenteur des bons de souscription, et si les bons de souscription sont ou peuvent être réglés au moyen d'un échange, par la Société, d'un montant déterminé de trésorerie ou d'autres actifs financiers contre un nombre déterminé de ses instruments de capitaux propres. Les bons de souscription sont initialement évalués à leur juste valeur et ne sont pas réévalués par la suite.

##### ***Nouvelles prises de position comptables de 2021***

*Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers*, d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, d'IFRS 4 *Contrats d'assurance* et d'IFRS 16 *Contrats de location* pour traiter de l'incidence sur les états financiers et des mesures de simplification lorsqu'un taux d'intérêt de référence existant tel que le taux LIBOR est remplacé par un taux de référence de rechange. L'adoption rétrospective de ces modifications le 1<sup>er</sup> janvier 2021 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

##### ***Nouvelles prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur***

En 2021 et en 2020, l'IASB a publié les modifications suivantes, que la Société ne prévoit pas adopter avant leur date d'entrée en vigueur respective : *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* et *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018 – 2020*, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022; ainsi que *Classement des passifs comme courants ou non courants (modification d'IAS 1)*, *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratique en IFRS 2)* et *Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)*, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société évalue actuellement l'incidence attendue de ces prises de position comptables sur ses états financiers consolidés.

#### 5. Estimations et jugements comptables critiques

Pour la préparation de ses états financiers consolidés intermédiaires, la direction a formulé un certain nombre d'estimations et de jugements comptables critiques.

##### ***Évaluation des placements de portefeuille de niveau 3, impôt sur le résultat et détermination de la monnaie fonctionnelle***

Lors de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires de la Société, la direction a formulé un certain nombre d'estimations et de jugements comptables critiques pour la préparation des notes 6, 7, 11 et 13 portant sur l'évaluation des placements de portefeuille de niveau 3, l'impôt sur le résultat et la détermination de la monnaie fonctionnelle d'une manière cohérente avec ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'incidence générale de la pandémie de COVID-19 sur la Société est décrite à la note 12.

#### 6. Placements de portefeuille

Aux fins des états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, le terme « placements de portefeuille » renvoie au capital affecté aux placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées dont il est question dans la présente note.

## Sommaire des variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des variations de la juste valeur des placements de la Société dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2021 et de 2020 :

	Troisième trimestre							
	2021							
	Solde au 1 <sup>er</sup> juillet	Achats	Ventes, distributions, remboursements et conversions	Comptabilisation progressive du produit de la décote <sup>1)</sup>	Profits (pertes) nets réalisés sur placements	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements <sup>2)</sup>	Pertes de change nettes sur placements	Solde au 30 septembre
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>) :</b>								
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>								
Autres actions ordinaires	29 697	—	(7 433)	—	3 579	1 887	(679)	27 051
Total des placements dans des sociétés ouvertes	29 697	—	(7 433)	—	3 579	1 887	(679)	27 051
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>								
Partis de société en commandite :								
Partis de société en commandite de catégorie A de TopCo LP	86 123	—	—	—	—	3 266	—	89 389
Partis de société en commandite de catégorie B de TopCo LP	179 138	—	(1 440)	—	—	(13 364)	—	164 334
Partis de société en commandite du fonds Helios IV	25 966	—	—	—	—	716	—	26 682
	291 227	—	(1 440)	—	—	(9 382)	—	280 405
Actions ordinaires :								
Actions ordinaires de NBA Africa	30 000	—	—	—	—	—	—	30 000
Participation indirecte dans Access Bank SA	1 439	—	—	—	—	945	(1 018)	1 366
Participation indirecte dans Nova Pioneer <sup>4)</sup>	—	38 811	—	—	—	—	—	38 811
	31 439	38 811	—	—	—	945	(1 018)	70 177
Prêts :								
Prêt de CIG	21 010	—	—	—	—	(15)	(1 055)	19 940
Facilité d'AFGRI International	—	9 600	—	32	—	—	—	9 632
	21 010	9 600	—	32	—	(15)	(1 055)	29 572
Obligations :								
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	3 320	—	—	—	—	(3 320)	—	—
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	20 000	—	—	—	—	(106)	—	19 894
Obligations de Nova Pioneer	34 711	—	(34 711)	—	(9 541)	9 541	—	—
	58 031	—	(34 711)	—	(9 541)	6 115	—	19 894
Total des placements dans des sociétés fermées	401 707	48 411	(36 151)	32	(9 541)	(2 337)	(2 073)	400 048
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>)</b>	<b>431 404</b>	<b>48 411</b>	<b>(43 584)</b>	<b>32</b>	<b>(5 962)</b>	<b>(450)</b>	<b>(2 752)</b>	<b>427 099</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup> :</b>								
Placements de référence et dérivé de rachat de HFP :								
Participation indirecte dans AGH	59 666	—	—	—	—	(1 039)	(2 999)	55 628
Actions ordinaires de Philafrica	8 471	—	—	—	—	949	(1 159)	8 261
Facilité de Philafrica <sup>5)</sup>	7 712	171	—	4	—	(6)	(394)	7 487
Dérivé de rachat de HFP <sup>3), 6)</sup>	17 428	—	—	—	—	271	—	17 699
	93 277	171	—	4	—	175	(4 552)	89 075
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :								
Facilité d'Atlas Mara	31 401	—	—	—	—	(14 050)	—	17 351
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	14 407	—	—	—	—	18 746	—	33 153
	45 808	—	—	—	—	4 696	—	50 504
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup></b>	<b>139 085</b>	<b>171</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>4 871</b>	<b>(4 552)</b>	<b>139 579</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées</b>	<b>570 489</b>	<b>48 582</b>	<b>(43 584)</b>	<b>36</b>	<b>(5 962)</b>	<b>4 421</b>	<b>(7 304)</b>	<b>566 678</b>

- Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.
- La variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture, à l'exception de la reprise de pertes latentes de périodes antérieures de 9 541 \$ à la cession des obligations de Nova Pioneer et de la reprise de profits latents de périodes antérieures de 1 878 \$ à la cession de certaines autres actions ordinaires.
- Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13).
- Les acquisitions de 38 811 \$ réalisées au troisième trimestre de 2021 se rapportent à la conversion des obligations de Nova Pioneer (34 711 \$) et aux intérêts courus (4 100 \$).
- Les acquisitions de 171 \$ réalisées au troisième trimestre de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8).

Troisième trimestre						
2020						
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet	Achats	Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) <sup>1)</sup>	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements <sup>2)</sup>	Profits de change nets sur placements	Solde au 30 septembre	
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>) :</b>						
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>						
Actions ordinaires :						
Actions ordinaires de CIG	6 450	—	—	(5 675)	1 680	2 455
Autres actions ordinaires	11 562	—	—	211	445	12 218
Total des placements dans des sociétés ouvertes	18 012	—	—	(5 464)	2 125	14 673
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>						
Actions ordinaires :						
Participation indirecte dans AGH	63 143	—	—	(8 858)	2 269	56 554
Actions ordinaires de Philafrica	15 156	—	—	(6 445)	780	9 491
Participation indirecte dans Access Bank SA	5 514	—	—	(4 967)	685	1 232
	83 813	—	—	(20 270)	3 734	67 277
Prêts :						
Prêt de CIG	15 567	—	29	(529)	701	15 768
Prêt PGR2	18 552	—	—	(17 326)	817	2 043
Facilité de Philafrica <sup>4)</sup>	5 714	137	36	7	240	6 134
	39 833	137	65	(17 848)	1 758	23 945
Obligations :						
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara <sup>5)</sup>	19 551	521	(24)	(5 027)	—	15 021
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	19 420	—	193	(5 111)	—	14 502
Obligations de Nova Pioneer <sup>6)</sup>	43 774	2 536	(1)	105	—	46 414
	82 745	3 057	168	(10 033)	—	75 937
Dérivés :						
Bons de souscription d'Atlas Mara	3	—	—	(2)	—	1
Bons de souscription de Nova Pioneer	707	—	—	(344)	—	363
	710	—	—	(346)	—	364
Total des placements dans des sociétés fermées	207 101	3 194	233	(48 497)	5 492	167 523
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>)</b>	<b>225 113</b>	<b>3 194</b>	<b>233</b>	<b>(53 961)</b>	<b>7 617</b>	<b>182 196</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup> :</b>						
Actions ordinaires et dérivé à terme d'Atlas Mara :						
Actions ordinaires d'Atlas Mara	34 396	—	—	(11 082)	—	23 314
Dérivé à terme d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	—	6 056	—	9 730	—	15 786
	34 396	6 056	—	(1 352)	—	39 100
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :						
Facilité d'Atlas Mara <sup>7)</sup>	39 612	1 921	136	(10 614)	—	31 055
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	—	2 799	—	9 648	—	12 447
	39 612	4 720	136	(966)	—	43 502
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup></b>	<b>74 008</b>	<b>10 776</b>	<b>136</b>	<b>(2 318)</b>	<b>—</b>	<b>82 602</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées</b>	<b>299 121</b>	<b>13 970</b>	<b>369</b>	<b>(56 279)</b>	<b>7 617</b>	<b>264 798</b>

- 1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.
- 2) La variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture.
- 3) Dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée (voir la note 13). Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du dérivé à terme d'Atlas Mara et de la garantie de la facilité d'Atlas Mara s'établissait respectivement à 6 056 \$ et à 2 799 \$. Les transactions ayant été conclues avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 9).
- 4) Les acquisitions de 137 \$ réalisées au troisième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 5) Les acquisitions de 521 \$ réalisées au troisième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 6) Les acquisitions de 2 536 \$ réalisées au troisième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 7) Les acquisitions réalisées au troisième trimestre de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 1 002 \$.

## Période de neuf mois

2021

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Achats	Ventes, distributions, remboursements et conversions	Comptabili- sation progressive du produit de la décote <sup>1)</sup>	Profits (pertes) nets réalisés sur placements	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements <sup>2)</sup>	Pertes de change nettes sur placements	Solde au 30 septembre
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>) :</b>								
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>								
Actions ordinaires :								
Autres actions ordinaires	14 836	5 812	(7 433)	—	3 579	10 581	(324)	27 051
Total des placements dans des sociétés ouvertes	14 836	5 812	(7 433)	—	3 579	10 581	(324)	27 051
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>								
Parts de société en commandite :								
Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP <sup>4)</sup>	88 465	—	(5 812)	—	—	6 736	—	89 389
Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP	186 834	—	(1 440)	—	—	(21 060)	—	164 334
Parts de société en commandite du fonds Helios IV	—	22 413	—	—	—	4 269	—	26 682
	275 299	22 413	(7 252)	—	—	(10 055)	—	280 405
Actions ordinaires :								
Actions ordinaires de NBA Africa	—	30 000	—	—	—	—	—	30 000
Participation indirecte dans Access Bank SA	1 399	—	—	—	—	427	(460)	1 366
Participation indirecte dans Nova Pioneer <sup>5)</sup>	—	38 811	—	—	—	—	—	38 811
	1 399	68 811	—	—	—	427	(460)	70 177
Prêts :								
Prêt de CIG	19 254	—	—	—	—	1 163	(477)	19 940
Facilité d'AFGRI International	—	9 600	—	32	—	—	—	9 632
	19 254	9 600	—	32	—	1 163	(477)	29 572
Obligations :								
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	2 442	—	—	—	—	(2 442)	—	—
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	19 966	—	—	—	—	(72)	—	19 894
Obligations de Nova Pioneer	36 421	—	(34 711)	—	(9 541)	7 831	—	—
	58 829	—	(34 711)	—	(9 541)	5 317	—	19 894
Total des placements dans des sociétés fermées	354 781	100 824	(41 963)	32	(9 541)	(3 148)	(937)	400 048
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>)</b>	<b>369 617</b>	<b>106 636</b>	<b>(49 396)</b>	<b>32</b>	<b>(5 962)</b>	<b>7 433</b>	<b>(1 261)</b>	<b>427 099</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup> :</b>								
Placements de référence et dérivé de rachat de HFP :								
Participation indirecte dans AGH <sup>6)</sup>	64 210	33	—	—	—	(7 280)	(1 335)	55 628
Actions ordinaires de Philafrica	9 065	—	—	—	—	(280)	(524)	8 261
Facilité de Philafrica <sup>7)</sup>	7 164	502	—	27	—	(28)	(178)	7 487
Dérivé de rachat de HFP <sup>3), 8)</sup>	—	21 864	—	—	—	(4 165)	—	17 699
	80 439	22 399	—	27	—	(11 753)	(2 037)	89 075
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :								
Facilité d'Atlas Mara	30 346	—	—	—	—	(12 995)	—	17 351
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	13 252	—	—	—	—	19 901	—	33 153
	43 598	—	—	—	—	6 906	—	50 504
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup></b>	<b>124 037</b>	<b>22 399</b>	<b>—</b>	<b>27</b>	<b>—</b>	<b>(4 847)</b>	<b>(2 037)</b>	<b>139 579</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées</b>	<b>493 654</b>	<b>129 035</b>	<b>(49 396)</b>	<b>59</b>	<b>(5 962)</b>	<b>2 586</b>	<b>(3 298)</b>	<b>566 678</b>

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) La variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture, à l'exception de la reprise de pertes latentes de périodes antérieures de 7 831 \$ à la cession des obligations de Nova Pioneer et de la reprise de profits latents de périodes antérieures de 626 \$ à la cession de certaines autres actions ordinaires.

3) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13).

4) Pour les neuf premiers mois de 2021, les distributions de 5 812 \$ sont liées à une distribution de produit d'intéressement en nature sous forme d'actions ordinaires de Vivo.

5) Les acquisitions de 38 811 \$ réalisées pour le troisième trimestre de 2021 se rapportent à la conversion des obligations de Nova Pioneer (34 711 \$) et aux intérêts courus (4 100 \$).

6) Les acquisitions de 33 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

7) Les acquisitions de 502 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

8) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8).

Période de neuf mois						
2020						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Achats	Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) <sup>1)</sup>	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements <sup>2)</sup>	Profits (pertes) de change nets sur placements	Solde au 30 septembre	
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>) :</b>						
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>						
Actions ordinaires :						
Actions ordinaires de CIG	19 562	866	—	(10 075)	(7 898)	2 455
Autres actions ordinaires	—	10 053	—	1 110	1 055	12 218
Total des placements dans des sociétés ouvertes	19 562	10 919	—	(8 965)	(6 843)	14 673
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>						
Actions ordinaires :						
Participation indirecte dans AGH	104 976	—	—	(33 670)	(14 752)	56 554
Actions ordinaires de Philafrica	19 271	—	—	(6 023)	(3 757)	9 491
Participation indirecte dans Access Bank SA	10 328	4 974	—	(11 606)	(2 464)	1 232
	134 575	4 974	—	(51 299)	(20 973)	67 277
Prêts :						
Prêt de CIG	20 744	—	100	(1 649)	(3 427)	15 768
Prêt PGR <sup>2)</sup>	21 240	1 358	—	(16 957)	(3 598)	2 043
Facilité de Philafrica <sup>5)</sup>	—	5 797	47	32	258	6 134
	41 984	7 155	147	(18 574)	(6 767)	23 945
Obligations :						
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara <sup>6)</sup>	18 296	1 521	(71)	(4 725)	—	15 021
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	18 431	—	555	(4 484)	—	14 502
Obligations de Nova Pioneer <sup>7)</sup>	42 093	5 107	65	(851)	—	46 414
	78 820	6 628	549	(10 060)	—	75 937
Dérivés :						
Bons de souscription d'Atlas Mara	83	—	—	(82)	—	1
Bons de souscription de Nova Pioneer	1 458	—	—	(1 095)	—	363
	1 541	—	—	(1 177)	—	364
Total des placements dans des sociétés fermées	256 920	18 757	696	(81 110)	(27 740)	167 523
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup>)</b>	<b>276 482</b>	<b>29 676</b>	<b>696</b>	<b>(90 075)</b>	<b>(34 583)</b>	<b>182 196</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup></b>						
Actions ordinaires et dérivé à terme d'Atlas Mara :						
Actions ordinaires d'Atlas Mara	78 075	—	—	(54 761)	—	23 314
Dérivé à terme d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	—	6 056	—	9 730	—	15 786
	78 075	6 056	—	(45 031)	—	39 100
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :						
Facilité d'Atlas Mara <sup>8)</sup>	—	41 079	204	(10 228)	—	31 055
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	—	2 799	—	9 648	—	12 447
	—	43 878	204	(580)	—	43 502
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>3)</sup></b>	<b>78 075</b>	<b>49 934</b>	<b>204</b>	<b>(45 611)</b>	<b>—</b>	<b>82 602</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées</b>	<b>354 557</b>	<b>79 610</b>	<b>900</b>	<b>(135 686)</b>	<b>(34 583)</b>	<b>264 798</b>

- 1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.
- 2) La variation nette des profits (pertes) latents sur placements concerne les profits (pertes) latents sur les placements détenus à la date de clôture.
- 3) Dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée (voir la note 13). Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du dérivé à terme d'Atlas Mara et la garantie de la facilité d'Atlas Mara s'établissait respectivement à 6 056 \$ et à 2 799 \$. Les transactions ayant été conclues avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 9).
- 4) Les acquisitions de 1 358 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 5) Les acquisitions de 175 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 6) Les acquisitions de 1 521 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 7) Les acquisitions de 5 107 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.
- 8) Les acquisitions réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 1 572 \$.

### ***Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes***

La juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de HFP est déterminée à partir du cours acheteur du placement (sans ajustement ni décote) à la date de clôture.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de la Société pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux de la note 6.

#### ***Placement dans Atlas Mara Limited (actions ordinaires)***

La Société détenait des actions ordinaires d'Atlas Mara Limited (« Atlas Mara »), qu'elle a vendues à Fairfax le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, dans le cadre d'une opération analysée à la note 13.

#### ***Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (actions ordinaires)***

Consolidated Infrastructure Group Limited (« CIG ») est une société panafricaine d'infrastructures techniques qui était auparavant inscrite à la Bourse de Johannesburg sous le symbole CIL.

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société détenait 215 517 270 actions ordinaires de CIG, soit une participation de 54,4 % acquise pour une contrepartie nette de 49 881 \$ (700,6 millions de rands sud-africains). Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise, en vertu duquel elle a décidé de suspendre volontairement la négociation de ses actions à la bourse de Johannesburg. Le 26 juillet 2021, les actions ordinaires de CIG ont été radiées de la cote.

La Société est d'avis qu'elle ne récupérera rien de son placement initial dans les actions ordinaires de CIG, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

#### ***Placement dans d'autres actions ordinaires***

Au deuxième trimestre de 2020, la Société a acquis moins de 5,0 % des actions ordinaires de sociétés ouvertes de divers secteurs inscrites à la cote de la Bourse de Johannesburg pour une contrepartie globale en trésorerie de 10 053 \$ (185,3 millions de rands sud-africains). En juin 2021, la Société a reçu moins de 5,0 % des actions ordinaires de Vivo Energy Plc (« Vivo »), une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Londres, dans le cadre d'une distribution en nature de TopCo LP d'une juste valeur initiale de 5 812 \$ (collectivement, les « autres actions ordinaires »). Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus loin à la note 6.

Au troisième trimestre de 2021, la Société a vendu un placement dans d'autres actions ordinaires pour un produit net totalisant 7 433 \$ (108,3 millions de rands sud-africains), donnant lieu à un profit réalisé de 3 579 \$.

Au 30 septembre 2021, la juste valeur du placement de la Société dans d'autres actions ordinaires était de 27 051 \$ (14 836 \$ au 31 décembre 2020).

### ***Placements dans des sociétés de portefeuille fermées***

La juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de HFP ne pouvant être dérivée d'un marché actif, elle est déterminée par des techniques et modèles d'évaluation reconnus du secteur. Dans la mesure du possible, des données d'entrée observables sont employées, alors que des données non observables peuvent être utilisées au besoin. Le recours à des données non observables peut faire largement appel au jugement et avoir de grandes répercussions sur la juste valeur des placements en question.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux de la note 6.

#### ***Placement dans TopCo LP***

TopCo LP est une société en commandite établie en vertu des lois de Guernesey et est contrôlée par son commandité, HFA GP (Guernesey) Limited, une entreprise associée de Helios Holdings Group. TopCo LP a été créée en tant qu'instrument d'investissement par le biais duquel HFP recevra des flux de trésorerie provenant de son droit à certains flux d'honoraires de Helios. TopCo LP est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et a conclu un contrat de sous-conseils avec le gestionnaire pour

fournir les services de placement et de conseils à HFP. TopCo LP recevra des honoraires de conseils en placement de la part de HFP. De plus amples détails sur les transactions de la Société avec TopCo LP sont présentés plus loin à la note 13.

Immédiatement avant la clôture de la transaction, TopCo LP a été admise en tant que commanditaire des bénéficiaires de l'intéressement, définis ci-dessous, lui donnant droit à sa part de l'intéressement gagné sur les fonds Helios par le biais de distributions provenant des bénéficiaires de l'intéressement. TopCo LP a également conclu des accords contractuels avec certaines entreprises associées de Helios Holdings Group, lui donnant droit aux frais de gestion gagnés sur les fonds Helios.

Le 8 décembre 2020, aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu le 10 juillet 2020, HFP a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP détenues par HHL et Helios Holdings Partners Limited (« HHPL ») pour 88 465 \$ et 186 834 \$, respectivement, en contrepartie de 25 452 865 actions à droit de vote multiple et de 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP émises en faveur de HHL et de HHPL, ce qui représente 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP. À la clôture de la transaction, HHL et HHPL ont immédiatement transféré les actions de HFP à HFP Investment Holdings SARL (« Principal Holdco »), une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye. HFP ne peut transférer ou autrement céder les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient sans le consentement du commandité de TopCo LP. TopCo LP présente ses résultats financiers en dollars américains.

#### *Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP*

TopCo LP est un commanditaire de Helios Investors Genpar, L.P., de HIP Equity II, L.P., de HIP Equity III, L.P. et de HIP Equity IV, L.P. (collectivement, les « bénéficiaires de l'intéressement ») et, en tant que tel, est en droit de recevoir un produit d'intéressement. Le produit d'intéressement comprend 25 % des intéressements générés par les fonds existants gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P., et 50 % des intéressements générés par les futurs fonds gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, y compris Helios Investors IV, L.P. Les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par HFP donnent le droit à cette dernière de toucher le produit d'intéressement reçu par TopCo LP lorsque les montants pertinents deviennent disponibles aux fins de distribution. La Société peut être soumise à des obligations de récupération en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détient dans la mesure où HFP a touché le produit d'intéressement et où une récupération est nécessaire. Ce risque est atténué par les comptes en séquestre exigés par chaque fonds Helios conformément à leurs documents constitutifs respectifs.

En septembre 2020, par le biais de sa participation dans Helios Investors Genpar, L.P., HHL a reçu un intéressement par le biais d'une distribution en nature de Helios Investors, L.P. (le « fonds Helios I »), sous forme d'actions ordinaires de Vivo. Le 29 juin 2021, la Société a reçu de HHL les actions ordinaires de Vivo, dont le nombre reflétait la quote-part du produit d'intéressement revenant à HFP. Parallèlement à la transaction, la Société a avancé 7 733 \$ à HHL, et le commandité de HHL et de TopCo LP a convenu que HHL transférerait 7 733 \$ à TopCo LP au profit du détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP. Avant la distribution, le produit d'intéressement découlant des actions ordinaires de Vivo (5 812 \$) était pris en compte dans l'évaluation initiale de la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 8 décembre 2020, laquelle reflétait la juste valeur attribuable à ces actions ordinaires. En conséquence, le 29 juin 2021, la Société a comptabilisé : i) les actions ordinaires de Vivo au coût initial de 5 812 \$; ii) un remboursement de capital de 5 812 \$ sur la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP; iii) une variation nette de 1 823 \$ du profit latent sur les actions ordinaires de Vivo au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, contrebalancée en partie par des pertes de change de 8 \$ sur les actions ordinaires de Vivo pour ces mêmes périodes; et iv) un montant à recevoir de parties liées de 7 733 \$.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation supposés allant de 22,4 % à 28,4 % (de 21,0 % à 27,0 % au 31 décembre 2020), des multiples moyens du capital investi cibles à la sortie de 2,5 à 2,6 pour les fonds Helios II, III et IV (de 2,1 à 2,6 pour tous les fonds Helios existants au 31 décembre 2020), et des dates de sortie prévues s'échelonnant de 2021 à 2024 pour les fonds Helios II et III, et de 2022 à 2027 pour le fonds Helios IV (de 2021 à 2024 et de 2022 à 2027, respectivement, au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du produit d'intéressement pour chaque fonds conformément à la disposition de distribution en cascade, établies par la direction de Helios au troisième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

La convention de société en commandite de chaque fonds Helios comprend une disposition de distribution en cascade qui est commune dans les structures de fonds de capital-investissement et qui exige que les produits (générés à la suite de la réalisation totale ou partielle des placements du fonds concerné ou lorsque d'autres produits des activités ordinaires deviennent disponibles pour le

fonds concerné aux fins de distribution) soient distribués en quatre étapes, à savoir : i) un remboursement des montants apportés par les investisseurs n'ayant pas été précédemment remboursés à ces investisseurs par le fonds; ii) un rendement préférentiel de 8 % pour les investisseurs; iii) un montant de « rattrapage » pour l'entité de Helios Holdings Group concernée égal à 20 % de tous les montants distribués à tous les partenaires en sus des montants distribués aux commanditaires pour rembourser leurs apports en capital prélevés; et iv) une répartition de tous les bénéfices restants entre les commanditaires et l'entité de Helios Holdings Group concernée selon un ratio de 80:20.

#### Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Les principaux facteurs entrant dans les estimations des flux de trésorerie disponibles sont les hypothèses de sortie des placements de portefeuille sous-jacents des fonds Helios, y compris la stratégie de sortie prévue, les multiples du capital investi cibles à la sortie et l'échéancier de sortie. Le multiple du capital investi cible à la sortie pour un placement de portefeuille sous-jacent donné correspond au produit total attendu du fonds, divisé par le coût total attendu du placement initial à la sortie. Le produit d'intéressement qui pourrait être généré par les futurs fonds Helios a été exclu des estimations de flux de trésorerie disponibles. Si les échéanciers de sortie cibles ne sont pas respectés et sont reportés dans les périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par la Société.

#### Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Le tableau suivant décrit les composantes de la juste valeur, y compris en ce qui a trait aux fonds Helios et à leurs placements sous-jacents au 30 juin 2021, et fournit un résumé des données utilisées dans le modèle d'évaluation interne de la Société pour estimer la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 30 septembre 2021.

Composantes de la juste valeur	Méthode d'évaluation des placements de portefeuille sous-jacents				Données du modèle			
	Année de création	Capital engagé	Cours de l'action	Modèle d'évaluation interne	Année de sortie cible	Multiple du capital investi cible à la sortie	Quote-part de l'intéressement revenant à HFP	Juste valeur de l'intéressement revenant à HFP
Helios Investors II, L.P. (le « fonds Helios II ») <sup>1)</sup>	2009	908 500	50,8 %	49,2 %	2022-2023	2,6x	25 %	34 811
Helios Investors III, L.P. (le « fonds Helios III ») <sup>2)</sup>	2014	1 117 000	18,2 %	81,8 %	2021-2024	2,6x	25 %	54 118
Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») <sup>3)</sup>	2020	290 050	0,0 %	100,0 %	2022-2027	2,5x	50 %	460
								<u>89 389</u>

- 1) Le fonds Helios II est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2009 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 30 juin 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios II était principalement composé de placements : i) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de la distribution de carburant à travers l'Afrique (33,2 % du portefeuille); ii) dans une société fermée offrant des services de traitement des paiements électroniques au Nigeria (26,5 % du portefeuille); iii) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de l'infrastructure de télécommunications à travers l'Afrique (16,0 % du portefeuille); et iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (9,3 % du portefeuille).
- 2) Le fonds Helios III est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2014 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 30 juin 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios III était principalement composé de placements : i) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (18,9 % du portefeuille); ii) dans une société ouverte fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (16,3 % du portefeuille); iii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur de la distribution du gaz au Nigeria (12,8 % du portefeuille); iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des biens de consommation à travers l'Afrique (11,1 % du portefeuille), dont la sortie a été finalisée en septembre 2021; v) dans une société fermée qui importe et distribue des intrants agricoles à travers l'Afrique (7,9 % du portefeuille); vi) dans une société fermée exploitant un terminal de gaz naturel liquéfié au Ghana (6,7 % du portefeuille); vii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur agricole en Égypte (4,6 % du portefeuille); et viii) dans une société fermée fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (4,2 % du portefeuille).
- 3) Le fonds Helios IV est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2020 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 30 juin 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios IV était principalement composé de placements : i) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des biens de consommation au Maroc (45,5 % du portefeuille); ii) dans une société fermée offrant des services de traitement des paiements électroniques à travers le monde (y compris en Afrique) (37,4 % du portefeuille); et iii) dans une compagnie d'assurance fermée qui a été établie en 2020 et qui devrait exercer des activités à travers l'Afrique (17,1 % du portefeuille).

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait était de 89 389 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP s'élevait à 88 465 \$.

#### *Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP*

TopCo LP a conclu des ententes contractuelles avec certaines entités de Helios Holdings Group, aux termes desquelles les entités de Helios Holdings Group ayant le droit de recevoir des frais de gestion ont cédé leurs droits respectifs de recevoir tous les frais de gestion à TopCo LP et TopCo LP a accepté de payer toutes les dépenses engagées afin de gagner les frais de gestion (les « frais de gestion excédentaires »). Du fait des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient, HFP a le droit de recevoir les frais de gestion excédentaires après une période de détention de six mois par TopCo LP. La période de détention initiale de six mois a pris fin le 30 juin 2021.

Au troisième trimestre de 2021, la Société a comptabilisé une distribution à recevoir de 1 440 \$ à l'égard de sa participation dans des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, qui reflète les frais de gestion excédentaires gagnés au cours du premier semestre de 2021. En conséquence, le 30 septembre 2021, la Société a comptabilisé une diminution de la valeur de la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP ainsi qu'un montant à recevoir de parties liées d'un montant de 1 440 \$.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant un taux d'actualisation hypothétique de 21,7 %, un taux de croissance à long terme de 4,5 % et une marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,2 % (taux d'actualisation de 19,3 %, taux de croissance à long terme de 4,5 % et marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,3 % au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations des frais de gestion excédentaires établies par la direction de Helios au quatrième trimestre de 2020 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

#### *Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles*

Les principaux moteurs des estimations des flux de trésorerie disponibles sont la croissance prévue des actifs sous gestion sur huit ans par la création de nouveaux fonds Helios de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier, et l'utilisation prévue du levier d'exploitation pour accroître les marges bénéficiaires. Sur la base du capital engagé des fonds Helios d'environ 2,3 G\$ (à l'exclusion du fonds Helios I, qui est en cours de clôture) en place à la fin du quatrième trimestre de 2020, la croissance prévue des actifs sous gestion laisse entrevoir un taux de croissance annuel composé du capital engagé de 18,7 % sur la période de prévision de huit ans. Dans le cas où TopCo LP n'atteindrait pas la croissance prévue des actifs sous gestion au cours des périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP détenues par la Société.

#### *Hypothèses utilisées dans le modèle actuel*

En raison des perturbations continues des activités du fait de la pandémie de COVID-19, les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont reflété une volatilité accrue du marché et des restrictions de voyage imposées par les gouvernements, ce qui, à court terme, a entraîné un retard dans les activités de mobilisation de capitaux d'Helios à l'égard du fonds Helios IV. L'élaboration de ces prévisions de flux de trésorerie disponibles a été soumise à un degré plus élevé d'incertitude de mesure qui a été principalement motivé par une période de prévision de huit ans, et la croissance prévue des actifs sous gestion en raison de la demande attendue pour les futurs fonds d'actifs non traditionnels axés sur l'Afrique. Une période de prévision de huit ans a été utilisée en raison de la nature à long terme inhérente aux fonds de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier axés sur l'Afrique, qui nécessitent un temps supplémentaire pour lever des fonds, déployer le capital et préparer les placements en vue de leur sortie. Ces facteurs ont contribué à un degré d'incertitude plus élevé dans les estimations des flux de trésorerie disponibles, qui s'est traduit principalement par des taux d'actualisation plus élevés et l'estimation de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme qui devrait être réalisée à la fin de la période de prévision.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Les marges bénéficiaires avant impôt à long terme ont été estimées en fonction des marges bénéficiaires avant impôt comparables liées aux frais de gestion de gestionnaires d'actifs mondiaux de capitaux privés cotés en bourse. Les taux de croissance à long terme sont fondés sur le taux de croissance durable prévu à long terme des environnements économiques dans lesquels TopCo LP exerce ses activités de gestion d'actifs.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait était de 164 334 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP s'élevait à 186 834 \$.

#### ***Placement dans Helios Investors IV, L.P.***

Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») est une société en commandite domiciliée dans les îles Caïman qui est structurée afin de recevoir et de déployer les capitaux des commanditaires dans le but d'obtenir des rendements de placement directs ou indirects en Afrique ou ayant un lien avec l'Afrique. Le fonds Helios IV est contrôlé par son commandité, Helios Investors Genpar IV, Ltd. (le « commandité du fonds Helios IV »).

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV. Au 30 septembre 2021, la Société avait participé à des appels de capitaux à hauteur de 21 897 \$, plus des intérêts d'égalisation de 516 \$, pour un financement total de 22 413 \$, ce qui représente une participation de 17,2 % dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV. Tel que convenu dans une lettre d'accompagnement avec le commandité du fonds Helios IV, la Société a été admise au fonds Helios IV en tant que « fonds coté », conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV, sous sa forme modifiée et reformulée, ce qui signifie que la Société n'encourra aucuns frais de gestion ni aucun intérêt passif payable au commandité du fonds Helios IV en ce qui concerne son placement dans le fonds Helios IV, qui serait autrement engagé conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé à 26 682 \$ la juste valeur de son placement dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV, en ayant recours à la valeur liquidative fournie par le commandité du fonds Helios IV au 30 juin 2021. La juste valeur des actifs sous-jacents est déterminée par des modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres reconnus du secteur.

Au 30 septembre 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

#### ***Placement dans NBA Africa***

NBA Africa, LLC (« NBA Africa ») est une nouvelle entité créée par la National Basketball Association (la « NBA ») pour exercer les activités de la ligue en Afrique, y compris par le biais de la Basketball Africa League, un partenariat entre la NBA et l'International Basketball Federation.

En mai 2021, la Société a formé une filiale entièrement détenue, HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub ») aux seules fins d'investir dans NBA Africa. Le 7 mai 2021, la Société, par l'intermédiaire de U.S. Sub, a investi 30 000 \$ en contrepartie d'une participation dans NBA Africa.

Au 30 septembre 2021, le prix de transaction initial était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de NBA Africa et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 30 septembre 2021, la juste valeur du placement détenu par la Société dans NBA Africa était de 30 000 \$.

## **Placement dans AGH**

AFGRI Holdings Proprietary Limited (« AFGRI Holdings ») est une société de portefeuille fermée basée en Afrique du Sud et l'unique actionnaire d'AFGRI Group Holdings Proprietary Limited (« AGH »), une société de portefeuille de placements détenant des intérêts dans plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires fournissant des produits et services d'agriculture durable. AGH concentre surtout ses activités sur les produits céréaliers; elle assure la gamme complète des activités de production et de stockage des céréales, en plus de proposer des solutions de soutien financier et du matériel de haute technologie sous la bannière John Deere, qui s'appuie sur un important réseau de vente au détail.

### *Participation indirecte dans AGH*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi au total 98 876 \$ dans Joseph Holdings (représentant 74,6 % des actions ordinaires et 73,7 % des actions de catégorie A, soit 74,6 % des droits de vote; et un prêt d'actionnaire de 10 132 \$). HFP est le principal actionnaire véritable d'AGH du fait de sa participation dans Joseph Holdings, sa participation indirecte s'établissant à 46,8 % (46,8 % au 31 décembre 2020).

Le 15 décembre 2020, AFGRI Holdings et AGH ont conclu un accord de moratoire avec certains prêteurs (l'« accord de moratoire d'AGH ») en raison des pressions sur les liquidités découlant de la volatilité commerciale causée par la pandémie de COVID-19. L'exécution de l'accord de moratoire d'AGH était un élément clé du plan préliminaire d'AGH pour restructurer son bilan au profit de toutes les parties prenantes. Le 24 août 2021, à l'expiration de l'accord de moratoire d'AGH et parallèlement à l'exécution de la facilité d'AFGRI International (définie ci-dessous), AGH a conclu un accord de restructuration de la dette avec ses prêteurs, officialisant un plan de versements mensuels afin de rembourser l'intégralité des sommes dues aux prêteurs d'ici au 31 décembre 2021 par le biais de la monétisation ou de la vente de certains actifs non essentiels.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans AGH en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 10,5 % à 17,5 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement, de 9,3 % à 21,2 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tirées de l'information financière relative aux unités d'exploitation d'AGH établies par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

### *Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles*

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA dans les principales branches d'activité d'AGH, à savoir le matériel, la gestion céréalère, les services financiers au secteur de l'agroentreprise et les entreprises d'alimentation de Philafrica, neutralisée en partie par les frais généraux du siège social.

### *Hypothèses utilisées dans le modèle actuel*

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise d'AGH en lien avec la restructuration de sa dette. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, qui a abandonné son plan d'expansion par intégration verticale, donnant lieu à une baisse des marges bénéficiaires prévues. L'exécution du plan de restructuration de la dette d'AGH n'a pas eu d'incidence importante sur la juste valeur de la participation indirecte de la Société dans AGH puisque les aspects pertinents de la restructuration de la dette, comme le produit attendu de la monétisation et de la vente d'actifs non essentiels et la hausse connexe du risque de crédit, ont été évalués lors d'évaluations précédentes.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel AGH exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration du bilan d'AGH. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels AGH exerce ses activités.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société fixait à 55 628 \$ la juste valeur de sa participation indirecte de 46,8 % dans AGH (64 210 \$ au 31 décembre 2020).

#### *Facilité d'AFGRI International*

Le 20 août 2021, la Société a conclu avec AFGRI International Proprietary Limited (« AFGRI International »), une filiale sud-africaine entièrement détenue d'AGH, une convention de prêt garanti aux termes de laquelle la Société a convenu de procurer un financement pouvant atteindre 10 000 \$ (la « facilité d'AFGRI International »). La facilité d'AFGRI International est principalement garantie par le nantissement des participations d'AFGRI International dans son entreprise australienne d'équipement en propriété exclusive, AFGRI Australia Proprietary Limited. La facilité d'AFGRI International porte intérêt au taux de 12,75 % par année, les intérêts étant courus et capitalisés trimestriellement. Le 26 août 2021, la Société a prélevé un montant de 9 600 \$, compte tenu de commissions d'attente de 400 \$, sur la facilité d'AFGRI International. La facilité d'AFGRI International vient à échéance le 26 août 2022, un an après la date de financement initiale.

Au 30 septembre 2021, la Société a déterminé que le coût amorti de la facilité d'AFGRI International, soit 9 632 \$, était approximativement égal à sa juste valeur du fait de la nature à court terme du placement.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts de 257 \$ aux états consolidés du résultat net et du résultat global au titre de la facilité d'AFGRI International.

#### **Placement dans Philafrica Foods Proprietary Ltd.**

Philafrica Foods Proprietary Ltd. (« Philafrica ») a son siège en Afrique du Sud, où elle détient et exploite des maireries, des minoteries de blé, des provenderies, des usines de confection de collations et des boulangeries. Philafrica exploite 15 usines de production dans les provinces sud-africaines du Gauteng, du KwaZulu-Natal, du Mpumalanga, du Cap-Oriental, du Cap-Occidental et de l'État libre.

#### *Actions ordinaires de Philafrica*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 23 254 \$ (325,0 millions de rands sud-africains) dans 26 000 actions ordinaires de Philafrica, soit une participation de 26,0 % dans Philafrica. Un tiers investisseur détenait une participation de 14,0 %, et AGH contrôlait Philafrica au moyen de sa participation de 60,0 %.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation dans les actions ordinaires de Philafrica en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 13,9 % à 15,8 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement de 12,6 % à 15,6 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tiré de l'information financière relative aux unités d'exploitation de Philafrica établies par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

#### *Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles*

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA des entreprises alimentaires de Philafrica, contrebalancée en partie par les frais généraux du siège social.

#### *Hypothèses utilisées dans le modèle actuel*

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise de Philafrica. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, dont les marges bénéficiaires prévues ont diminué en raison de l'abandon des plans d'expansion par le biais d'une intégration verticale.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu des pays dans lesquels Philafrica exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration de la dette d'AGH, la société mère de Philafrica. Les taux de

croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels Philafrica exerce ses activités.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 8 261 \$ (9 065 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de sa participation de 26,0 % dans les actions ordinaires de Philafrica.

#### *Facilité de Philafrica*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 5 622 \$ (98,0 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,0 %, à Philafrica aux termes d'une convention de prêt garanti (la « facilité de Philafrica »). La facilité de Philafrica porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année, les intérêts étant courus et capitalisés mensuellement. Le remboursement de la facilité de Philafrica est subordonné à d'autres dettes envers des tiers et n'est actuellement pas remboursable selon ses modalités existantes. La Société poursuit ses entretiens avec Philafrica et ses prêteurs en ce qui a trait au remboursement de la facilité de Philafrica. La facilité de Philafrica est garantie par une sûreté générale fournie par AGH et par le nantissement des participations d'AGH dans Philafrica.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 % (100,0 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur de la garantie sous-jacente et la sûreté fournie par AGH.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 7 487 \$ (7 164 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts respectifs de 164 \$ et de 516 \$ (171 \$ et 227 \$, respectivement, en 2020) dans ses états consolidés du résultat net et du résultat global au titre de la facilité de Philafrica.

#### ***Participation indirecte dans Access Bank SA***

Grocapital Holdings Limited (« GroCapital Holdings ») est une société de portefeuille bancaire qui détient 9,6 % d'Access Bank (South Africa) Limited (« Access Bank SA », auparavant, Grobank Limited (« Grobank »)). Banque sud-africaine exerçant ses activités depuis 1947, Access Bank SA mise sur ses forces bien établies dans les services bancaires aux entreprises de toutes tailles, les services de change et les alliances bancaires, ainsi que sur l'expansion de la présence d'Access Bank en Afrique du Sud.

Le 3 mai 2021, Access Bank Plc (« Access Bank »), une banque commerciale nigériane cotée en bourse, a acquis une participation de 90,4 % dans Grobank pour 400,0 millions de rands sud-africains (27 787 \$ au cours de change à la date de la transaction). À la clôture de la transaction, GroCapital Holdings détenait une participation de 9,6 % dans Grobank, qui a été renommée Access Bank (South Africa) Limited.

Au 30 septembre 2021, la Société avait investi au total 19 403 \$ (285,7 millions de rands sud-africains) en contrepartie d'une participation de 48,1 % dans GroCapital Holdings (48,1 % au 31 décembre 2020). Par le biais de son placement dans GroCapital Holdings, la Société détient une participation indirecte de 4,6 % dans Access Bank SA (48,1 % au 31 décembre 2020).

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans Access Bank SA en fonction du prix de transaction implicite au placement d'Access Bank. Au 30 septembre 2021, le prix de transaction récent indiquait que la juste valeur de la participation indirecte de 48,1 % de la Société dans GroCapital Holdings s'établissait à 1 366 \$ (1 399 \$ au 31 décembre 2020).

#### ***Placement dans Nova Pioneer Education Group***

Nova Pioneer Education Group (« Nova Pioneer ») est un réseau panafricain d'établissements scolaires indépendants proposant un enseignement du niveau préscolaire jusqu'à la fin du secondaire à des élèves de 3 à 19 ans. Fondée en 2013, Nova Pioneer a inauguré sa première école en Afrique du Sud en 2015. Depuis, Nova Pioneer a étendu son champ d'action un peu partout en Afrique du Sud et lancé sa première école au Kenya en 2016. Nova Pioneer exploite 13 écoles réunissant au total quelque 4 700 élèves. Nova Pioneer est entièrement détenue par Ascendant Learning Limited (« Ascendant »), sa société mère mauricienne.

### *Participation indirecte dans Nova Pioneer*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Nova Pioneer a racheté les débetures à 20,0 % de Nova Pioneer détenues par la Société (les « obligations de Nova Pioneer ») d'une juste valeur totalisant 34 711 \$ et a réglé les intérêts courus de 4 100 \$ par l'émission d'actions ordinaires d'Ascendant d'une juste valeur de 38 811 \$, ce qui représente une participation de 56,3 % dans Ascendant (la « participation indirecte dans Nova Pioneer »). Au total, la Société a investi 44 252 \$ (compte tenu des intérêts inscrits à l'actif et de la désactualisation) dans les obligations de Nova Pioneer, qui ont été décomptabilisées à la réception des actions ordinaires d'Ascendant, et elle a comptabilisé une perte réalisée de 9 541 \$ au règlement des obligations de Nova Pioneer et constaté la participation indirecte dans Nova Pioneer à sa juste valeur estimative à la date de la transaction.

Au 30 septembre 2021, la Société détenait une participation indirecte de 56,3 % dans Nova Pioneer et ne détenait plus aucune obligation ni aucun bon de souscription de Nova Pioneer.

Au 30 septembre 2021, le prix de transaction initial de la participation indirecte de la Société dans Nova Pioneer était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de Nova Pioneer et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société fixait à 38 811 \$ la juste valeur de sa participation indirecte dans Nova Pioneer.

### *Obligations et bons de souscription de Nova Pioneer*

Au 31 décembre 2020, la Société avait investi un montant total de 45 539 \$ dans Nova Pioneer, qui se composait : i) d'obligations de Nova Pioneer totalisant 44 252 \$ (y compris les intérêts inscrits à l'actif et la désactualisation); et ii) de 3 400 000 bons de souscription totalisant 1 287 \$, dont le prix d'exercice s'établit à 2,06 \$ l'action (les « bons de souscription de Nova Pioneer »).

Au 31 décembre, la Société a évalué la juste valeur de son placement dans les obligations de Nova Pioneer selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options reconnu par le secteur qui tenait compte de l'écart de crédit estimé de 28,2 % de Nova Pioneer. L'estimation de cet écart reposait sur les écarts de crédit d'un groupe de sociétés comparables et a été ajustée en fonction du risque de crédit propre à Ascendant, à la lumière de la détérioration des liquidités attribuable aux fermetures d'écoles découlant de la COVID-19. La Société a revu son évaluation de la qualité du crédit des obligations de Nova Pioneer au quatrième trimestre de 2020, ce qui a entraîné une hausse marquée de l'écart de crédit estimé. Au 31 décembre 2020, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations de Nova Pioneer s'établissait à 36 421 \$.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts de néant et une réduction des intérêts à recevoir de 202 \$ (produits d'intérêts de 2 324 \$ et de 6 639 \$, respectivement, en 2020) au titre des obligations de Nova Pioneer dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription de Nova Pioneer, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

### ***Placement dans Atlas Mara Limited (instruments d'emprunt)***

Atlas Mara est un groupe de services financiers subsaharien inscrit à la cote de la Bourse de Londres sous le symbole « ATMA ». Depuis sa fondation, Atlas Mara exerce une influence notable sur des activités bancaires réparties sur sept pays subsahariens, à savoir le Nigeria, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, ou en a acquis le contrôle. En 2021, Atlas Mara a conclu la vente de ses activités bancaires au Mozambique, au Rwanda et au Botswana.

Le placement de la Société dans Atlas Mara se compose d'instruments d'emprunt classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les instruments d'emprunt d'Atlas Mara dont il est question plus loin ne font l'objet d'aucune notation.

Le 28 décembre 2020, Atlas Mara a conclu un accord de moratoire avec ses prêteurs (l'« accord de moratoire d'Atlas Mara ») en raison des pressions continues sur les liquidités auxquelles sont confrontées ses banques africaines, en partie du fait de la pandémie de COVID-19. Le 14 juillet 2021, Atlas Mara et certaines de ses entreprises associées ont conclu un accord de soutien et de dérogation (l'« accord SD ») avec ses prêteurs, officialisant son plan pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Les caractéristiques clés de l'accord SD d'Atlas Mara sont les suivantes :

- i) L'accord SD d'Atlas Mara officialise la distribution en cascade aux prêteurs du produit des cessions ordonnées des entreprises sous-jacentes d'Atlas Mara;
- ii) Certains prêteurs d'Atlas Mara, dont HFP, ont convenu de proroger les échéances de leurs dettes respectives;
- iii) Les prêteurs dont les documents de financement prévoient une augmentation du taux d'intérêt sous-jacent advenant un défaut, un cas de défaut ou un autre événement similaire, ont le droit de recevoir des intérêts sur défaut additionnels, conformément aux dispositions en vigueur au 28 décembre 2020.

La Société continue à travailler avec Atlas Mara et ses prêts en vue d'officialiser les modalités et la prolongation de l'accord SD d'Atlas Mara, notamment de manière à proroger les échéances des dettes respectives d'Atlas Mara après le 30 septembre 2021.

L'exécution de l'accord de moratoire d'Atlas Mara et de l'accord SD d'Atlas Mara était un élément clé du plan d'Atlas Mara pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Le produit attendu des cessions proposées ainsi que la durée et l'aboutissement des négociations avec les autres prêteurs ont augmenté le risque de recouvrement, ce qui se reflète dans l'évaluation des obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) et des obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) (collectivement, les « obligations d'Atlas Mara ») de même que de la facilité d'Atlas Mara. En raison de l'accord de moratoire et du plan de redressement d'Atlas Mara, la Société a changé sa technique d'évaluation en faveur d'un modèle de recouvrement attendu au quatrième trimestre de 2020 et n'a pas comptabilisé d'intérêts sur les obligations d'Atlas Mara ou la facilité d'Atlas Mara après le 28 décembre 2020.

#### *Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 16 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 11,0 % par année, les intérêts étant cumulés trimestriellement et devant être payés en nature (les « obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara »).

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu estimatif de néant (12,2 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara, moins les remboursements attendus aux prêteurs de rangs plus élevés et aux prêteurs garantis, puisque les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ne sont pas garanties. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara était nulle (2 442 \$ au 31 décembre 2020).

#### *Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 20 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara et 6 200 000 bons de souscription d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 7,5 % par année, les intérêts étant payables semestriellement (les « obligations à 7,5 % d'Atlas Mara »). Les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara sont garanties par les actions d'Union Bank of Nigeria (« UBN ») détenues par Atlas Mara.

Au 30 septembre 2021, les intérêts à recevoir de 2 832 \$ sur les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara reflétaient le même horizon de recouvrement attendu que le capital.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu de capital et d'intérêts estimatif de 99,5 % (99,8 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations à 7,5 % d'Atlas Mara s'établissait à 19 894 \$ (19 966 \$ au 31 décembre 2020).

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription d'Atlas Mara, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

### *Facilité d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 39 507 \$, compte tenu de commissions d'attente de 493 \$, aux termes d'une convention d'emprunt garanti avec Atlas Mara (la « facilité d'Atlas Mara »). La facilité d'Atlas Mara a un taux de coupon déterminé de 10,0 % par année plus des intérêts moratoires de 7,5 %, les intérêts étant courus trimestriellement et étant payables en nature. La facilité d'Atlas Mara était garantie par les actions d'African Banking Corporation Botswana Limited (« Atlas Mara Botswana »), qui ont été libérées en octobre 2021 lors de la vente à Access Bank.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité d'Atlas Mara en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 40,7 % (71,3 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans la facilité d'Atlas Mara était de 17 351 \$ (30 346 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021 (1 739 \$ et 4 642 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre des obligations et de la facilité d'Atlas Mara.

### *Garantie de la facilité d'Atlas Mara*

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord avec Fairfax en vertu duquel Fairfax a garanti toutes les obligations relatives au capital et aux intérêts d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à une garantie (la « garantie de la facilité d'Atlas Mara ») qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière.

À la naissance de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la différence entre sa juste valeur (2 799 \$) et son prix de transaction a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de la garantie de la facilité d'Atlas Mara en comparant la juste valeur de la facilité d'Atlas Mara à cette date à la valeur actualisée des intérêts et des obligations de remboursement associés à la facilité d'Atlas Mara garantis par Fairfax, compte tenu des écarts de taux observables propres à Fairfax.

Pour les neuf premiers mois de 2021, en raison de la prorogation anticipée de l'échéance de la facilité d'Atlas Mara au 31 décembre 2021 et de l'inclusion des intérêts moratoires de 7,5 % en date du 28 décembre 2020, la Société a comptabilisé une variation nette du profit latent de 19 901 \$ à l'égard de la garantie de la facilité d'Atlas Mara. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 33 153 \$ la juste valeur de son placement dans la garantie de la facilité d'Atlas Mara.

### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

En octobre 2021, Atlas Mara a conclu la vente à Access Bank de sa participation dans Atlas Mara Botswana, dont une partie était donnée en garantie de la facilité d'Atlas Mara et a ultérieurement été libérée par la Société dans le cadre de la vente susmentionnée. Le produit de la vente sera payé en trois tranches : i) une tranche initiale à la clôture; ii) une tranche au plus tard en avril 2022; et iii) une contrepartie différée deux ans après la date de clôture. Le 14 octobre 2021, à la réception par Atlas Mara de la tranche initiale du produit de la vente, la Société a reçu un paiement partiel de 11 325 \$ à l'égard de la facilité d'Atlas Mara. En vertu de l'accord SD d'Atlas Mara, la Société s'attend à des remboursements additionnels sur la facilité d'Atlas Mara à mesure qu'Atlas Mara reçoit les deux tranches restantes du produit de la vente.

### ***Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (instrument d'emprunt)***

CIG est une société panafricaine d'infrastructures techniques qui était auparavant inscrite à la Bourse de Johannesburg sous le symbole CIL. CIG fournit une diversité de services et de matériaux aux secteurs de l'énergie et de l'électricité, de la gestion des déchets pétroliers et gaziers, des matériaux de construction et des chemins de fer. CIG est présente dans plus de vingt pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 23 270 \$ (292,5 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,5 %, à CIG (le « prêt de CIG »). Le prêt de CIG porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année et sa date d'échéance est le 4 juin 2023. Le prêt de CIG est garanti par les participations de CIG dans Conlog Proprietary Limited (« Conlog »), filiale entièrement détenue de CIG qui fournit des compteurs aux services publics,

aux municipalités et aux sociétés de gestion en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et partout en Afrique. Le prêt de CIG n'est assorti d'aucune notation.

En juin 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19, la Société a permis à CIG de reporter des paiements d'intérêts qui étaient exigibles le 4 juin 2020 et par la suite. Au 30 septembre 2021, la Société était d'avis qu'elle toucherait les intérêts à recevoir de 1 206 \$ sur le prêt de CIG lors de la vente de la participation de CIG dans Conlog.

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 %. Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur estimée du produit attendu de la vente de la participation de CIG dans Conlog, qui garantit le prêt de CIG. On s'attend à ce que CIG vende sa participation dans Conlog au premier trimestre de 2022 par le biais d'une cession ordonnée. En conséquence, la Société a déterminé qu'un modèle de recouvrement attendu était la technique d'évaluation la plus appropriée et a cessé de comptabiliser des intérêts sur le prêt de CIG après le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options couramment accepté dans le secteur, lequel modèle a tenu compte de l'écart de crédit estimé de 7,9 % pour la sûreté. L'estimation de l'écart de crédit a reposé en l'occurrence sur les écarts implicites d'un groupe de sociétés comparables ajustés pour le risque de crédit propre à CIG. Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise, ce qui n'a eu aucune incidence importante sur la juste valeur du prêt de CIG au 31 décembre 2020, les actions de Conlog données en garantie continuant de soutenir le recouvrement intégral du prêt de CIG.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans le prêt de CIG était de 19 940 \$ (19 254 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021 (438 \$ et 1 462 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt de CIG.

#### ***Placement dans le prêt PGR2 (instrument d'emprunt)***

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, parallèlement au prêt de CIG, la Société avait avancé un montant de 19 969 \$ (260,0 millions de rands sud-africains) à PGR2 Investments Proprietary Limited (« PGR2 »), le principal actionnaire de CIG au moment de la transaction (le « prêt PGR2 »). Le prêt PGR2, était partiellement garanti par les actions ordinaires de CIG détenues par PGR2 et des parties liées, portait intérêt au taux de 15,0 % par année, à payer semestriellement en trésorerie ou en nature, au gré de PGR2, et venait à échéance le 24 mai 2021.

En raison de la détérioration importante et prolongée de la juste valeur des actions ordinaires de CIG données en garantie du prêt PGR2, la Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans le prêt PGR2, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

La Société a comptabilisé une reprise de produits d'intérêts de 200 \$ et des produits d'intérêts de 1 118 \$ pour le trimestre et les neuf premiers mois de 2020, respectivement, dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt PGR2.

## 7. Trésorerie et placements

### Informations sur la juste valeur

La Société a utilisé des cours du marché (niveau 1), des modèles d'évaluation dont les données d'entrée sont des données de marché observables (niveau 2) et des modèles d'évaluation dont les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables (niveau 3) pour l'évaluation de ses titres, par type d'émetteur, comme suit :

	Au 30 septembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Cours (niveau 1)	Autres données importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)	Juste valeur totale des actifs	Cours (niveau 1)	Autres données importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)	Juste valeur totale des actifs
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 719	—	—	80 719	66 052	—	—	66 052
Dépôts de trésorerie soumise à restrictions	—	—	—	—	7 525	—	—	7 525
	<b>80 719</b>	—	—	<b>80 719</b>	<b>73 577</b>	—	—	<b>73 577</b>
Dépôts à terme <sup>1)</sup>	—	12 392	—	12 392	—	12 392	—	12 392
Parts de société en commandite :								
Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP	—	—	89 389	89 389	—	—	88 465	88 465
Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP	—	—	164 334	164 334	—	—	186 834	186 834
Parts de société en commandite du fonds Helios IV	—	—	26 682	26 682	—	—	—	—
	—	—	280 405	280 405	—	—	275 299	275 299
Actions ordinaires :								
Autres actions ordinaires	27 051	—	—	27 051	14 836	—	—	14 836
Actions ordinaires de NBA Africa	—	—	30 000	30 000	—	—	—	—
Participation indirecte dans AGH	—	—	55 628	55 628	—	—	64 210	64 210
Actions ordinaires de Philafrica	—	—	8 261	8 261	—	—	9 065	9 065
Participation indirecte dans Access Bank SA	—	—	1 366	1 366	—	—	1 399	1 399
Participation indirecte dans Nova Pioneer	—	—	38 811	38 811	—	—	—	—
	<b>27 051</b>	—	<b>134 066</b>	<b>161 117</b>	<b>14 836</b>	—	<b>74 674</b>	<b>89 510</b>
Prêts :								
Prêt de CIG	—	—	19 940	19 940	—	—	19 254	19 254
Facilité d'Atlas Mara	—	—	17 351	17 351	—	—	30 346	30 346
Facilité de Philafrica	—	—	7 487	7 487	—	—	7 164	7 164
Facilité d'AFGRI International	—	—	9 632	9 632	—	—	—	—
Prêt de Fairfax	—	—	19 558	19 558	—	—	19 411	19 411
	—	—	73 968	73 968	—	—	76 175	76 175
Obligations :								
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	—	—	—	—	—	—	2 442	2 442
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	—	—	19 894	19 894	—	—	19 966	19 966
Obligations de Nova Pioneer	—	—	—	—	—	—	36 421	36 421
	—	—	19 894	19 894	—	—	58 829	58 829
Dérivés :								
Garantie de la facilité d'Atlas Mara	—	—	33 153	33 153	—	—	13 252	13 252
Dérivé de rachat de HFP <sup>2)</sup>	—	—	17 699	17 699	—	—	—	—
	—	—	50 852	50 852	—	—	13 252	13 252
Total de la trésorerie et des placements	<b>107 770</b>	<b>12 392</b>	<b>559 185</b>	<b>679 347</b>	<b>88 413</b>	<b>12 392</b>	<b>498 229</b>	<b>599 034</b>
	<b>15,9 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>82,3 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>83,2 %</b>	<b>100,0 %</b>

1) Trésorerie déposée auprès d'Atlas Mara Zambia, soutenu par la garantie détenue au profit de la Société (voir la note 13).

2) Lié à l'émission des débentures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP (voir la note 13). À la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Les transferts entre des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont considérés comme entrant en vigueur au début de la période d'information financière au cours de laquelle le transfert est indiqué. Au cours des neuf premiers mois de 2021, il n'y avait eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2, ni de transfert d'instruments financiers depuis le niveau 3 ou vers celui-ci par suite de variations dans l'observabilité des données d'évaluation. Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société (classés au niveau 3) sont présentées à la note 6.

Le tableau ci-après illustre l'incidence que pourraient avoir sur le résultat net diverses combinaisons de variations des données non observables entrant dans le modèle d'évaluation interne des instruments financiers classés au niveau 3 au 30 septembre 2021. L'analyse pose comme hypothèse des variations trimestrielles se situant dans des fourchettes raisonnablement possibles que la Société a déterminées par une analyse du rendement de divers indices boursiers ou par la connaissance qu'a la direction des marchés boursiers en cause et de l'incidence potentielle de variations des taux d'intérêt. Les fourchettes raisonnablement possibles de taux d'actualisation après impôt et de taux d'actualisation reflètent la volatilité accrue du marché due aux répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Elles reflètent également l'incertitude supplémentaire dans la détermination de la recouvrabilité et des flux de trésorerie actualisés entrant dans l'évaluation de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées.

Placement	Juste valeur du placement	Technique d'évaluation	Données non observables importantes	Données non observables importantes entrant dans les modèles d'évaluation interne	Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur les évaluations à la juste valeur <sup>1)</sup>	Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net <sup>1), 2)</sup>
<b>Parts de société en commandite :</b>						
Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP	89 389 \$	Modèle d'actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	22,4 % à 28,4 %	(975) / 997	(846) / 865
			Multiple du capital investi à la sortie	2,5x à 2,6x	6 027 / (6 805)	5 229 / (5 904)
Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP	164 334 \$	Modèle d'actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	21,7 %	(11 422) / 12 922	(9 908) / 11 210
			Croissance de l'actif sous gestion	18,7 %	14 505 / (14 505)	12 583 / (12 583)
			Marge bénéficiaire avant impôt à long terme	52,2 %	1 473 / (1 473)	1 278 / (1 278)
			Taux de croissance à long terme	4,5 %	1 322 / (1 284)	1 147 / (1 114)
<b>Actions ordinaires :</b>						
Participation indirecte dans AGH	55 628 \$	Modèle d'actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation après impôt	10,5 % à 17,5 %	(8 682) / 10 769	(7 532) / 9 342
			Taux de croissance à long terme	2,0 %	1 693 / (1 607)	1 468 / (1 394)
Philafrica	8 261 \$	Modèle d'actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation après impôt	13,9 % à 15,8 %	(1 729) / 2 029	(1 500) / 1 760
			Taux de croissance à long terme	2,0 %	295 / (284)	256 / (246)
<b>Dérivés :</b>						
Dérivé de rachat de HFP	17 699 \$	Modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options	Juste valeur totale des placements de référence	71 376 \$	7 138 / (7 138)	6 192 / (6 192)

- 1) Dans le tableau ci-dessus, l'incidence, sur les modèles d'évaluation interne, des variations des données non observables importantes considérées comme faisant le plus appel au jugement et à des estimations montre une augmentation (une diminution) hypothétique du résultat net. Des variations des taux d'actualisation après impôt (100 points de base), des taux d'actualisation (100 points de base), des taux de croissance à long terme (25 points de base), du multiple du capital investi à la sortie (5,0 %), de la croissance de l'actif sous gestion (taux de croissance annuelle composée implicite du capital engagé de 17,9 % et de 19,4 %), de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme (100 points de base) et de la juste valeur totale des placements de référence (10,0 % de la juste valeur totale) considérées isolément, feraient hypothétiquement varier la juste valeur des placements de la Société de la façon indiquée dans le tableau. En général, une augmentation (diminution) des multiples du capital investi à la sortie, de la croissance de l'actif sous gestion, de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme et des taux de croissance à long terme, ou une diminution (augmentation) des taux d'actualisation après impôt, des taux d'actualisation et de la juste valeur totale des placements de référence aurait fait monter (baisser) la juste valeur des placements de la Société classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les taux d'actualisation après impôt et les taux d'actualisation sont soumis à un facteur d'atténuation : les augmentations (diminutions) des taux d'actualisation après impôt et des taux d'actualisation ont tendance à s'accompagner d'augmentations (de diminutions) des flux de trésorerie disponibles qui peuvent compenser les variations de la juste valeur résultant des variations des taux d'actualisation après impôt et des taux d'actualisation. Les multiples du capital investi à la sortie et la croissance des actifs sous gestion sont soumis à un facteur d'atténuation : les augmentations (diminutions) des multiples du capital investi à la sortie et de la croissance des actifs sous gestion ont tendance à s'accompagner d'augmentations (de diminutions) des taux d'actualisation qui peuvent compenser les variations de la juste valeur résultant des variations des multiples du capital investi à la sortie et de la croissance des actifs sous gestion.
- 2) Aux fins de la présente analyse de sensibilité, l'incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net tient compte d'une incidence fiscale calculée au taux d'imposition marginal de la Société. La charge ou le produit d'impôt réel peut varier sensiblement lorsque le résultat net est réalisé.
- 3) Les dates de sortie cibles sont des données d'entrée non observables importantes, et leur variation modifierait hypothétiquement la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société de commandite de catégorie A de TopCo LP. Les dates de sortie cibles sont soumises à un facteur d'atténuation : les dates de sortie cibles plus éloignées (rapprochées) ont tendance à s'accompagner d'augmentations (de diminutions) des multiples du capital investi qui peuvent compenser les variations de la juste valeur résultant des variations des dates de sortie cibles.

Le tableau ci-après illustre l'incidence que pourraient avoir sur le résultat net des changements des taux de recouvrement attendu tirés des valeurs des garanties ainsi que du moment et du produit attendus des ventes prévues d'actifs entrant dans le modèle de recouvrement attendu de la Société pour les instruments financiers classés au niveau 3 au 30 septembre 2021. L'analyse pose comme hypothèse des variations trimestrielles se situant dans des fourchettes raisonnablement possibles que la Société a déterminées par une analyse des actifs sous-jacents.

Placement	Juste valeur du placement	Taux de recouvrement attendu entrant dans les modèles d'évaluation interne	Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur les évaluations à la juste valeur <sup>1)</sup>	Incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net <sup>1), 2)</sup>
<b>Prêts :</b>				
Prêt de CIG	19 940 \$	100,0 %	- / (997)	- / (865)
Facilité d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	17 351 \$	40,7 %	2 219 / (2 219)	1 565 / (1 565)
Facilité de Philafrica	7 487 \$	100,0 %	- / (374)	- / (325)
<b>Obligations :</b>				
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	—	0,0 %	999 / -	735 / -
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	19 894 \$	99,5 %	106 / (1 000)	78 / (735)

- 1) Dans le tableau ci-dessus, l'incidence, sur les modèles d'évaluation internes, des variations des données non observables importantes considérées comme faisant le plus appel au jugement et à des estimations montre une augmentation (diminution) hypothétique du résultat net. Des variations des taux de recouvrement attendu (5,0 %, dans une fourchette de taux de recouvrement attendu de néant à 100,0 %) ferait hypothétiquement varier la juste valeur des placements de la Société de la façon indiquée dans le tableau. Une augmentation (diminution) des taux de recouvrement attendu aurait fait monter (baisser) la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.
- 2) Aux fins de la présente analyse de sensibilité, l'incidence en dollars d'une variation hypothétique sur le résultat net tient compte d'une incidence fiscale calculée au taux d'imposition marginal de la Société. La charge ou le produit d'impôt réel peut varier sensiblement lorsque le résultat net est réalisé.
- 3) Une augmentation (diminution) hypothétique du taux de recouvrement attendu de la facilité d'Atlas Mara entraînerait une diminution (augmentation) correspondante de la juste valeur de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, juste valeur qui s'établissait à 33 153 \$ au 30 septembre 2021.

Les placements de la Société dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV, les actions ordinaires de NBA Africa, la facilité d'AFGRI International, la participation indirecte dans Nova Pioneer et la participation indirecte dans Access Bank SA sont également exclus de cette analyse de sensibilité, la Société ayant déterminé qu'aucune donnée non observable importante ne se prêtait à une analyse de sensibilité.

### Produits financiers

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre, les produits financiers se ventilent comme suit :

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
<b>Produits d'intérêts :</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125	63	180	665
Dépôts de trésorerie soumise à restrictions	—	66	152	448
Dépôts à terme	130	135	388	135
Placements à court terme – titres du Trésor américain	—	—	—	403
Prêts	486	1 548	964	4 584
Obligations	—	2 924	(202)	9 504
	<b>741</b>	<b>4 736</b>	<b>1 482</b>	<b>15 739</b>
<b>Dividendes : actions ordinaires</b>	<b>178</b>	<b>15</b>	<b>345</b>	<b>15</b>

**Profits (pertes) nets sur placements et profits (pertes) de change nets**

Les tableaux qui suivent font état de la composition des profits (pertes) nets sur placements et des profits (pertes) de change nets pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	<b>Troisièmes trimestres</b>					
	<b>2021</b>			<b>2020</b>		
	<b>Profits nets réalisés</b>	<b>Variation nette des profits (pertes) latents</b>	<b>Profits (pertes) nets</b>	<b>Profits nets réalisés</b>	<b>Variation nette des profits (pertes) latents</b>	<b>Profits (pertes) nets</b>
<b>Profits (pertes) nets sur placements :</b>						
Parts de société en commandite	—	(9 382)	(9 382)	—	—	—
Actions ordinaires	3 579	2 742	6 321	—	(36 816)	(36 816)
Prêts	—	(14 071)	(14 071)	—	(28 462)	(28 462)
Obligations	(9 541)	6 115	(3 426)	—	(10 033)	(10 033)
Dérivés et garanties	—	19 017	19 017	—	19 032	19 032
	<b>(5 962)</b>	<b>4 421</b>	<b>(1 541)</b>	<b>—</b>	<b>(56 279)</b>	<b>(56 279)</b>
<b>Profits (pertes) de change nets :</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(812)	—	(812)	407	—	407
Actions ordinaires	808	(6 663)	(5 855)	—	5 859	5 859
Prêts	—	(1 449)	(1 449)	—	1 758	1 758
Autres	—	(50)	(50)	—	(8)	(8)
	<b>(4)</b>	<b>(8 162)</b>	<b>(8 166)</b>	<b>407</b>	<b>7 609</b>	<b>8 016</b>
	<b>Périodes de neuf mois</b>					
	<b>2021</b>			<b>2020</b>		
	<b>Profits nets réalisés</b>	<b>Variation nette des profits (pertes) latents</b>	<b>Profits (pertes) nets</b>	<b>Pertes nettes réalisées</b>	<b>Variation nette des profits (pertes) latents</b>	<b>Profits (pertes) nets</b>
<b>Profits (pertes) nets sur placements :</b>						
Placements à court terme – titres du Trésor américain	—	—	—	—	(48)	(48)
Parts de société en commandite	—	(10 055)	(10 055)	—	—	—
Actions ordinaires	3 579	3 448	7 027	—	(115 025)	(115 025)
Prêts	—	(11 860)	(11 860)	—	(28 802)	(28 802)
Obligations	(9 541)	5 317	(4 224)	—	(10 060)	(10 060)
Dérivés	—	15 736	15 736	—	18 201	18 201
	<b>(5 962)</b>	<b>2 586</b>	<b>(3 376)</b>	<b>—</b>	<b>(135 734)</b>	<b>(135 734)</b>
<b>Profits (pertes) de change nets :</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(483)	—	(483)	(4 301)	—	(4 301)
Actions ordinaires	808	(3 451)	(2 643)	—	(27 816)	(27 816)
Prêts	—	(655)	(655)	—	(6 767)	(6 767)
Autres	—	(155)	(155)	—	172	172
	<b>325</b>	<b>(4 261)</b>	<b>(3 936)</b>	<b>(4 301)</b>	<b>(34 411)</b>	<b>(38 712)</b>

## 8. Emprunts

Au 30 septembre 2021		
Capital	Valeur comptable	Juste valeur
100 000	98 487	94 106

Débetures à 3,0 % de HFP (instrument hôte) échéant le 31 mars 2024<sup>1)</sup>

1) Rachetables à chacune des deux premières dates anniversaires de la clôture, au gré de Fairfax.

### *Débetures à 3,0 % de HFP*

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans des débetures non garanties à 3,0 % de HFP (les « débetures à 3,0 % de HFP ») et 3 000 000 de bons de souscription (les « bons de souscription de HFP »). Les bons de souscription peuvent être exercés pour obtenir une action à droit de vote subalterne de HFP, sont assortis d'un prix d'exercice de 4,90 \$ et peuvent être exercés en tout temps avant le 31 mars 2026. Les bons de souscription de HFP ont des caractéristiques antidilution pouvant augmenter ou diminuer le nombre total d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises par bon de souscription de HFP advenant certaines opérations sur actions réalisées par la Société qui peuvent augmenter ou diminuer le nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation de la Société. Le produit net des débetures à 3,0 % de HFP sera principalement investi dans des placements de portefeuille. Les débetures à 3,0 % de HFP arrivent à échéance le 31 mars 2024 ou, au gré de Fairfax, à chacune des deux premières dates anniversaires de la clôture. À l'échéance ou lors du rachat par Fairfax, l'encours en capital sera ajusté du montant, le cas échéant, de l'insuffisance de la juste valeur totale des placements de la Société dans AGH (indirectement par le biais de Joseph Holdings), les actions ordinaires de Philafrica, la facilité de Philafrica et le prêt PGR2 (collectivement, les « placements de référence ») par rapport à 102 600 \$.

La Société a déterminé que la variabilité des flux de trésorerie découlant du prix de rachat, que ce soit à l'échéance ou à l'exercice par Fairfax de son option de vente, présentait des caractéristiques économiques et des risques qui n'étaient pas étroitement liés à l'instrument d'emprunt et reflétaient ceux d'un instrument financier dérivé distinct. En outre, l'option de vente de Fairfax et l'ajustement du montant du rachat sont tous deux liés aux placements de référence, et l'exercice de l'option de vente de Fairfax ainsi que l'ajustement du montant du remboursement ne sont pas mutuellement exclusifs. Par conséquent, à la clôture, la Société a comptabilisé le dérivé incorporé, y compris l'option de vente de Fairfax (le « dérivé de rachat de HFP »), dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière, séparément de l'instrument d'emprunt hôte (les « débetures hôtes de HFP ») comptabilisé dans les emprunts à l'état consolidé de la situation financière. La Société n'a pas choisi de désigner irrévocablement l'ensemble du contrat hybride comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

À la naissance, la Société a estimé la juste valeur des débetures hôtes de HFP en ayant recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui a tenu compte de l'écart de crédit estimé de 3,3 % de HFP. L'estimation de l'écart de crédit a reposé sur les écarts de crédit d'un groupe de sociétés comparables ajustés pour le risque de crédit propre à HFP. À la naissance, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 98 200 \$ la juste valeur des débetures hôtes, qui a été comptabilisée dans les emprunts à l'état consolidé de la situation financière. Les débetures hôtes de HFP sont évaluées au coût amorti.

Au 30 septembre 2021 et à la naissance, le 31 mars 2021, la Société a estimé la juste valeur du dérivé de rachat de HFP selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options qui a tenu compte du total de la juste valeur des placements de référence, soit 71 376 \$ (74 808 \$ au 31 mars 2021) et de volatilités historiques du cours de l'action présumées de l'ordre de 30,7 % à 34,4 % (de 34,2 % à 38,1 % au 31 mars 2021). Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 17 699 \$ (21 864 \$ au 31 mars 2021), la juste valeur du dérivé de rachat de HFP, qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière.

À la naissance, la Société a estimé la juste valeur des bons de souscription de HFP en ayant recours à un modèle d'établissement du prix des options couramment accepté dans le secteur, lequel modèle a tenu compte du cours de l'action sous-jacent de HFP, soit 4,56 \$, d'un prix d'exercice de 4,90 \$, d'une volatilité historique de 48,5 %, d'une période d'exercice de cinq ans, d'un rendement prévu de néant et d'un taux sans risque de 1,0 %. À la naissance, la Société a estimé à 5 557 \$ la juste valeur des bons de souscription de HFP émis, qui a été comptabilisée dans les bons de souscription, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

La transaction a été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire de HFP et, en conséquence, à la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

### Facilités de crédit renouvelables

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu une facilité de crédit à vue renouvelable garantie de 80 000 \$ auprès d'un consortium de prêteurs canadiens, portant intérêt au taux LIBOR majoré de 450 points de base (la « facilité de crédit »). Le 20 décembre 2020, la facilité de crédit est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée.

### Charges d'intérêts

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts respectives de 900 \$ et de 1 799 \$ (201 \$ et 599 \$, respectivement, constituées de l'amortissement des frais d'émission, en 2020) à l'égard des débetures à 3,0 % de HFP.

## 9. Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

### Actions ordinaires

Le nombre d'actions en circulation s'établit comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Actions à droit de vote subalterne au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>53 665 388</b>	29 496 481
Rachats pour annulation	<b>(10 647)</b>	(463 506)
Actions à droit de vote subalterne au 30 septembre	<b>53 654 741</b>	29 032 975
Actions à droit de vote multiple à l'ouverture de la période	<b>55 452 865</b>	30 000 000
Actions ordinaires en circulation au 30 septembre	<b>109 107 606</b>	59 032 975

### Opérations sur capitaux propres

Le 4 décembre 2020, les actionnaires de HFP ont approuvé une modification des statuts de la Société pour permettre, entre autres, l'émission d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple à Fairfax, à Principal Holdco et à certaines de leurs filiales et entreprises associées respectives. Le 8 décembre 2020, la Société a émis 24 632 413 actions à droit de vote subalterne et 25 452 865 actions à droit de vote multiple en faveur de Principal Holdco au prix de 5,50 \$ par action dans le cadre de la transaction. Principal Holdco et ses filiales et entreprises associées ne peuvent, sans le consentement écrit préalable de Fairfax et l'approbation du conseil d'administration, à la majorité simple, transférer leurs actions dans la Société avant le 8 décembre 2025 ou à la résiliation de la convention de conseils en placement, selon la première éventualité. Dans le cas où Fairfax transfère des actions, Principal Holdco et ses entreprises associées peuvent transférer une proportion égale de leurs actions sans le consentement écrit préalable de Fairfax ou du conseil d'administration.

### Rachat d'actions

Le 30 juin 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 162 134 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2021. Le 30 juin 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 666 826 actions à droit de vote subalterne, soit environ 5 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2021 au 7 juillet 2022. Les actions à droit de vote subalterne rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées. Le nombre réel d'actions à droit de vote subalterne pouvant être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le moment de ces rachats seront déterminés au gré de la Société, et rien ne garantit que ces rachats seront conclus.

Au cours des neuf premiers mois de 2021, la Société a racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 10 647 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 42 \$ et a comptabilisé un montant de 45 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués. Au cours des neuf premiers mois de 2020, la Société avait racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 463 506 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 1 850 \$ et avait comptabilisé un montant de 2 960 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués.

### *Régime de rachat automatique d'actions*

Le 28 septembre 2021, la Société a conclu un régime de rachat automatique d'actions avec un courtier désigné afin de permettre le rachat d'actions à droit de vote subalterne en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités lorsque la Société ne serait normalement pas active sur le marché. Ces rachats sont déterminés par le courtier, à son seul gré, en fonction des paramètres établis par la Société avant le début de la période d'interdiction applicable. Au 30 septembre 2021, le régime de rachat automatique d'actions a donné lieu à une obligation de racheter des actions jusqu'à un montant maximal de 2 458 \$, montant qui a été comptabilisé en tant que passif au titre du régime de rachat automatique d'actions dans les états consolidés de la situation financière.

#### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

Après le 30 septembre 2021, conformément aux modalités du régime de rachat automatique d'actions, 29 878 actions à droit de vote subalterne ont été rachetées pour le compte de la Société à un coût net de 125 \$, et le passif au titre du régime de rachat automatique d'actions de 2 458 \$ au 30 septembre 2021 a été repris.

### *Régime incitatif spécial*

Le 8 décembre 2020, dans le cadre de la clôture de la transaction (voir la note 2), la Société a adopté un nouveau régime incitatif spécial (le « régime incitatif spécial »), en vertu duquel 2 505 637 options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été attribuées aux bénéficiaires du régime incitatif spécial. Les droits rattachés aux options émises en vertu du régime incitatif spécial ont été acquis immédiatement, et les options étaient assorties d'un prix d'exercice de 3,99 \$ chacune et d'une date d'échéance du 8 décembre 2030. Les options peuvent également être exercées par voie d'un exercice sans décaissement, au gré du participant, dans le cadre duquel la Société émettra des actions d'une valeur correspondant à l'excédent de la juste valeur de marché globale des actions lors de l'exercice par rapport au prix d'exercice, moins toute retenue à la source applicable. Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, le nombre maximal d'options permis avait été émis en vertu du régime incitatif spécial, et aucune des options attribuées n'avait été exercée.

### *Bons de souscription*

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débetures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. À la naissance, la Société a estimé à 5 557 \$ la juste valeur des bons de souscription de HFP émis, qui a été comptabilisée dans les bons de souscription, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

### *Dividendes*

La Société a adopté une politique prévoyant un dividende annuel à l'égard des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple d'un montant suffisant pour produire un rendement en dividendes non cumulatifs de 2,0 % par action (la « politique en matière de dividendes »), calculé en fonction du cours de clôture moyen des actions à droit de vote subalterne chaque jour de bourse du dernier trimestre de l'exercice précédent. La déclaration des dividendes est conditionnelle à ce que l'actif dépasse le total du passif et du capital déclaré des actions à droit de vote multiple et des actions à droit de vote subalterne après une telle déclaration, et sera déterminée par le conseil d'administration à sa seule discrétion. La Société n'a pas versé de dividendes sur ses actions à droit de vote multiple et à droit de vote subalterne en circulation pour les neuf premiers mois de 2021 et de 2020.

### *Apports de capital*

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord visant la vente à Fairfax de sa participation de 42,3 % dans Atlas Mara pour un produit de 40 000 \$, donnant lieu au dérivé à terme d'Atlas Mara, dont il est question plus loin à la note 13. À la naissance du dérivé à terme d'Atlas Mara, la différence de 6 056 \$ entre sa juste valeur et son prix de transaction a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord avec Fairfax en vertu duquel cette dernière a garanti la totalité des obligations de capital et d'intérêt d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara. Se reporter à la note 6 pour des renseignements sur la comptabilisation initiale et la méthode d'évaluation de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière. À la naissance de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la différence de 2 799 \$ entre sa juste valeur et son prix de transaction a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débetures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. À l'échéance ou lors du rachat par Fairfax, l'encours en capital sera ajusté du montant, le cas échéant, de l'insuffisance de la juste valeur totale des placements de la Société dans les placements de référence par rapport à 102 600 \$. À la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

#### Distributions réputées

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et du prêt sans intérêt de Fairfax de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction. La Société a estimé à 603 \$ l'avantage du prêt sans intérêt pour Fairfax et a comptabilisé ce montant dans les résultats non distribués à l'état consolidé des variations des capitaux propres lors de la comptabilisation initiale.

### 10. Résultat net par action

Le tableau ci-après présente le résultat net par action établi à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
Résultat net par action – de base et dilué	(13 582)	(58 373)	(24 676)	(184 363)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et dilué	109 117 509	59 032 975	109 118 002	59 152 402
Résultat net par action ordinaire – de base et dilué	(0,12) \$	(0,99) \$	(0,23) \$	(3,12) \$

Au 30 septembre 2021, 239 580 actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises au titre des honoraires en fonction du rendement payables à TopCo LP, lesquelles ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour les neuf premiers mois de 2021 puisqu'elles auraient un effet antidilutif. Aux termes de la convention de conseils en placement, si des honoraires en fonction du rendement sont à payer pour la première période de calcul, ils le seront après le 31 décembre 2023. Le commandité de TopCo LP peut choisir, au plus tard 15 jours avant la fin de la période de calcul (la « date du choix »), de recevoir la totalité ou une partie des honoraires en fonction du rendement sous forme de trésorerie ou d'actions à droit de vote subalterne de la Société. Le nombre d'actions à droit de vote subalterne devant être émises est calculé à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société pour les 10 jours de bourse précédant et incluant la date du choix.

Au 30 septembre 2021, 290 323 actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises en vertu du régime incitatif spécial (voir la note 13), lesquelles ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours des neuf premiers mois de 2021, puisqu'elles auraient un effet antidilutif.

### 11. Impôt sur le résultat

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre, la charge d'impôt sur le résultat de la Société se ventile comme suit :

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
Impôt exigible :				
Charge (produit) d'impôt de l'exercice considéré	(80)	262	(879)	4 674
Ajustement de l'impôt sur le résultat des exercices antérieurs	5	108	(1 173)	118
	(75)	370	(2 052)	4 792
Impôt différé :				
Naissance et reprise de différences temporaires	2 516	(1 119)	2 618	140
Ajustement de l'impôt différé des exercices antérieurs	—	(46)	(213)	(46)
	2 516	(1 165)	2 405	94
Charge (produit) d'impôt	2 441	(795)	353	4 886

Une grande part du résultat net avant impôt sur le résultat de la Société est attribuable à des activités pouvant être exercées hors du Canada. Les taux d'imposition des territoires étrangers diffèrent généralement des taux d'imposition prescrits par la législation fiscale canadienne (en ce qu'ils peuvent être sensiblement plus ou moins élevés).

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat établi au taux d'imposition prescrit par les lois canadiennes et de la charge d'impôt sur le résultat au taux d'intérêt effectif présentée dans les états financiers consolidés pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'imposition selon les lois canadiennes	26,5 %	26,5 %	26,5 %	26,5 %
Produit d'impôt au taux d'imposition selon les lois canadiennes	(2 952)	(15 680)	(6 445)	(47 562)
Profits latents sur placements	989	—	1 381	—
Écart de crédit d'imposition du bénéfice dégagé (des pertes subies) hors du Canada	2 381	9 838	1 400	38 630
Charge (produit) lié à des exercices antérieurs	5	62	(1 386)	72
Variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires	(677)	2 181	4 990	6 271
Incidence des cours de change	2 832	(529)	514	4 016
Autres, dont les différences permanentes	(137)	3 333	(101)	3 459
Charge (produit) d'impôt	2 441	(795)	353	4 886

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, les profits latents sur placements respectifs de 989 \$ et de 1 381 \$ (néant pour les deux périodes de 2020) reflètent essentiellement les profits imposables latents sur les placements dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP et les parts de société en commandite du fonds Helios IV de 2 838 \$ et de 2 653 \$, respectivement, neutralisés en partie par les pertes imposables latentes sur placements respectifs de (1 849)\$ et de (1 272)\$.

L'écart de taux d'imposition du bénéfice (des pertes) enregistrés hors du Canada est de 2 381 \$ et de 1 400 \$, respectivement, pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021 (9 838 \$ et 38 630 \$, respectivement, en 2020), ce qui rend compte principalement de l'incidence, sur l'impôt exigible et l'impôt différé, des pertes étrangères relatives à des biens et des pertes en capital, des pertes nettes de placement qui sont imposées à Maurice à des taux inférieurs, atténuée par les pertes subies en Afrique du Sud qui sont imposées à des taux légèrement supérieurs.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers de 2021, la charge (le produit) relatif aux exercices antérieurs de 5 \$ et de (1 386) \$, respectivement, s'explique en grande partie par des ajustements de dettes dépréciées, l'avantage fiscal des reports rétrospectifs de pertes étrangères relatives à des biens et les ajustements liés au change. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2020, la charge (le produit) relatif aux exercices antérieurs respectif de 62 \$ et de 72 \$ s'expliquait en grande partie par un ajustement des honoraires de services juridiques, par les reports prospectifs de pertes étrangères relatives à des biens et par le reclassement de l'avantage fiscal sur le rachat par JIH des actions de catégorie A au-dessus du prix d'émission en tant que revenu exonéré.

La variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires de (677)\$ et de 4 990 \$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, respectivement, rend principalement compte de la variation des actifs (passifs) d'impôt différé sur des pertes en capital étrangères de 11 \$ et de 2 596 \$, respectivement, des différences sur placements et d'autres différences temporaires respectives de 241 \$ et de 3 483 \$ qui n'avaient pas été comptabilisées par la Société, car les pertes avant impôt en cause ne répondaient pas aux critères établis dans les IFRS, de même que des actifs (passifs) d'impôt différé en Afrique du Sud sur des placements respectifs de (929)\$ et de (1 089)\$.

La variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires de 2 181 \$ pour le troisième trimestre de 2020 rendait principalement compte des actifs d'impôt différé non comptabilisés à l'égard de pertes étrangères relatives à des biens de 3 255 \$, neutralisés en partie par des actifs d'impôt différé en Afrique du Sud sur des placements de 748 \$ et d'autres différences temporaires de 326 \$, en ce qui a trait aux filiales entièrement détenues de la Société qui n'avaient pas été comptabilisées par la Société, car les pertes avant impôt en cause ne répondaient pas aux critères établis dans les IFRS. La variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires de 6 271 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 rendait principalement compte des actifs d'impôt différé non comptabilisés à l'égard de pertes étrangères relatives à des biens de 3 255 \$, d'actifs d'impôt différé en Afrique du Sud sur des placements de 1 367 \$ et d'autres différences temporaires de 1 649 \$, en ce qui a trait aux filiales entièrement détenues de la Société qui n'avaient pas été comptabilisées par la Société, car les pertes avant impôt en cause ne répondaient pas aux critères établis dans les IFRS. Au 30 septembre 2021, des actifs d'impôt différé de 34 286 \$ au Canada et de 16 467 \$ en Afrique du Sud (28 208 \$ et 17 555 \$, respectivement, au 31 décembre 2020) n'avaient pas été comptabilisés, car il est considéré comme peu probable que la Société puisse les utiliser.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, l'incidence du change respective de 2 832 \$ et de 514 \$ ((529)\$ et 4 016 \$, respectivement, en 2020) est principalement attribuable aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain, étant donné que la Société établit sa charge d'impôt sur le résultat des sociétés en dollars canadiens conformément aux exigences du fisc canadien, tandis que la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales est le dollar américain.

Le montant respectif de (137)\$ et de (101)\$ inscrit au poste « Autres, dont les différences permanentes » pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021 (3 333 \$ et 3 459 \$, respectivement, en 2020) reflète principalement les charges non déductibles.

## **12. Gestion des risques financiers**

### ***Aperçu général***

Il n'y a pas eu de variation notable dans les types de risques auxquels la Société est exposée ni dans le cadre qu'elle utilise pour surveiller, évaluer et gérer ces risques au 30 septembre 2021 par rapport à ceux identifiés et présentés dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, sauf indication contraire ci-après.

### ***COVID-19***

La propagation rapide de la COVID-19, qui a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, et les mesures prises au niveau mondial en réponse à celle-ci ont considérablement perturbé les activités des entreprises dans le monde entier. Les placements de portefeuille de la Société reposent, dans une certaine mesure, sur la libre circulation des biens, des services et des capitaux dans le monde, circulation qui a été considérablement entravée par la COVID-19.

Compte tenu de la nature continue et évolutive de la crise de la COVID-19, il est difficile d'anticiper l'ampleur des répercussions de la pandémie, y compris les réponses qui y seront apportées, sur l'économie mondiale en général et sur les placements de portefeuille de la Société en particulier, ou la durée probable des perturbations. L'ampleur de cette incidence dépendra de l'évolution de la situation, qui est très incertaine, évolue rapidement et est difficile à prévoir, y compris les nouvelles informations qui pourraient apparaître concernant la gravité de la COVID-19 et les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour l'endiguer, ainsi que le calendrier de réouverture de l'économie dans différentes parties du monde. Notamment, la résurgence potentielle du nombre de cas de COVID-19 et des nouveaux variants, et, par conséquent, la prolongation ou la réintroduction des mesures de confinement pourraient accroître l'incertitude et reporter la reprise de l'activité économique. Ces faits nouveaux pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

### ***Risque de marché***

Le risque de marché (formé du risque de change, du risque de taux d'intérêt et de l'autre risque de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet des variations des cours du marché. La Société est exposée au risque de marché en raison principalement de ses activités d'investissement et du risque de change auquel ces activités peuvent aussi l'exposer. La valeur du portefeuille de placements de la Société dépend du rendement sous-jacent des entreprises qui le forment. Elle peut dépendre aussi, à l'instar des autres éléments des états financiers, des fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des cours du marché.

### ***Risque de change***

Risque de change Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'un autre actif ou passif fluctuent sous l'effet de variations des taux de change, et que cette fluctuation se répercute sur le résultat net ou sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société.

Pour les neuf premiers mois de 2021, l'exposition nette au risque de change de la Société au titre de ses soldes libellés dans d'autres monnaies que le dollar américain a augmenté par rapport au 31 décembre 2020. L'augmentation tient principalement aux placements dans d'autres actions ordinaires libellés en livres sterling. La Société a de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements de portefeuille et des créances libellés en rands sud-africains, et un placement de portefeuille libellé en livres sterling. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le résultat net de la Société pourraient être touchés de façon importante par les fluctuations des cours de change découlant de ses placements libellés en monnaies étrangères. La Société n'a pas couvert son risque de change. En outre, une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société est libellée en dollars canadiens et en roupies mauriciennes. L'incidence de ces sommes serait négligeable.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite des variations des taux d'intérêt du marché. En général, à mesure que montent les taux d'intérêt, la juste valeur des titres à revenu fixe baisse et, inversement, à mesure que ces taux baissent, la juste valeur des titres à revenu fixe s'accroît. Dans un cas comme dans l'autre, plus le temps à courir jusqu'à l'échéance d'un instrument financier est long, plus les variations de taux d'intérêt portent à conséquence. En matière de gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a pour stratégie de positionner son portefeuille de titres à revenu fixe selon l'orientation que prendront, selon elle, les taux d'intérêt et sa courbe de rendements à l'avenir, en rapport avec ses besoins de liquidités. La conjoncture économique, les conditions politiques et bien d'autres facteurs peuvent aussi agir sur les marchés obligataires et, du coup, sur la valeur des titres à revenu fixe détenus. Les mouvements des taux d'intérêt dans les pays africains peuvent se répercuter sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le résultat net de la Société. Le gestionnaire suit activement les taux d'intérêt dans les pays africains et les incidences qu'ils pourraient avoir sur le portefeuille de placements de la Société.

Au 30 septembre 2021, la Société détenait des titres à revenu fixe d'une juste valeur de 64 672 \$ (59 918 \$ au 31 décembre 2020), qui représentaient 68,9 % (44,4 % au 31 décembre 2020) de son portefeuille de titres à revenu fixe et qui ont été évalués en ayant recours à des modèles de recouvrement attendu. Comme les modèles de recouvrement attendu dépendent soit du produit attendu de la cession ordonnée planifiée des actifs de l'émetteur, soit de la juste valeur de la garantie sous-jacente, ces placements sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

### *Fluctuations des cours*

Les fluctuations des cours entraînent un risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement en titres de capitaux propres ou en parts de société en commandite fluctuent sous l'effet des variations des cours du marché (autres que les fluctuations liées aux risques de taux d'intérêt ou de change).

La Société détient des placements en titres de capitaux propres et est exposée au risque de prix. La valeur de marché et la liquidité de ces placements sont volatiles et pourraient varier sensiblement à la hausse ou à la baisse pendant de courtes périodes, si bien que leur valeur ultime ne sera connue qu'après un certain délai ou à leur liquidation.

Le risque de prix de la Société a été porté à 377 633 \$ au 30 septembre 2021 contre 364 809 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement du fait des placements dans les actions ordinaires de NBA Africa et les parts de société en commandite du fonds Helios IV, de même que de la conversion des obligations de Nova Pioneer en participation indirecte dans Nova Pioneer, facteurs neutralisés en partie par le dérivé de rachat de HFP (voir la note 13), qui limite l'exposition de la Société au risque de prix sur ses placements dans la participation indirecte dans AGH et les actions ordinaires de Philafrica. La hausse du risque de prix a aussi été neutralisée en partie par la diminution de la juste valeur des placements de la Société en titres de capitaux propres et en titres de sociétés en commandite.

La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 20 % de la juste valeur de ses placements classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 30 septembre 2021 entraînerait une hausse ou une baisse de 3 976 \$ du résultat net (2 181 \$ au 31 décembre 2020). La note 7 présente l'incidence éventuelle sur le résultat net de diverses combinaisons de variations de données non observables importantes entrant dans les modèles d'évaluation interne des placements de la Société classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations financières vis-à-vis de la Société et touche tout particulièrement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts de trésorerie soumise à restrictions, les dépôts à terme et les placements en instruments d'emprunt. La Société évalue la solvabilité de chaque contrepartie sur une base régulière et avant de passer des contrats avec elle. La direction surveille le risque de crédit lié à ses placements de portefeuille dans des instruments d'emprunt par le suivi du rendement financier de ses contreparties, des conventions de garantie et de la diversification de ses portefeuilles ainsi que par d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Au 30 septembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 80 719 \$ (66 052 \$ au 31 décembre 2020) de la Société totalisaient 54 673 \$ (45 352 \$ au 31 décembre 2020) pour la société de portefeuille (placés principalement auprès d'importantes institutions financières canadiennes) et 26 046 \$ (20 700 \$ au 31 décembre 2020) pour les filiales entièrement détenues de la Société.

Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a garanti qu'un montant de 7 283 \$ dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA pourrait être retiré à tout moment après le 8 décembre 2021.

La Société suit de près les risques auxquels sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses placements à court terme sont exposés en revoyant régulièrement la solidité financière et la solvabilité de ces institutions financières. En s'appuyant sur ces examens, la Société peut virer des soldes d'une institution financière dont le risque de crédit est perçu comme étant plus élevé que celui d'autres institutions considérées plus stables.

#### *Dépôts à terme*

Au 30 septembre 2021, les dépôts à terme de 12 392 \$ de la Société (12 392 \$ au 31 décembre 2020) se composaient de montants dans un compte de dépôt d'Atlas Mara Zambia (voir la note 13). Au 30 septembre 2021, Atlas Mara Zambia avait déposé des euro-obligations du gouvernement de la Zambie (les « euro-obligations zambiennes ») d'une juste valeur de 18 340 \$ au profit de la Société ainsi qu'une garantie en trésorerie de 991 \$, qui est détenue par HFP et qui a été prise en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia de 12 392 \$, plus les intérêts courus, pourraient être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021. La Société continuera de surveiller le risque de crédit associé aux dépôts à terme en examinant la solidité financière et la solvabilité des contreparties ainsi que la juste valeur des garanties déposées au profit de la Société.

#### *Autres actifs*

Au 30 septembre 2021, les autres actifs de la Société, qui s'établissaient à 4 983 \$ (1 946 \$ au 31 décembre 2020) se composaient principalement de montants à recevoir d'Atlas Mara au titre de la garantie fournie à TLG Credit Opportunities Fund (« TLG Capital ») à l'égard de la facilité fournie à Atlas Mara par TLG Capital (la « facilité de TLG »). Au 30 septembre 2021, la Société a estimé à 4 841 \$ la valeur recouvrable de sa créance d'Atlas Mara, en fonction des montants qui devraient être tirés de la vente d'Atlas Mara Botswana à Access Bank, conformément aux modalités de l'accord SD d'Atlas Mara. Se reporter à la note 16 pour plus de détails sur la créance à l'égard d'Atlas Mara.

#### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

En octobre 2021, Atlas Mara a conclu la vente à Access Bank de sa participation dans Atlas Mara Botswana, dont une partie était donnée en garantie de la facilité de TLG et a ultérieurement été libérée par la Société dans le cadre de la vente susmentionnée. Le produit de la vente sera payé en trois tranches : i) une tranche initiale à la clôture; ii) une tranche au plus tard en avril 2022; et iii) une contrepartie différée deux ans après la date de clôture. Le 14 octobre 2021, à la réception par Atlas Mara de la tranche initiale du produit de la vente, la Société a reçu un paiement partiel de 3 660 \$ à l'égard de la garantie de la facilité de TLG. En vertu de l'accord SD d'Atlas Mara, la Société s'attend à des remboursements additionnels sur la garantie de la facilité de TLG à mesure qu'Atlas Mara reçoit les deux tranches restantes du produit de la vente.

#### *Placements en instruments d'emprunt*

##### *Profil des échéances des titres à revenu fixe*

Dans le tableau ci-après, les prêts et obligations sont présentés selon les échéances contractuelles les plus rapprochées. Les échéances réelles pourraient différer des échéances ci-après en raison de clauses d'encaissement ou de remboursement anticipé. Au 30 septembre 2021, des prêts et des obligations d'une juste valeur respective de 54 410 \$ et de néant (56 764 \$ et 38 863 \$, respectivement, au 31 décembre 2020) étaient assortis de clauses de remboursement anticipé. Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, aucun instrument d'emprunt n'était assorti de clauses d'encaissement anticipé.

	Au 30 septembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Coût <sup>1)</sup>	Juste valeur	Coût <sup>1)</sup>	Juste valeur
Prêts :				
Échéance de un an ou moins <sup>2)</sup>	82 171	54 410	72 011	56 764
Échéance de plus de un an jusqu'à cinq ans	19 558	19 558	19 411	19 411
	<b>101 729</b>	<b>73 968</b>	91 422	76 175
Obligations :				
Échéance de un an ou moins <sup>2)</sup>	39 363	19 894	64 325	38 863
Échéance de plus de un an jusqu'à cinq ans	—	—	19 290	19 966
	<b>39 363</b>	<b>19 894</b>	83 615	58 829
	<b>141 092</b>	<b>93 862</b>	175 037	135 004

1) Le coût comprend la juste valeur à la comptabilisation initiale et les intérêts capitalisés.

2) Au 30 septembre 2021, comprend des instruments dont l'échéance contractuelle était passée, mais qui n'avaient pas encore été remboursés.

Au 30 septembre 2021, des instruments d'emprunt de la Société d'une juste valeur de 93 862 \$ (135 004 \$ au 31 décembre 2020) étaient exposés au risque de crédit, ce qui représente 13,8 % (22,5 % au 31 décembre 2020) du total de la trésorerie et des placements. La direction surveille les dépôts à terme, et elle a déterminé que le risque de crédit connexe est limité en raison des accords de garantie dont il est question plus haut.

L'exposition de la Société au risque de crédit du fait de ses placements en titres à revenu fixe avait été ramenée à 86 375 \$ au 30 septembre 2021, par rapport à 135 004 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement en raison de la conversion des obligations de Nova Pioneer en participation indirecte dans Nova Pioneer ainsi que du dérivé de rachat de HFP (voir la note 13), qui limite l'exposition de la Société au risque de crédit sur son placement dans la facilité de Philafrica.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait du mal à s'acquitter de ses obligations financières par un règlement en trésorerie ou par un autre actif financier. La Société gère le risque de liquidité en maintenant un niveau d'actifs liquides suffisant pour lui permettre de faire face à ses échéances. La totalité des dettes d'exploitation et charges à payer est exigible en moins de trois mois, tandis que l'impôt sur le résultat à payer doit être remis à l'administration fiscale compétente lorsqu'il est exigible.

La trésorerie et les placements dans des sociétés ouvertes au 30 septembre 2021 procurent une liquidité suffisante pour acquitter les obligations importantes restantes connues de la Société pour les 12 prochains mois, qui consistent principalement en des engagements de capital inutilisés envers le fonds Helios IV, des charges d'intérêts sur les débentures à 3,0 % de HFP, l'engagement en vertu du régime de rachat automatique d'actions de la Société, des honoraires de placement et de services-conseils, des frais généraux et frais d'administration, l'impôt sur le résultat ainsi que le règlement potentiel des débentures à 3,0 % de HFP si Fairfax exerce son option de vente. La Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour soutenir ses activités.

Au 30 septembre 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

La Société peut être soumise à des obligations de récupération en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détient dans la mesure où HFP a touché le produit d'intéressement et où une récupération est nécessaire. Ce risque est atténué par les comptes en séquestre exigés par chaque fonds Helios conformément à leurs documents constitutifs respectifs. La Société peut être soumise à des obligations en vertu d'appels de capitaux en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient, l'obligeant à couvrir sa quote-part des dépenses engagées par TopCo LP et la quote-part revenant à TopCo LP des engagements envers les commandités des fonds Helios, ce risque étant atténué par la période de six mois pendant laquelle TopCo LP est tenue de conserver le produit des frais de gestion excédentaires.

La Société doit compenser chacun des cochefs de la direction d'un montant pouvant atteindre 500 \$ par année, dans la mesure où chacun de leurs salaires annuels de 2 000 \$ n'est pas entièrement payé par le gestionnaire.

La note 13 présente le détail du règlement des éventuels honoraires en fonction du rendement à la fin de la première période de calcul, le 31 décembre 2023.

## Risque de concentration

Les placements de la Société se concentrent principalement en Afrique ainsi que sur les entreprises africaines ou les entreprises dont la clientèle, les fournisseurs ou les activités sont situés principalement en Afrique ou en dépendent essentiellement. La valeur de marché des placements de la Société, son chiffre d'affaires et son rendement sont particulièrement sensibles aux variations de la conjoncture économique, des taux d'intérêt et de la réglementation des pays africains où la Société investit. Une détérioration de la conjoncture, des taux d'intérêt ou de la réglementation dans ces pays africains pourrait porter préjudice aux activités, aux flux de trésorerie, à la situation financière et au résultat net de la Société.

Le tableau qui suit présente un sommaire des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées (voir la note 6) au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 selon le principal secteur d'investissement des émetteurs.

	Au 30 septembre 2021	Au 31 décembre 2020
Gestion d'actifs	280 405	275 299
Agroalimentaire	81 008	80 439
Éducation	38 811	36 421
Services financiers	38 611	54 153
Divertissement	30 000	—
Infrastructures	19 940	19 254
Autres	27 051	14 836
	<b>515 826</b>	<b>480 402</b>

Au cours des neuf premiers mois de 2021, le risque de concentration de la Société dans le secteur de la gestion d'actifs a augmenté du fait de son placement dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV et des profits nets connexes. Le risque de concentration de la Société dans le secteur de l'agroalimentaire s'est accru, principalement sous l'effet de son placement dans la facilité d'AFGRI International et des intérêts capitalisés sur la facilité de Philafrica, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes et les pertes de change sur la participation indirecte de la Société dans AGH et son placement dans les actions ordinaires et la facilité de Philafrica. Le risque de concentration de la Société dans le secteur des services financiers a diminué, en raison essentiellement des pertes latentes sur la facilité et les obligations d'Atlas Mara. Dans le secteur de l'éducation, le risque de concentration de la Société a augmenté sous l'impulsion de la conversion des obligations de Nova Pioneer et des intérêts à recevoir, ce dernier facteur ne faisant partie des placements de portefeuille, en participation indirecte dans Nova Pioneer, compensée en partie par les pertes réalisées sur les obligations de Nova Pioneer. Le risque de concentration de la Société dans le secteur du divertissement a augmenté du fait de son placement dans les actions ordinaires de NBA Africa. Dans le secteur des infrastructures, le risque de concentration de la Société a surtout augmenté du fait des profits latents sur le prêt de CIG, neutralisés en partie par les pertes de change sur le prêt de CIG. Dans le secteur Autres, le risque de concentration de la Société a surtout augmenté du fait des placements dans d'autres actions ordinaires ainsi que des profits latents et réalisés sur d'autres actions ordinaires, facteurs contrebalancés en partie par les pertes de change sur d'autres actions ordinaires.

Il est interdit à la Société d'effectuer un placement de portefeuille si, compte tenu de celui-ci, le montant total investi devait excéder 20,0 % de l'actif total de la Société au moment du placement; la Société est néanmoins autorisée à effectuer jusqu'à deux placements de portefeuille à la condition que, compte tenu de chacun de ces placements, le montant total investi de chacun corresponde au plus à 25,0 % de l'actif total de la Société (la « restriction en matière de concentration des placements »). Le 15 avril 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale permettant à la Société d'effectuer des placements supplémentaires dans Atlas Mara lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans Atlas Mara (calculé sur la base de la juste valeur) serait inférieur ou égal à 40,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. Le 4 décembre 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale permettant à la Société d'investir dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans TopCo LP (calculé sur la base de la juste valeur) serait supérieur à 25,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. La limite établie pour les placements de portefeuille de la Société conformément à sa restriction en matière de concentration des placements a augmenté au 30 septembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 en raison principalement de l'émission des débentures à 3,0 % de HFP et des profits de change, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur placements dont il est question plus haut.

Les placements de portefeuille peuvent être financés par des placements de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, dans le cadre de l'objectif de la Société de réduire le coût du capital et de procurer des rendements aux porteurs de ses actions ordinaires. La Société a établi qu'en date du 30 septembre 2021, elle se conformait à la restriction en matière de concentration des placements.

## Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif d'optimiser les rendements pour les actionnaires ordinaires tout en recherchant des rendements ajustés en fonction du risque qui sont attrayants. Le total du capital, qui comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les emprunts, s'établissait à 692 096 \$ au 30 septembre 2021 (599 735 \$ au 31 décembre 2020). L'augmentation reflète principalement l'émission des débentures hôtes de HFP (98 487 \$) et des bons de souscription de HFP (5 557 \$), ainsi que l'augmentation du surplus d'apport (18 107 \$) découlant de l'émission des débentures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP à un montant de transaction (100 000 \$) supérieur au total de la juste valeur nette (81 893 \$), facteurs neutralisés en partie par la perte nette de 24 676 \$, la charge d'impôt de 2 719 \$ sur les débentures à 3,0 % de HFP et l'engagement de 2 458 \$ au titre du régime de rachat automatique d'actions de la Société, lequel a été porté en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débentures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. Le 20 décembre 2019, la Société a conclu la facilité de crédit, qui est arrivée à échéance le 20 décembre 2020 et n'a pas été renouvelée. Voir la note 8 pour un complément d'information.

### 13. Transactions avec les parties liées

#### Placement dans TopCo LP

À la clôture de la transaction, la Société a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP que détenaient HHL et HHPL. TopCo LP a été créée en tant qu'instrument d'investissement par le biais duquel HFP recevra des flux de trésorerie provenant de son droit à certains flux d'honoraires de Helios, et elle a conclu une convention de sous-conseils avec le gestionnaire pour fournir les services de placement et de conseils à HFP. De plus amples renseignements sur les transactions de la Société avec TopCo LP sont présentés plus haut à la note 6.

#### Placement dans le fonds Helios IV

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV, une société en commandite contrôlée par son commandité, qui est une entreprise affiliée de Helios Holdings Group. Au 30 septembre 2021, la Société avait participé à des appels de capitaux à hauteur de 22 413 \$. La Société n'encourra aucun honoraire de gestion ni aucun intérêt passif payables au commandité du fonds Helios IV à l'égard de son placement dans le fonds Helios IV. Pour un complément d'information sur les transactions de la Société avec le fonds Helios IV, il y a lieu de se reporter à la note 6.

#### Placement dans d'autres actions ordinaires

En juin 2021, la Société a reçu des actions ordinaires de Vivo dans le cadre d'une distribution en nature de TopCo LP d'une valeur initiale de 5 812 \$. Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus haut à la note 6.

### Montant à payer à des parties liées

Les montants que la Société doit payer à des parties liées se ventilent comme suit :

	Au 30 septembre 2021			Au 31 décembre 2020		
	Helios <sup>1)</sup>	Fairfax	Total	Helios <sup>1)</sup>	Fairfax	Total
Honoraires en fonction du rendement	927	—	927	—	—	—
Honoraires de placement et de services-conseils	832	—	832	201	709	910
Frais de gestion	—	428	428	—	107	107
Coûts de transaction liés à Helios	—	—	—	—	2 532	2 532
Rémunération de la direction	—	—	—	63	—	63
Autres	—	167	167	—	48	48
	<b>1 759</b>	<b>595</b>	<b>2 354</b>	<b>264</b>	<b>3 396</b>	<b>3 660</b>

1) Les honoraires en fonction du rendement ainsi que les honoraires de placement et de services-conseils sont versés à TopCo LP. La rémunération de la direction est versée à MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye.

### *Conventions de conseils en placement*

Le 8 décembre 2020, la Société et ses filiales ont résilié la précédente convention de conseils en placement avec HWIC et conclu la nouvelle convention de conseils en placement avec TopCo LP, en vertu de laquelle cette dernière a remplacé HWIC et Fairfax, et est devenue le nouveau conseiller de portefeuille et administrateur de portefeuille de la Société et de ses filiales. TopCo LP a immédiatement conclu une convention de sous-conseils en placement avec le gestionnaire, aux termes de laquelle le gestionnaire a été nommé sous-conseiller de TopCo LP aux fins de la convention de conseils en placement. À titre de rémunération de ces services, la Société et ses filiales versent des honoraires de placement et de services-conseils et, s'il y a lieu, des honoraires en fonction du rendement. Ces honoraires sont fonction des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société, après ajustement pour exclure TopCo LP.

### *Honoraires en fonction du rendement*

Les honoraires en fonction du rendement aux termes de la convention de conseils en placement sont courus trimestriellement à raison de 20,0 %, sur une base cumulative, de toute augmentation de la valeur comptable par action, à l'exception des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP et de toute distribution en trésorerie versée par TopCo LP (la « valeur comptable ajustée par action ») en sus de 5 % par année, moins les honoraires en fonction du rendement, le cas échéant, réglés lors des précédentes périodes de calcul. Le montant de la valeur comptable ajustée par action devant en tout temps avoir été atteint avant que ne soient versés des honoraires en fonction du rendement est aussi appelée le « cours minimal de l'action ».

En vertu de la convention de conseils en placement, la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 (la « première période de calcul ») est la première période de trois ans consécutifs au titre de laquelle des honoraires en fonction du rendement, le cas échéant, seront payables à TopCo LP. Au 30 septembre 2021, la Société a déterminé que des honoraires en fonction du rendement de 927 \$ étaient payables à TopCo LP (néant à recevoir par Fairfax au 31 décembre 2020), puisque la valeur comptable ajustée par action s'établissait à 3,13 \$ (avant prise en compte de l'incidence des honoraires en fonction du rendement) au 30 septembre 2021, ce qui était supérieur au cours minimal par action à cette date, soit 3,08 \$.

Aux termes de la convention de conseils en placement, si des honoraires en fonction du rendement sont à payer pour la première période de calcul, ils le seront après le 31 décembre 2023. Le commandité de TopCo LP peut choisir, au plus tard 15 jours avant la fin de la période de calcul (la « date du choix »), de recevoir la totalité ou une partie des honoraires en fonction du rendement sous forme de trésorerie ou d'actions à droit de vote subalterne de la Société. Le nombre d'actions à droit de vote subalterne devant être émises est calculé à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société pour les 10 jours de bourse précédant et incluant la date du choix. Au 30 septembre 2021, 239 580 (néant au 31 décembre 2020) actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises aux termes des honoraires en fonction du rendement payables à TopCo LP.

La Société a comptabilisé un recouvrement d'honoraires en fonction du rendement de 1 978 \$ et des honoraires en fonction du rendement de 927 \$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, respectivement (néant pour les deux périodes de 2020), dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

### *Honoraires de placement et de services-conseils*

Les honoraires de placement et de services-conseils sont calculés et payés trimestriellement et correspondent à 0,5 % de la valeur du capital non affecté et à 1,5 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société moins la valeur du capital non affecté et la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP. Au troisième trimestre de 2021, la Société a établi qu'une grande part de ses actifs avaient été investis dans des placements de portefeuille, ce qui est considéré comme une affectation de capital. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, les honoraires de placement et de services-conseils inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global se sont respectivement chiffrés à 832 \$ et à 2 437 \$ (1 018 \$ et 3 271 \$, respectivement, en 2020).

### *Convention de services de gestion*

Le 8 décembre 2020, la Société a conclu une convention de services de gestion avec Fairfax (la « convention de services de gestion »), en vertu de laquelle Fairfax fournira certains services à la Société et à ses filiales sur une base transitoire de deux ans contre 1 700 \$ la première année et 2 125 \$ la deuxième année, versés trimestriellement à terme échu. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des honoraires en fonction du rendement respectifs de 484 \$ et de 1 376 \$ (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

### *Coûts de transaction liés à Helios*

Au 30 septembre 2021, aucun coût de transaction lié à Helios n'était à payer à des parties liées. Les coûts de transaction liés à Helios de 2 532 \$ à payer à des parties liées au 31 décembre 2020 se composaient des montants à payer à Fairfax au titre des coûts de transaction réglés par Fairfax pour le compte de la Société.

### *Autres*

Au 30 septembre 2021, les autres montants à payer à des parties liées de 167 \$ (48 \$ au 31 décembre 2020) sont principalement constitués de montants dus à Fairfax relativement à des charges engagées par Fairfax et par HWIC pour le compte de la Société.

### **Montant à recevoir de parties liées**

Les montants à recevoir de parties liées de 9 173 \$ au 30 septembre 2021 (néant au 31 décembre 2020) étaient liés à des montants de 7 733 \$ avancés à HHL dans le cadre de la distribution en nature d'actions ordinaires de Vivo et à une distribution de 1 440 \$ à recevoir sur les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP en lien avec les frais de gestion excédentaires gagnés au cours de la période. HHL et le commandité de TopCo LP ont convenu que HHL transférerait à TopCo LP la contrepartie en trésorerie reçue de HFP, d'un montant de 7 733 \$, au profit de la Société, en qualité d'unique détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP. Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus haut à la note 6.

### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

Le 5 octobre 2021, HHL a transféré la contrepartie en trésorerie reçue de HFP, d'un montant de 7 733 \$, à TopCo LP au profit de la Société, en qualité d'unique détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP.

### **Droits de vote et participation de Fairfax**

Au 30 septembre 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses filiales, détenait 30 000 000 d'actions à droit de vote multiple et 5 279 489 actions à droit de vote subalterne de HFP (30 000 000 et 5 279 489, respectivement, au 31 décembre 2020), ainsi que 3 000 000 de bons de souscription de HFP pouvant être exercés pour obtenir une action à droit de vote subalterne, aucunes desquelles n'a été exercée.

Au 30 septembre 2021, le portefeuille d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple de Fairfax représentait 53,3 % des droits de vote et une participation en capitaux propres de 32,3 % dans HFP (53,3 % et 32,3 %, respectivement, au 31 décembre 2020).

### **Droits de vote et participation dans Helios**

Au 30 septembre 2021, Principal Holdco, une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye, détenait 25 452 865 actions à droit de vote multiple et 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP (25 452 865 et 24 632 413, respectivement, au 31 décembre 2020).

Au 30 septembre 2021, les actions à droit de vote multiple et à droit de vote subalterne détenues par Helios représentaient 45,9 % des droits de vote et une participation en capitaux propres de 45,9 % dans HFP (45,9 %, dans les deux cas, au 31 décembre 2020).

### **Régime incitatif spécial**

À la clôture de la transaction, la Société a adopté le régime incitatif spécial, en vertu duquel des options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été attribuées aux bénéficiaires du régime incitatif spécial (voir la note 9).

## Transaction avec Helios – Instruments financiers avec des parties liées

Dans le cadre de la transaction, la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée, visant l'achat et la garantie de certains instruments de trésorerie et de certains placements de la Société (voir la note 2 et l'analyse ci-après). Ces transactions ont été comptabilisées comme suit à l'état consolidé de la situation financière, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et à l'état consolidé des variations des capitaux propres :

Instrument financier	Au 30 septembre 2021		Période de neuf mois de 2021		Troisième trimestre de 2021	
	Poste de l'état de la situation financière	Valeur comptable de l'actif/ (du capital)	Profits (pertes) nets sur placements	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Profits (pertes) nets sur placements	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Prêt de Fairfax	Prêts	19 558	—	—	—	—
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>1)</sup>	Dérivés et garanties	33 153	19 901	—	18 746	—
Garantie du dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia <sup>2)</sup>	Dérivés et garanties	—	—	—	—	—
Garantie du dépôt auprès d'Access Bank SA <sup>3)</sup>	Dérivés et garanties	—	—	—	—	—
Déventures hôtes de HFP <sup>4)</sup>	Emprunts	(98 487)	—	—	—	—
Dérivé de rachat de HFP <sup>4)</sup>	Dérivés et garanties	17 699	(4 165)	18 107	271	—
Bons de souscription de HFP <sup>4)</sup>	Bons de souscription	(5 557)	—	—	—	—

1) Liée à la facilité d'Atlas Mara, dont la juste valeur s'établissait à 17 351 \$ au 30 septembre 2021 et qui était comptabilisée dans les prêts à l'état consolidé de la situation financière (30 346 \$ au 31 décembre 2020).

2) Liée au dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia, dont la juste valeur s'établissait à 12 392 \$ au 30 septembre 2021 et qui était comptabilisé dans les dépôts à terme aux états consolidés de la situation financière (12 392 \$ au 31 décembre 2020).

3) Liée aux montants déposés auprès d'Access Bank SA, dont la juste valeur s'établissait à 6 553 \$ au 30 septembre 2021 et qui étaient comptabilisés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie à l'état consolidé de la situation financière (7 525 \$ comptabilisés dans les dépôts de trésorerie soumise à restrictions au 31 décembre 2020).

4) Liés à l'émission des déventures hôtes, des bons de souscription et du dérivé de rachat de HFP. À la naissance, la différence de 18 107 \$ entre le total de la juste valeur nette des instruments financiers émis et reçus (81 893 \$) et le montant de la transaction (100 000 \$) a été comptabilisée dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

### Prêt de Fairfax

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et du prêt sans intérêt de Fairfax de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction. La Société a estimé à 603 \$ l'avantage du prêt sans intérêt pour Fairfax et a comptabilisé ce montant dans les résultats non distribués à l'état consolidé des variations des capitaux propres lors de la comptabilisation initiale.

Au 30 septembre 2021, la Société a déterminé que le coût amorti du prêt de Fairfax, soit 19 558 \$, était approximativement égal à sa juste valeur.

La Société a comptabilisé des produits d'intérêts respectifs de 50 \$ et de 147 \$ au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021 (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt de Fairfax.

### Garantie de la facilité d'Atlas Mara

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu un accord avec Fairfax en vertu duquel Fairfax a garanti toutes les obligations relatives au capital et aux intérêts d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour des renseignements sur la comptabilisation initiale et la méthode d'évaluation de la garantie de la facilité d'Atlas Mara.

### *Dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia*

Le 13 décembre 2019, la Société a conclu une convention de dépôt à terme avec Atlas Mara Zambia, en vertu de laquelle la Société a convenu de placer un montant maximal de 15 000 \$ auprès d'Atlas Mara Zambia sous forme de dépôt à terme portant intérêt au taux LIBOR majoré de 400 points de base. La Société a placé le dépôt fixe auprès d'Atlas Mara en deux tranches : i) un montant de 7 500 \$ déposé le 20 décembre 2019 (la « première tranche »); et ii) un montant de 4 890 \$ déposé le 14 février 2020 (la « deuxième tranche »). Atlas Mara a demandé à la Société de verser la deuxième tranche directement à un tiers créancier et a convenu de comptabiliser le dépôt à terme. Atlas Mara Zambia n'a pas été en mesure de comptabiliser le dépôt à terme, puisqu'elle n'a pas encore reçu l'autorisation réglementaire de la banque centrale de Zambie. Atlas Mara poursuit ce dossier auprès de l'organisme de réglementation, et les discussions sont en cours. Le dépôt à terme est venu à échéance le 18 juin 2021 et a été prorogé au 17 décembre 2021. Au 30 septembre 2021, Atlas Mara Zambia avait déposé des euro-obligations du gouvernement de la Zambie (les « euro-obligations zambiennes ») d'une juste valeur de 18 340 \$ au profit de la Société ainsi qu'une garantie en trésorerie de 991 \$, qui est détenue par HFP et qui a été prise en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia de 12 392 \$, plus les intérêts courus, pourraient être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021.

Au 30 septembre 2021, la Société avait un dépôt à terme de 12 392 \$ (12 392 \$ au 31 décembre 2020), comptabilisé à la valeur de la trésorerie déposée auprès d'Atlas Mara Zambia et soutenu par la garantie détenue au profit de la Société.

### *Dépôts dans des comptes d'Access Bank SA*

Au 30 septembre 2021, la Société détenait un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 6 553 \$ (un montant de 7 525 \$ de dépôts en trésorerie soumise à restrictions au 31 décembre 2020) dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Fairfax a garanti à la Société qu'un montant maximal de 7 283 \$ déposé auprès d'Access Bank SA pourrait être retiré à tout moment après le 8 décembre 2021.

### *Débetures à 3,0 % de HFP*

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débetures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP.

## **14. Frais généraux et frais d'administration**

Les frais généraux et frais d'administration des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre s'établissent comme suit :

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
Honoraires d'audit, de services juridiques et de fiscalistes	508	197	2 941	1 017
Frais d'administration	245	130	465	396
Frais de gestion (note 13)	484	—	1 376	—
Salaires et charges sociales	733	251	2 784	1 108
Frais de courtage	11	2	30	37
	<b>1 981</b>	<b>580</b>	<b>7 596</b>	<b>2 558</b>

## **15. Coûts de transaction liés à Helios**

Les coûts de transaction liés à Helios sont des charges engagées par HFP et Helios à l'égard de la transaction. La Société a convenu de payer tous les frais liés à la transaction, y compris les honoraires de services juridiques, de services-conseils et autres honoraires engagés dans le cadre de la transaction.

Les coûts de transaction liés à Helios à payer étaient nuls au 30 septembre 2021 (8 247 \$ au 31 décembre 2020). Les coûts de transaction liés à Helios de 8 247 \$ à payer au 31 décembre 2020 comprenaient un montant de 5 715 \$ comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer de même qu'un montant de 2 532 \$ à payer à Fairfax, comptabilisé dans les montants à payer à des parties liées à l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts de transaction liés à Helios pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre s'établissent comme suit :

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
Conseiller du comité spécial du conseil d'administration de HFP	—	1 000	—	1 500
Conseiller financier de Helios	—	5 000	—	5 000
Autres frais juridiques et honoraires professionnels de nature financière	—	7 857	—	7 857
	—	13 857	—	14 357

## 16. Autres actifs

Les autres actifs au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 s'établissent comme suit :

	Au 30 septembre 2021			Au 31 décembre 2020		
	Montant brut	Perte	Montant net	Montant brut	Perte	Montant net
Créance à l'égard d'Atlas Mara	8 474	3 633	4 841	—	—	—
Taxe de vente remboursable	2 499	2 446	53	1 928	—	1 928
Autres	89	—	89	18	—	18
	11 062	6 079	4 983	1 946	—	1 946

### *Créance à l'égard d'Atlas Mara*

Le 31 décembre 2019, la société a accepté de garantir un montant en capital maximal de 20 000 \$ aux termes d'une facilité fournie à Atlas Mara par TLG Capital. La sûreté était garantie par certaines actions d'Atlas Mara Botswana détenues par Atlas Mara. En 2020, Atlas Mara avait prélevé un montant total de 8 000 \$ sur la facilité de TLG.

Le 8 janvier 2021, Atlas Mara a manqué à ses engagements en vertu de la facilité de TLG et TLG Capital a fait valoir la garantie auprès de la Société. Le 19 janvier 2021, la Société a versé un montant en capital, des intérêts et des frais totalisant 8 474 \$. Le 19 janvier 2021, la Société a également fait valoir la garantie, laquelle lui conférait certains droits, y compris le droit de transférer et de vendre les actions sous-jacentes d'Atlas Mara Botswana, qui avaient une juste valeur de 11 044 \$ à cette date. La Société a enregistré une créance de 8 474 \$ étant donné son droit de recevoir des actions d'Atlas Mara Botswana dont la juste valeur est supérieure au montant payé à TLG.

En mars 2021, étant donné les modalités proposées de la vente par Atlas Mara des actions d'Atlas Mara Botswana à Access Bank (la « transaction avec Access Bank »), la Société a réévalué la créance à l'égard d'Atlas Mara en fonction du produit net qui devrait être recouvré auprès d'Atlas Mara, au moyen du prix implicite de la transaction avec Access Bank. En conséquence, au 30 septembre 2021, la Société estimait à 4 841 \$ la valeur recouvrable de sa créance à l'égard d'Atlas Mara.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé une perte respective de 618 \$ et de 3 633 \$ dans la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au titre de la créance à l'égard d'Atlas Mara.

### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

En octobre 2021, Atlas Mara a conclu la vente à Access Bank de sa participation dans Atlas Mara Botswana, dont une partie était donnée en garantie de la facilité de TLG et a ultérieurement été libérée par la Société dans le cadre de la vente susmentionnée. Le produit de la vente sera payé en trois tranches : i) une tranche initiale à la clôture; ii) une tranche au plus tard en avril 2022; et iii) une contrepartie différée deux ans après la date de clôture. Le 14 octobre 2021, à la réception par Atlas Mara de la tranche initiale du produit de la vente, la Société a reçu un paiement partiel de 3 660 \$ à l'égard de la garantie de la facilité de TLG. En vertu de l'accord SD d'Atlas Mara, la Société s'attend à des remboursements additionnels sur la garantie de la facilité de TLG à mesure qu'Atlas Mara reçoit les deux tranches restantes du produit de la vente.

### *Taxe de vente remboursable*

Au premier trimestre de 2021, la Société a déterminé que la taxe de vente remboursable au Canada était irrécouvrable et, pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, elle a comptabilisé une perte respective de néant et de 2 446 \$ dans la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

## 17. Révision des montants comparatifs

Le résultat net et le résultat global du troisième trimestre de 2020 ont été révisés pour tenir compte de l'incidence du virement de profits latents de 8 855 \$ vers le surplus d'apport, reflétant la différence à la naissance, le 10 juillet 2020, entre la juste valeur et le prix de transaction du dérivé à terme d'Atlas Mara (6 056 \$) et de la garantie de la facilité d'Atlas Mara (2 799 \$). La perte nette par action (de base et diluée) du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2020 a été révisée en conséquence, passant respectivement de 0,84 \$ à 0,99 \$ et de 2,97 \$ à 3,12 \$. Ces révisions des résultats du troisième trimestre de 2020 n'ont pas eu d'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires au 30 septembre 2020.

## 18. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits à l'état consolidé de la situation financière et au tableau consolidé des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	<u>Au 30 septembre 2021</u>	<u>Au 31 décembre 2020</u>
Trésorerie et soldes dans des banques	59 908	43 551
Titres du Trésor américain	20 811	22 501
	<u>80 719</u>	<u>66 052</u>

Le tableau qui suit présente le détail de certains flux de trésorerie inscrits au tableau consolidé des flux de trésorerie des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	<u>Troisièmes trimestres</u>		<u>Périodes de neuf mois</u>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Acquisition de placements</b>				
Parts de société en commandite	—	—	(22 413)	—
Actions ordinaires	—	—	(30 000)	(15 893)
Prêts	(9 600)	(919)	(9 600)	(45 129)
	<u>(9 600)</u>	<u>(919)</u>	<u>(62 013)</u>	<u>(61 022)</u>
<b>Cession de placements</b>				
Actions ordinaires	7 433	—	7 433	—
<b>Intérêts reçus (payés)</b>				
Intérêts reçus	375	107	432	2 494
Intérêts payés sur les emprunts	(756)	—	(1 512)	—
	<u>(381)</u>	<u>107</u>	<u>(1 080)</u>	<u>2 494</u>
<b>Dividendes reçus</b>	<u>178</u>	<u>15</u>	<u>345</u>	<u>15</u>
<b>Impôts sur le résultat payés</b>	<u>35</u>	<u>(76)</u>	<u>(1 845)</u>	<u>(362)</u>

## Table des matières du rapport de gestion

Notes annexes du rapport de gestion	47
Faits récents	47
Aperçu général	47
Transaction avec Helios	48
Opérations sur capitaux propres	49
Environnement d'exploitation	49
Objectifs commerciaux	51
Objectif de placement	51
Restrictions de placement	51
Placements de portefeuille	51
Mise en garde relative à l'information financière concernant les placements de portefeuille importants	51
Sommaire des placements de portefeuille	53
Sommaire des variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société	54
Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes	58
Placements dans des sociétés de portefeuille fermées	58
Résultats d'exploitation	76
État consolidé résumé de la situation financière	80
Gestion des risques financiers	81
Gestion du capital et affectation des ressources	81
Valeur comptable par action	81
Situation de trésorerie	82
Obligations contractuelles	83
Transactions avec les parties liées	84
Autres	84
Informations trimestrielles	84
Énoncés prospectifs	86

## Rapport de gestion (au 4 novembre 2021)

(Les chiffres et montants sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action et sauf indication contraire. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres indiqués, en raison de l'arrondissement.)

### Notes annexes du rapport de gestion

- 1) Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les notes annexes des états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 et le rapport annuel 2020 de la Société.
- 2) Sauf indication contraire, l'information financière consolidée de la Société du présent rapport de gestion est dérivée des états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, et elle est exprimée en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales consolidées.
- 3) Le rapport de gestion fait mention de la valeur comptable de l'action, laquelle correspond en tout temps aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires à la clôture de la période, déterminés selon les IFRS, divisés par le nombre total d'actions ordinaires de la Société alors réellement en circulation. Ces montants sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière et sous la rubrique Actions ordinaires de la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires), respectivement, des états financiers consolidés du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021. La valeur comptable par action est un indicateur de rendement clé de la Société qui fait l'objet d'une surveillance étroite, car elle entre dans le calcul des honoraires en fonction du rendement à payer, le cas échéant, à HFA Topco, L.P. (« TopCo LP » ou le « conseiller de portefeuille »).
- 4) Le rapport de gestion fait mention des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements, qui fournissent une mesure des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités du siège social de la Société. Cette mesure comprend essentiellement les entrées (sorties) de trésorerie au titre des produits d'intérêts et de dividendes, des charges d'intérêts, des honoraires de placement et de services-conseils, de l'impôt exigible, ainsi que des frais généraux et frais d'administration, et elle fait abstraction de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions, ainsi que des acquisitions et sorties de placements. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et elle pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.
- 5) Dans le présent rapport de gestion, le terme « placements de portefeuille » s'entend du capital investi affecté aux placements dans les sociétés de portefeuille ouvertes et fermées, comme il est indiqué à la note 6 (Placements de portefeuille) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

### Faits récents

#### Aperçu général

TopCo LP, une entreprise associée de Helios Holdings Limited (« HHL ») (collectivement avec une ou plusieurs de ses entreprises associées, selon le contexte, « Helios Holdings Group »), est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et est responsable de rechercher des occasions de placement et de fournir des conseils à l'égard de l'ensemble des placements. TopCo LP a nommé Helios Investment Partners LLP (« Helios » ou le « gestionnaire »), un gestionnaire de portefeuille inscrit du Royaume-Uni, en tant que sous-conseiller. Les actions à droit de vote subalterne de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFPC.U. Les actions à droit de vote multiple de la Société ne sont pas cotées en Bourse.

Fairfax Financial Holdings Limited (« Fairfax ») fournit certains services en vertu d'un accord de services de gestion intervenu entre Helios Fairfax Partners Corporation (« HFP ») et Fairfax le 8 décembre 2020. Fairfax est une société de portefeuille qui, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités dans les domaines de l'assurance et de la réassurance IARD et de la gestion de placements connexes.

La valeur comptable par action était de 5,44 \$ au 30 septembre 2021, contre 5,50 \$ au 31 décembre 2020, soit une baisse de 1,1 % pour les neuf premiers mois de 2021, surtout du fait de la perte nette de 24 676 \$ (essentiellement liée aux frais généraux et frais d'administration, à une perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, aux pertes réalisées sur placements, aux pertes de change, aux honoraires de placement et de services-conseils ainsi qu'aux charges d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par la variation nette des profits latents sur placements), de la charge d'impôt de 2 719 \$ sur les débentures à 3,0 % de HFP prises en compte dans les capitaux propres et d'un engagement au titre du régime de rachat automatique d'actions de 2 458 \$, qui a été porté en

diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, facteurs annulés en partie par la hausse du surplus d'apport (18 107 \$) découlant de l'émission des débentures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP à un montant de transaction (100 000 \$) supérieur au total de la juste valeur nette (81 893 \$).

Les faits saillants des activités de la Société pour les neuf premiers mois de 2021 sont décrits ci-après.

### **Transaction avec Helios**

Le 8 décembre 2020, la Société a conclu la transaction précédemment annoncée avec HHL, en vertu de laquelle HHL a apporté ses droits aux flux de trésorerie découlant de certains flux d'honoraires (résumés ci-dessous) à HFP en contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP (la « transaction »). À la clôture de la transaction, la Société a été rebaptisée Helios Fairfax Partners Corporation et ses actions à droit de vote subalterne sont demeurées inscrites à la Bourse de Toronto.

Helios est la plus importante société de capital-investissement dédiée à l'Afrique dans le monde. Ses activités vont de la création d'entreprises à l'investissement dans des entreprises en croissance, tout cela en mettant à leur disposition moyens financiers et savoir-faire. Helios est dirigée et gérée par une équipe à prédominance africaine, dotée des compétences linguistiques et des affinités culturelles lui permettant d'échanger aisément avec les entrepreneurs, les gestionnaires et les différents intervenants sur le continent. Helios s'appuie sur de solides réseaux locaux et internationaux afin d'identifier les meilleures opportunités d'investissement et de structurer des transactions exclusives autour d'elles. Par une combinaison unique d'expertise sur l'environnement opérationnel africain, de son engagement exceptionnel envers le continent et de sa capacité éprouvée à gérer la complexité, Helios dispose d'un portefeuille diversifié d'entreprises en pleine croissance qui dominent leurs secteurs, et est considérée comme un partenaire de premier plan pour les entreprises internationales en Afrique. Helios est l'une des plus importantes sociétés de capital-investissement dédiées aux marchés émergents à recevoir la certification « B Corp », qui confirme l'engagement à long terme de l'entreprise en ce qui concerne le développement durable et les pratiques commerciales responsables.

En contrepartie de 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP, HHL a apporté les droits aux flux de trésorerie découlant des flux d'honoraires suivants :

- 100 % de tous les frais de gestion et autres frais payés à Helios Holdings Group en rapport avec la gestion de tout fonds existant ou futur (y compris la gestion de HFP et de ses filiales), moins les dépenses, les frais d'administration et les autres frais d'exploitation liés à la gestion de ces fonds;
- 25 % des intéressements générés par tout fonds existant géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P.;
- 50 % des intéressements générés par tout futur fonds géré par Helios ou l'une de ses entreprises affiliées, y compris Helios Investors IV, L.P.

(collectivement, les fonds existants et futurs gérés par Helios Holdings Group sont désignés sous le nom de « fonds Helios ».)

Le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara a été vendu à Fairfax pour un produit de 40 000 \$. Le produit net était composé d'un montant de 20 000 \$ en trésorerie et d'un prêt sans intérêt de 20 000 \$ dû par Fairfax au plus tard trois ans après la clôture de la transaction (le « prêt de Fairfax »). En outre, Fairfax a garanti toutes les obligations de remboursement d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à la garantie de la facilité d'Atlas Mara. Fairfax a également garanti que le dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia de 12 392 \$, plus les intérêts courus, et un montant maximal de 7 283 \$ dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA (auparavant, Grobank) pourront être retirés à tout moment après le 8 décembre 2021.

À la clôture de la transaction, la Société a conclu une convention de services d'administration et de conseils en placement avec TopCo LP (la « convention de conseils en placement »), qui a nommé le gestionnaire comme son sous-conseiller. La convention de conseils en placement a remplacé la précédente convention de conseils en placement (la « précédente convention de conseils en placement ») conclue avec Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd. (« HWIC » ou le « précédent conseiller de portefeuille »). Le conseiller de portefeuille peut, à son gré, négocier et réaliser des placements au nom de la Société. Le conseiller de portefeuille demandera l'approbation du conseil d'administration de la Société, à la majorité simple, avant d'effectuer tout placement supérieur à 10 % de la valeur liquidative de HFP ou à 50 000 \$, selon le plus élevé des deux montants, et n'effectuera aucun placement dans le domaine de l'assurance sans le consentement écrit préalable de Fairfax.

À la clôture de la transaction, MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye (les cofondateurs et associés directeurs du conseiller en placement des fonds Helios) ont été nommés cochefs de la direction de HFP et M. Michael Wilkerson a été nommé vice-président exécutif du conseil de HFP.

La Société a conclu un accord de services de gestion avec Fairfax, en vertu duquel Fairfax fournira certains services à la Société et à ses filiales sur une base transitoire de deux ans (voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021).

À la clôture de la transaction, la Société a adopté un nouveau régime incitatif spécial, en vertu duquel des options sur actions à droit de vote subalterne de la Société ont été accordées à certains employés, dirigeants, membres, associés ou consultants du gestionnaire (les « bénéficiaires du régime incitatif spécial ») (voir la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021).

La clôture de la transaction a fait de HFP la plus importante société de portefeuille ouverte dédiée à l'Afrique, qui offrira des placements de grande qualité sur les marchés africains tout en touchant des flux de revenus diversifiés par le biais d'un droit aux flux de trésorerie provenant de flux d'honoraires récurrents et prévisibles (frais de gestion excédentaires et produit d'intéressement) des fonds Helios. À l'avenir, la Société bénéficiera également d'une équipe élargie de professionnels de l'investissement expérimentés et entièrement axés sur l'Afrique, avec une connaissance approfondie des conditions locales, des capacités uniques et des résultats probants sur le continent dans l'identification et l'obtention d'occasions de placement de haute qualité, en grande partie exclusives.

### **Opérations sur capitaux propres**

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans des débetures non garanties à 3,0 % de HFP (les « débetures à 3,0 % de HFP ») et 3 000 000 de bons de souscription (les « bons de souscription de HFP »).

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu une facilité de crédit à vue renouvelable garantie de 80 000 \$ auprès d'un consortium de prêteurs canadiens, portant intérêt au taux LIBOR majoré de 450 points de base (la « facilité de crédit »). Le 20 décembre 2020, la facilité de crédit est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée. Pour de plus amples renseignements, voir la note 8 (Emprunts) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

Le 4 décembre 2020, les actionnaires de HFP ont approuvé une modification des statuts de la Société pour permettre, entre autres, l'émission d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple à Fairfax, à HFP Investment Holdings SARL (« Principal Holdco ») et à certaines de leurs filiales et entreprises associées respectives. Le 8 décembre 2020, la Société a émis 24 632 413 actions à droit de vote subalterne et 25 452 865 actions à droit de vote multiple à Principal Holdco au prix de 5,50 \$ par action dans le cadre de la transaction. Principal Holdco et ses filiales et entreprises associées ne peuvent, sans le consentement écrit préalable de Fairfax et l'approbation du conseil d'administration, à la majorité simple, transférer leurs actions dans la Société avant le 8 décembre 2025 ou à la résiliation de la convention de conseils en placement, selon la première éventualité. Dans le cas où Fairfax transfère des actions, Principal Holdco et ses entreprises associées peuvent transférer une proportion égale de leurs actions sans le consentement écrit préalable de Fairfax ou du conseil d'administration.

Au cours des neuf premiers mois de 2021, la Société a racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 10 647 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 42 \$ et a comptabilisé un montant de 45 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués.

#### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

Après le 30 septembre 2021, conformément aux modalités du régime de rachat automatique d'actions, 29 878 actions à droit de vote subalterne ont été rachetées pour le compte de la Société à un coût net de 125 \$, et le passif relatif au régime de rachat automatique d'actions de 2 458 \$ au 30 septembre 2021 a été repris.

### **Environnement d'exploitation**

#### ***Aperçu général***

Plus d'un an après le début de la pandémie de COVID-19, la reprise mondiale se poursuit, mais l'élan a ralenti en raison de l'apparition du variant Delta. Dans de son rapport d'octobre 2021, intitulé *Perspectives de l'économie mondiale – Reprise en temps de pandémie*, le Fonds monétaire international (« FMI ») prévoit maintenant une contraction de 3,1 % du PIB mondial de 2020, suivie d'une croissance de 5,9 % en 2021, puis d'une croissance plus modeste de 4,9 % en 2022. Selon le FMI, les divergences dans la reprise économique attendue des économies avancées et celle des économies en développement ira en s'accroissant en raison de la disparité ayant trait à l'accès aux vaccins et au soutien politique.

## ***Afrique subsaharienne***

Le FMI prévoit que le PIB de l'Afrique subsaharienne passera d'une contraction de 1,7 % en 2020 à une croissance de 3,7 % en 2021, puis de 3,8 % en 2022. Ces prévisions régionales occultent des différences considérables dans les performances et les perspectives de croissance des pays de la région. La Banque mondiale est d'avis que le rebond de l'Afrique subsaharienne est alimenté par la hausse des prix des produits de base, l'assouplissement des mesures d'endiguement et la reprise du commerce mondial, mais qu'il est vulnérable au faible taux d'immunisation et à la lenteur de la reprise. Bien que toutes les économies d'Afrique subsaharienne aient été touchées par la pandémie, les économies tributaires du tourisme, les économies exportatrices de pétrole et les autres économies à forte intensité de ressources ont été les plus durement touchées. La région est entrée dans la crise de la COVID-19 avec une marge de manœuvre budgétaire limitée, et de nombreuses économies d'Afrique subsaharienne sont maintenant confrontées à des niveaux d'endettement plus élevés et à des pertes de production, même si les gouvernements s'efforcent de continuer à fournir un soutien monétaire et budgétaire pour soutenir la reprise économique. Les programmes de vaccination sont en cours en Afrique subsaharienne, et la région devrait atteindre l'immunité de groupe vers la fin de 2022; dans l'intervalle, le risque de nouvelles vagues d'infections demeure bien présent en Afrique subsaharienne.

## ***Afrique du Sud***

En octobre 2021, le FMI prévoyait une contraction de 6,4 % du PIB sud-africain pour 2020, suivie d'une croissance de 5,0 % en 2021, puis de 2,2 % en 2022. Les secteurs de la construction, des transports, des communications, de la fabrication et des mines ont été très éprouvés par la pandémie de COVID-19, bien que la structure de la dette nationale soit favorable et que le secteur bancaire reste bien capitalisé. Le plan de relance budgétaire de l'Afrique du Sud pour la COVID-19 représentait 10,4 % de son PIB et se concentrait sur les dépenses de santé, les réductions d'impôt, les allocations de chômage et les reports de prêts. L'assainissement budgétaire reste une priorité essentielle et la gestion des finances publiques fait partie intégrante de la réalisation des projections à moyen terme. Les négociations salariales dans le secteur public, qui se poursuivaient depuis un an, ont pris fin au troisième trimestre de 2021. L'activité économique s'est ressaisie depuis les troubles civils en juillet 2021 ayant fait suite à l'arrestation de l'ancien président Jacob Zuma. La Banque de réserve sud-africaine a maintenu le taux de découvert préférentiel de l'Afrique du Sud stable à 7,0 % depuis le début de l'année. Le rand sud-africain s'est affaibli par rapport au dollar américain au cours du troisième trimestre de 2021, passant de 14,28 au 30 juin 2021 à 15,05 au 30 septembre 2021. Moody's Investors Service (« Moody's »), Fitch Ratings Inc. (« Fitch ») et Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ont maintenu leurs notes à Ba2 avec une perspective négative, à BB- avec une perspective négative et à BB- avec une perspective stable, respectivement.

## ***Nigeria***

En octobre 2021, le FMI prévoyait une contraction de 1,8 % du PIB du Nigeria pour 2020, suivie d'une croissance de 2,6 % en 2021, puis de 2,7 % en 2022. Le Nigeria est la plus grande économie d'Afrique subsaharienne et est historiquement très dépendant du pétrole. La chute des prix du brut en 2020 a eu un effet d'entraînement sur les industries non pétrolières et a entraîné une récession économique, bien que la reprise des prix du pétrole en 2021 devrait soutenir l'économie nigériane. Selon Fitch, la note de crédit du Nigeria est soutenue par la grande taille de l'économie, le faible ratio de la dette publique sur le PIB et le système financier développé, facteurs contrebalancés par la faiblesse des recettes fiscales, la forte dépendance à l'égard du secteur pétrolier, la faiblesse persistante de la croissance et l'inflation élevée. Le ratio de réserve de trésorerie obligatoire de 27,5 % imposé aux banques nigérianes est plus élevé que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne, ce qui limite la capacité des banques à accorder du financement et à atteindre les objectifs de marge d'intérêt. Au Nigeria, l'inflation devrait atteindre une moyenne de 16,9 % en 2021 et de 13,3 % en 2022. Moody's, Fitch et S&P ont maintenu leurs notes à B2 avec une perspective négative, à B avec une perspective stable et à B- avec une perspective stable, respectivement.

## ***Kenya***

En octobre 2021, le FMI prévoyait une contraction de 0,3 % du PIB du Kenya pour 2020, suivie d'une croissance de 5,6 % en 2021, puis de 6,0 % en 2022. Le Kenya, l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus diversifiés sur le plan économique, s'en est mieux sorti pendant la pandémie de COVID-19 que ses homologues à forte intensité de ressources. Les secteurs du tourisme et des services du Kenya, qui contribuent de manière significative à son PIB, ont été sévèrement touchés par la chute des voyages internationaux, alors que la production agricole a soutenu la croissance économique. Selon Fitch, la note de crédit du Kenya est soutenue par sa forte croissance, sa stabilité macroéconomique et la structure favorable de sa dette, mais la hausse de la dette publique, la dette extérieure élevée et le rythme incertain de l'assainissement budgétaire prévu entraînent une perspective négative. La dette publique a bondi à 72 % du PIB en 2020, sous l'effet des dépenses liées à la COVID-19, et la consolidation fiscale a été freinée par la pandémie. Moody's, Fitch et S&P ont maintenu leurs notes à B2 avec une perspective négative, à B+ avec une perspective négative et à B avec une perspective stable, respectivement.

## Objectifs commerciaux

### Objectif de placement

HFP est une société de portefeuille de placements dont l'objectif est de réaliser une plus-value du capital à long terme tout en préservant le capital et en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt de sociétés de portefeuille ouvertes et fermées et dans des entreprises africaines ou d'autres entreprises dont la clientèle, les fournisseurs ou les activités sont situés principalement en Afrique ou en dépendent essentiellement (les « placements de portefeuille »). La Société réalise la totalité ou la quasi-totalité de ses placements soit directement, soit par l'entremise de ses filiales entièrement détenues, dont une filiale sud-africaine dénommée HFP South Africa Investments Proprietary Limited (« SA Sub », auparavant, Fairfax Africa Investments Proprietary Limited), une filiale mauricienne dénommée HFP Investments Limited (« Mauritius Sub », auparavant, Fairfax Africa Holdings Investments Limited) et une filiale américaine dénommée HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub »).

### Restrictions de placement

Il est interdit à la Société d'effectuer un placement de portefeuille si, compte tenu de celui-ci, le montant total investi devait excéder 20,0 % de l'actif total de la Société au moment du placement; la Société est néanmoins autorisée à effectuer jusqu'à deux placements de portefeuille à la condition que, compte tenu de chacun de ces placements, le montant total investi de chacun corresponde au plus à 25,0 % de l'actif total de la Société (la « restriction en matière de concentration des placements »). Le 15 avril 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale permettant à la Société d'effectuer des placements supplémentaires dans Atlas Mara lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans Atlas Mara (calculé sur la base de la juste valeur) serait inférieur ou égal à 40,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. Le 4 décembre 2020, les actionnaires ordinaires de la Société ont approuvé une résolution spéciale permettant à la Société d'investir dans les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP lorsque, après avoir donné effet à ces placements, le montant total investi dans TopCo LP (calculé sur la base de la juste valeur) serait supérieur à 25,0 % du total des actifs de la Société au moment de ces placements. La limite établie pour les placements de portefeuille de la Société conformément à sa restriction en matière de concentration des placements a augmenté au 30 septembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 en raison principalement de l'émission des débentures à 3,0 % de HFP et des profits de change, facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur placements.

La Société entend effectuer plusieurs placements dans le cadre de la stratégie de placement prudente qu'elle s'est donnée. Les placements de portefeuille peuvent être financés par des placements de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, dans le cadre de l'objectif de la Société de réduire le coût du capital et de procurer des rendements aux porteurs de ses actions ordinaires. La Société a établi qu'en date du 30 septembre 2021, elle se conformait à la restriction en matière de concentration des placements.

### Placements de portefeuille

#### Mise en garde relative à l'information financière concernant les placements de portefeuille importants

HFP a convenu de fournir volontairement, dans son rapport de gestion, des informations financières résumées non auditées à l'égard de tous ses placements de portefeuille pour lesquels elle a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise en application de l'article 8.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. AFGRI Group Holdings Proprietary Limited (« AGH ») prépare ses états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB; TopCo LP est tenue de préparer ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») en vertu de sa convention de société en commandite modifiée et reformulée (collectivement, TopCo LP et AGH sont les « placements de portefeuille importants »). Au 4 novembre 2021, TopCo LP n'avait pas encore finalisé ses états financiers consolidés audités de la période close le 31 décembre 2020, et aucun jeu d'états financiers de périodes antérieures n'est disponible. La Société est limitée dans sa capacité de faire vérifier de façon indépendante les états financiers des placements de portefeuille importants. Cette information financière non auditée relève de la responsabilité des directions compétentes et a été préparée par celles-ci selon des principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation à leurs normes comptables respectives, et a été fournie à la Société dans la monnaie fonctionnelle respective de chaque entité.

La date de clôture de l'exercice de TopCo LP et d'AGH (dans lesquelles la Société détient des placements) est le 31 décembre et le 31 mars, respectivement. L'information financière résumée sur les placements de portefeuille importants de la Société est généralement fournie pour les périodes ultérieures à l'acquisition des placements par la Société, et dans la mesure où la direction de la Société disposait des informations financières intermédiaires les plus récentes. L'information financière résumée sur les placements de portefeuille importants doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires et annuels

historiques de HFP, leurs notes annexes et le rapport de gestion s'y rattachant, ainsi qu'avec les autres documents publics que HFP a déposés auprès des autorités de réglementation.

HFP n'a connaissance d'aucune information qui donnerait à penser que l'information financière résumée sur ses placements de portefeuille importants ici présentée devrait faire l'objet de modifications significatives. Le lecteur n'en est pas moins avisé de ne pas s'en servir à d'autres fins.

## Sommaire des placements de portefeuille

Le tableau ci-après résume les placements de portefeuille de la Société :

	Date d'acquisition	Au 30 septembre 2021			Au 31 décembre 2020		
		Contrepartie nette <sup>1)</sup>	Juste valeur	Variation nette	Contrepartie nette <sup>1)</sup>	Juste valeur	Variation nette
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>) :</b>							
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>							
Actions ordinaires de CIG <sup>3)</sup>	Quatrièmes trimestres de 2017 et de 2018; janvier et décembre 2019; premier et deuxième trimestres de 2020	—	—	—	54 720	—	(54 720)
Autres actions ordinaires	Diverses	12 818	27 051	14 233	10 053	14 836	4 783
<b>Total des placements dans des sociétés ouvertes</b>		<b>12 818</b>	<b>27 051</b>	<b>14 233</b>	<b>64 773</b>	<b>14 836</b>	<b>(49 937)</b>
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>							
<b>Parts de société en commandite :</b>							
Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP <sup>4)</sup>	Décembre 2020	82 653	89 389	6 736	88 465	88 465	—
Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP <sup>4)</sup>	Décembre 2020	185 394	164 334	(21 060)	186 834	186 834	—
Parts de société en commandite du fonds Helios IV	Mars et avril 2021	22 413	26 682	4 269	—	—	—
		<b>290 460</b>	<b>280 405</b>	<b>(10 055)</b>	<b>275 299</b>	<b>275 299</b>	<b>—</b>
<b>Actions ordinaires :</b>							
Actions ordinaires de NBA Afrique	Mai 2021	30 000	30 000	—	—	—	—
Participation indirecte dans Access Bank SA	Quatrième trimestre de 2018; avril 2019; février et juin 2020	19 403	1 366	(18 037)	19 403	1 399	(18 004)
Participation indirecte dans Nova Pioneer	Juillet 2021	38 811	38 811	—	—	—	—
		<b>88 214</b>	<b>70 177</b>	<b>(18 037)</b>	<b>19 403</b>	<b>1 399</b>	<b>(18 004)</b>
<b>Prêts :</b>							
Prêt de CIG	Juin 2018	23 270	19 940	(3 330)	23 270	19 254	(4 016)
Facilité d'AFGR International	Août 2021	9 600	9 632	32	—	—	—
		<b>32 870</b>	<b>29 572</b>	<b>(3 298)</b>	<b>23 270</b>	<b>19 254</b>	<b>(4 016)</b>
<b>Obligations :</b>							
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	Décembre 2018	15 040	—	(15 040)	15 040	2 442	(12 598)
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	Novembre 2018	16 476	19 894	3 418	16 476	19 966	3 490
Obligations de Nova Pioneer	Troisièmes et quatrièmes trimestres de 2017 et de 2018; premier et deuxième trimestres de 2019	32 713	—	(32 713)	32 713	36 421	3 708
		<b>64 229</b>	<b>19 894</b>	<b>(44 335)</b>	<b>64 229</b>	<b>58 829</b>	<b>(5 400)</b>
<b>Dérivés :</b>							
Facilité d'Atlas Mara <sup>3)</sup>	Novembre 2018	—	—	—	2 324	—	(2 324)
Bons de souscription de Nova Pioneer <sup>3)</sup>	Troisièmes et quatrièmes trimestres de 2017 et de 2018; premier et deuxième trimestres de 2019	—	—	—	1 287	—	(1 287)
		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 611</b>	<b>—</b>	<b>(3 611)</b>
<b>Total des placements dans des sociétés fermées</b>		<b>475 773</b>	<b>400 048</b>	<b>(75 725)</b>	<b>385 812</b>	<b>354 781</b>	<b>(31 031)</b>
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées)</b>		<b>488 591</b>	<b>427 099</b>	<b>(61 492)</b>	<b>450 585</b>	<b>369 617</b>	<b>(80 968)</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup> :</b>							
<b>Placements de référence et dérivé de rachat de HFP :</b>							
Participation indirecte dans AGH	Février 2017; janvier et novembre 2018; décembre 2020	97 073	55 628	(41 445)	97 073	64 210	(32 863)
Actions ordinaires de Philafrica	Novembre 2018	23 254	8 261	(14 993)	23 254	9 065	(14 189)
Facilité de Philafrica	Deuxième trimestre de 2020	5 622	7 487	1 865	5 622	7 164	1 542
Prêt PGR <sup>2)</sup>	Juin et décembre 2018	—	—	—	19 969	—	(19 969)
Dérivé de rachat de HFP <sup>2), 5)</sup>	Mars 2021	—	17 699	17 699	—	—	—
		<b>125 949</b>	<b>89 075</b>	<b>(36 874)</b>	<b>145 918</b>	<b>80 439</b>	<b>(65 479)</b>
<b>Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe</b>							
Facilité d'Atlas Mara	Deuxième et troisième trimestres de 2020	39 507	17 351	(22 156)	39 507	30 346	(9 161)
Garantie de la facilité d'Atlas Mara	Juillet 2020	—	33 153	33 153	—	13 252	13 252
		<b>39 507</b>	<b>50 504</b>	<b>10 997</b>	<b>39 507</b>	<b>43 598</b>	<b>4 091</b>
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées</b>		<b>165 456</b>	<b>139 579</b>	<b>(25 877)</b>	<b>185 425</b>	<b>124 037</b>	<b>(61 388)</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées</b>		<b>654 047</b>	<b>566 678</b>	<b>(87 369)</b>	<b>636 010</b>	<b>493 654</b>	<b>(142 356)</b>

- 1) Comprend la contrepartie en trésorerie nette investie depuis la naissance, à l'exception des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de Topco LP de même que de la participation indirecte dans Nova Pioneer.
- 2) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021).
- 3) Au 31 décembre 2020, la Société s'attendait à ne rien recouvrer de ses placements initiaux dans les actions ordinaires de CIG, le prêt PGR2, les bons de souscription d'Atlas Mara et les bons de souscription de Nova Pioneer, et la juste valeur de ces placements est nulle.
- 4) Le 8 décembre 2020, HFP a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP détenues par Helios Holdings Limited et Helios Holdings Partners Limited pour 88 465 \$ et 186 834 \$, respectivement, pour une contrepartie autre qu'en trésorerie sous forme de 25 452 865 actions à droit de vote multiple et de 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP, ce qui représente 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP.
- 5) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021).

## Sommaire des variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des variations de la juste valeur des placements de la Société dans des sociétés de portefeuille ouvertes et fermées pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2021 et de 2020 :

		Troisième trimestre						
		2021						
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet	Achats	Ventes, distributions, remboursements et conversions	Comptabilisation progressive du produit de la décote <sup>1)</sup>	Profits (pertes) réalisés nets sur placements	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements	Pertes de change nettes sur placements	Solde au 30 septembre	
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>) :</b>								
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>								
Autres actions ordinaires	29 697	—	(7 433)	—	3 579	1 887	(679)	27 051
Total des placements dans des sociétés ouvertes	29 697	—	(7 433)	—	3 579	1 887	(679)	27 051
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>								
Partis de société en commandite :								
Partis de société en commandite de catégorie A de TopCo LP	86 123	—	—	—	—	3 266	—	89 389
Partis de société en commandite de catégorie B de TopCo LP	179 138	—	(1 440)	—	—	(13 364)	—	164 334
Partis de société en commandite du fonds Helios IV	25 966	—	—	—	—	716	—	26 682
	291 227	—	(1 440)	—	—	(9 382)	—	280 405
Actions ordinaires :								
Actions ordinaires de NBA Africa	30 000	—	—	—	—	—	—	30 000
Participation indirecte dans Access Bank SA	1 439	—	—	—	—	945	(1 018)	1 366
Participation indirecte dans Nova Pioneer	—	38 811	—	—	—	—	—	38 811
	31 439	38 811	—	—	—	945	(1 018)	70 177
Prêts :								
Prêt de CIG	21 010	—	—	—	—	(15)	(1 055)	19 940
Facilité d'AFGRI International	—	9 600	—	32	—	—	—	9 632
	21 010	9 600	—	32	—	(15)	(1 055)	29 572
Obligations :								
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	3 320	—	—	—	—	(3 320)	—	—
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	20 000	—	—	—	—	(106)	—	19 894
Obligations de Nova Pioneer	34 711	—	(34 711)	—	(9 541)	9 541	—	—
	58 031	—	(34 711)	—	(9 541)	6 115	—	19 894
Total des placements dans des sociétés fermées	401 707	48 411	(36 151)	32	(9 541)	(2 337)	(2 073)	400 048
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>)</b>	<b>431 404</b>	<b>48 411</b>	<b>(43 584)</b>	<b>32</b>	<b>(5 962)</b>	<b>(450)</b>	<b>(2 752)</b>	<b>427 099</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup> :</b>								
Placements de référence et dérivé de rachat de HFP :								
Participation indirecte dans AGH	59 666	—	—	—	—	(1 039)	(2 999)	55 628
Actions ordinaires de Philafrica	8 471	—	—	—	—	949	(1 159)	8 261
Facilité de Philafrica <sup>3)</sup>	7 712	171	—	4	—	(6)	(394)	7 487
Dérivé de rachat de HFP <sup>2), 4)</sup>	17 428	—	—	—	—	271	—	17 699
	93 277	171	—	4	—	175	(4 552)	89 075
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :								
Facilité d'Atlas Mara	31 401	—	—	—	—	(14 050)	—	17 351
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>2)</sup>	14 407	—	—	—	—	18 746	—	33 153
	45 808	—	—	—	—	4 696	—	50 504
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup></b>	<b>139 085</b>	<b>171</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>4 871</b>	<b>(4 552)</b>	<b>139 579</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées</b>	<b>570 489</b>	<b>48 582</b>	<b>(43 584)</b>	<b>36</b>	<b>(5 962)</b>	<b>4 421</b>	<b>(7 304)</b>	<b>566 678</b>

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13).

3) Les acquisitions de 171 \$ réalisées au troisième trimestre de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

4) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8).

Troisième trimestre						
2020						
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet	Achats	Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) <sup>1)</sup>	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements	Profits de change nets sur placements	Solde au 30 septembre	
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>) :</b>						
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>						
Actions ordinaires :						
Actions ordinaires de CIG	6 450	—	—	(5 675)	1 680	2 455
Autres actions ordinaires	11 562	—	—	211	445	12 218
Total des placements dans des sociétés ouvertes	18 012	—	—	(5 464)	2 125	14 673
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>						
Actions ordinaires :						
Participation indirecte dans AGH	63 143	—	—	(8 858)	2 269	56 554
Actions ordinaires de Philafrica	15 156	—	—	(6 445)	780	9 491
Participation indirecte dans Access Bank SA	5 514	—	—	(4 967)	685	1 232
	83 813	—	—	(20 270)	3 734	67 277
Prêts :						
Prêt de CIG	15 567	—	29	(529)	701	15 768
Prêt PGR2	18 552	—	—	(17 326)	817	2 043
Facilité de Philafrica <sup>3)</sup>	5 714	137	36	7	240	6 134
	39 833	137	65	(17 848)	1 758	23 945
Obligations :						
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara <sup>4)</sup>	19 551	521	(24)	(5 027)	—	15 021
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	19 420	—	193	(5 111)	—	14 502
Obligations de Nova Pioneer <sup>5)</sup>	43 774	2 536	(1)	105	—	46 414
	82 745	3 057	168	(10 033)	—	75 937
Dérivés :						
Bons de souscription d'Atlas Mara	3	—	—	(2)	—	1
Bons de souscription de Nova Pioneer	707	—	—	(344)	—	363
	710	—	—	(346)	—	364
Total des placements dans des sociétés fermées	207 101	3 194	233	(48 497)	5 492	167 523
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>)</b>	<b>225 113</b>	<b>3 194</b>	<b>233</b>	<b>(53 961)</b>	<b>7 617</b>	<b>182 196</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup> :</b>						
Actions ordinaires et dérivé à terme d'Atlas Mara :						
Actions ordinaires d'Atlas Mara	34 396	—	—	(11 082)	—	23 314
Dérivé à terme d'Atlas Mara <sup>2)</sup>	—	6 056	—	9 730	—	15 786
	34 396	6 056	—	(1 352)	—	39 100
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :						
Facilité d'Atlas Mara <sup>6)</sup>	39 612	1 921	136	(10 614)	—	31 055
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>2)</sup>	—	2 799	—	9 648	—	12 447
	39 612	4 720	136	(966)	—	43 502
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup></b>	<b>74 008</b>	<b>10 776</b>	<b>136</b>	<b>(2 318)</b>	<b>—</b>	<b>82 602</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées</b>	<b>299 121</b>	<b>13 970</b>	<b>369</b>	<b>(56 279)</b>	<b>7 617</b>	<b>264 798</b>

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée (voir la note 13).

3) Les acquisitions de 137 \$ réalisées au troisième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

4) Les acquisitions de 521 \$ réalisées au troisième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

5) Les acquisitions de 2 536 \$ réalisées au troisième trimestre de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

6) Les acquisitions réalisées au troisième trimestre de 2020 incluent 1 002 \$ qui se rapportent aux intérêts capitalisés.

## Période de neuf mois

	2021							Solde au 30 septembre
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Achats	Ventes, distributions, remboursements et conversions	Comptabilisation progressive du produit de la décote <sup>1)</sup>	Profits (pertes) réalisés nets sur placements	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements	Pertes de change nettes sur placements	
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>) :</b>								
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>								
Actions ordinaires :								
Autres actions ordinaires	14 836	5 812	(7 433)	—	3 579	10 581	(324)	27 051
Total des placements dans des sociétés ouvertes	14 836	5 812	(7 433)	—	3 579	10 581	(324)	27 051
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>								
Parts de société en commandite :								
Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP <sup>3)</sup>	88 465	—	(5 812)	—	—	6 736	—	89 389
Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP	186 834	—	(1 440)	—	—	(21 060)	—	164 334
Parts de société en commandite du fonds Helios IV	—	22 413	—	—	—	4 269	—	26 682
	275 299	22 413	(7 252)	—	—	(10 055)	—	280 405
Actions ordinaires :								
Actions ordinaires de NBA Africa	—	30 000	—	—	—	—	—	30 000
Participation indirecte dans Access Bank SA	1 399	—	—	—	—	427	(460)	1 366
Participation indirecte dans Nova Pioneer	—	38 811	—	—	—	—	—	38 811
	1 399	68 811	—	—	—	427	(460)	70 177
Prêts :								
Prêt de CIG	19 254	—	—	—	—	1 163	(477)	19 940
Facilité d'AFGRI International	—	9 600	—	32	—	—	—	9 632
	19 254	9 600	—	32	—	1 163	(477)	29 572
Obligations :								
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara	2 442	—	—	—	—	(2 442)	—	—
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	19 966	—	—	—	—	(72)	—	19 894
Obligations de Nova Pioneer	36 421	—	(34 711)	—	(9 541)	7 831	—	—
	58 829	—	(34 711)	—	(9 541)	5 317	—	19 894
Total des placements dans des sociétés fermées	354 781	100 824	(41 963)	32	(9 541)	(3 148)	(937)	400 048
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>)</b>	<b>369 617</b>	<b>106 636</b>	<b>(49 396)</b>	<b>32</b>	<b>(5 962)</b>	<b>7 433</b>	<b>(1 261)</b>	<b>427 099</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup> :</b>								
Placements de référence et dérivé de rachat de HFP :								
Participation indirecte dans AGH <sup>4)</sup>	64 210	33	—	—	—	(7 280)	(1 335)	55 628
Actions ordinaires de Philafrica	9 065	—	—	—	—	(280)	(524)	8 261
Facilité de Philafrica <sup>5)</sup>	7 164	502	—	27	—	(28)	(178)	7 487
Dérivé de rachat de HFP <sup>2), 6)</sup>	—	21 864	—	—	—	(4 165)	—	17 699
	80 439	22 399	—	27	—	(11 753)	(2 037)	89 075
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :								
Facilité d'Atlas Mara	30 346	—	—	—	—	(12 995)	—	17 351
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>2)</sup>	13 252	—	—	—	—	19 901	—	33 153
	43 598	—	—	—	—	6 906	—	50 504
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup></b>	<b>124 037</b>	<b>22 399</b>	<b>—</b>	<b>27</b>	<b>—</b>	<b>(4 847)</b>	<b>(2 037)</b>	<b>139 579</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des garanties avec des parties liées</b>	<b>493 654</b>	<b>129 035</b>	<b>(49 396)</b>	<b>59</b>	<b>(5 962)</b>	<b>2 586</b>	<b>(3 298)</b>	<b>566 678</b>

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Dans le cadre de la transaction et des débentures à 3,0 % de HFP, la Société a conclu des garanties avec Fairfax, une partie liée (voir les notes 2, 8 et 13).

3) Pour les neuf premiers mois de 2021, les distributions de 5 812 \$ sont liées à une distribution de produit d'intéressement en nature sous forme d'actions ordinaires de Vivo.

4) Les acquisitions de 33 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

5) Les acquisitions de 502 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2021 se rapportent aux intérêts capitalisés.

6) Les modalités de remboursement des débentures à 3,0 % de HFP, émises par Fairfax, ont donné lieu au dérivé de rachat de HFP, dont la juste valeur s'établissait à 21 864 \$ lors de la comptabilisation initiale. La transaction ayant été conclue avec Fairfax, en qualité d'actionnaire, l'avantage à la naissance a été comptabilisé dans le surplus d'apport, sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (voir la note 8).

Période de neuf mois						
2020						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Achats	Comptabilisation progressive du produit de la décote/ (amortissement de la surcote) <sup>1)</sup>	Variation nette des profits (pertes) latents sur placements	Profits (pertes) de change nets sur placements	Solde au 30 septembre	
<b>Placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>) :</b>						
<b>Placements dans des sociétés ouvertes :</b>						
Actions ordinaires :						
Actions ordinaires de CIG	19 562	866	—	(10 075)	(7 898)	2 455
Autres actions ordinaires	—	10 053	—	1 110	1 055	12 218
Total des placements dans des sociétés ouvertes	19 562	10 919	—	(8 965)	(6 843)	14 673
<b>Placements dans des sociétés fermées :</b>						
Actions ordinaires :						
Participation indirecte dans AGH	104 976	—	—	(33 670)	(14 752)	56 554
Actions ordinaires de Philafrica	19 271	—	—	(6 023)	(3 757)	9 491
Participation indirecte dans Access Bank SA	10 328	4 974	—	(11 606)	(2 464)	1 232
	134 575	4 974	—	(51 299)	(20 973)	67 277
Prêts :						
Prêt de CIG	20 744	—	100	(1 649)	(3 427)	15 768
Prêt PGR2 <sup>3)</sup>	21 240	1 358	—	(16 957)	(3 598)	2 043
Facilité de Philafrica <sup>4)</sup>	—	5 797	47	32	258	6 134
	41 984	7 155	147	(18 574)	(6 767)	23 945
Obligations :						
Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara <sup>5)</sup>	18 296	1 521	(71)	(4 725)	—	15 021
Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara	18 431	—	555	(4 484)	—	14 502
Obligations de Nova Pioneer	42 093	5 107	65	(851)	—	46 414
	78 820	6 628	549	(10 060)	—	75 937
Dérivés :						
Bons de souscription d'Atlas Mara	83	—	—	(82)	—	1
Bons de souscription de Nova Pioneer	1 458	—	—	(1 095)	—	363
	1 541	—	—	(1 177)	—	364
Total des placements dans des sociétés fermées	256 920	18 757	696	(81 110)	(27 740)	167 523
<b>Total des placements de portefeuille (abstraction faite des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup>)</b>	<b>276 482</b>	<b>29 676</b>	<b>696</b>	<b>(90 075)</b>	<b>(34 583)</b>	<b>182 196</b>
<b>Placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup></b>						
Actions ordinaires et dérivé à terme d'Atlas Mara :						
Actions ordinaires d'Atlas Mara	78 075	—	—	(54 761)	—	23 314
Dérivé à terme d'Atlas Mara <sup>2)</sup>	—	6 056	—	9 730	—	15 786
	78 075	6 056	—	(45 031)	—	39 100
Facilité d'Atlas Mara et garantie connexe :						
Facilité d'Atlas Mara <sup>7)</sup>	—	41 079	204	(10 228)	—	31 055
Garantie de la facilité d'Atlas Mara <sup>2)</sup>	—	2 799	—	9 648	—	12 447
	—	43 878	204	(580)	—	43 502
<b>Total des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées<sup>2)</sup></b>	<b>78 075</b>	<b>49 934</b>	<b>204</b>	<b>(45 611)</b>	<b>—</b>	<b>82 602</b>
<b>Total des placements de portefeuille et des placements de portefeuille assortis de garanties avec des parties liées</b>	<b>354 557</b>	<b>79 610</b>	<b>900</b>	<b>(135 686)</b>	<b>(34 583)</b>	<b>264 798</b>

1) Inscrit dans les intérêts à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

2) Dans le cadre de la transaction (voir la note 2), la Société a conclu des transactions avec Fairfax, une partie liée (voir la note 13).

3) Les acquisitions de 1 358 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

4) Les acquisitions réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 175 \$.

5) Les acquisitions de 1 521 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

6) Les acquisitions de 5 107 \$ réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 se rapportent aux intérêts capitalisés.

7) Les acquisitions réalisées pour les neuf premiers mois de 2020 comprennent des intérêts capitalisés de 1 572 \$.

### ***Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes***

La juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de HFP est déterminée à partir du cours acheteur du placement (sans ajustement ni décote) à la date de clôture.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes de la Société pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux figurant au début de la rubrique Placements de portefeuille du présent rapport de gestion.

#### ***Placement dans Atlas Mara Limited (actions ordinaires)***

##### *Description de la transaction*

La Société détenait des actions ordinaires d'Atlas Mara Limited (« Atlas Mara »), qu'elle a vendues à Fairfax le 7 décembre 2020, avant la clôture de la transaction, dans le cadre d'une opération analysée à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

#### ***Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (actions ordinaires)***

##### *Description des activités*

Consolidated Infrastructure Group Limited (« CIG ») est une société panafricaine d'infrastructures techniques qui était auparavant inscrite à la Bourse de Johannesburg sous le symbole CIL.

##### *Description de la transaction*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société détenait 215 517 270 actions ordinaires de CIG, soit une participation de 54,4 % acquise pour une contrepartie nette de 49 881 \$ (700,6 millions de rands sud-africains). Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise, en vertu duquel elle a décidé de suspendre volontairement la négociation de ses actions à la bourse de Johannesburg. Le 26 juillet 2021, les actions ordinaires de CIG ont été radiées de la cote.

##### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

La Société est d'avis qu'elle ne récupérera rien de son placement initial dans les actions ordinaires de CIG, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

#### ***Placement dans d'autres actions ordinaires***

Au deuxième trimestre de 2020, la Société a acquis moins de 5,0 % des actions ordinaires de sociétés ouvertes de divers secteurs inscrites à la cote de la Bourse de Johannesburg pour une contrepartie globale en trésorerie de 10 053 \$ (185,3 millions de rands sud-africains). En juin 2021, la Société a reçu moins de 5,0 % des actions ordinaires de Vivo Energy Plc (« Vivo »), une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Londres, dans le cadre d'une distribution en nature de TopCo LP d'une juste valeur initiale de 5 812 \$ (collectivement, les « autres actions ordinaires »). Se reporter à la section Placements dans des sociétés de portefeuille ouvertes, sous la rubrique TopCo LP, plus loin dans le présent rapport de gestion.

Au troisième trimestre de 2021, la Société a vendu un placement dans d'autres actions ordinaires pour un produit net totalisant 7 433 \$ (108,3 millions de rands sud-africains), donnant lieu à un profit réalisé de 3 579 \$.

Au 30 septembre 2021, la juste valeur du placement de la Société dans d'autres actions ordinaires était de 27 051 \$ (14 836 \$ au 31 décembre 2020).

### ***Placements dans des sociétés de portefeuille fermées***

#### **Mise en garde relative à l'évaluation des placements dans des sociétés de portefeuille fermées**

En l'absence de marché actif pour les placements de la Société dans des sociétés de portefeuille fermées, la direction établit la juste valeur de ces placements selon des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, après prise en compte de la nature des activités et de leurs antécédents, des résultats d'exploitation et conditions financières, des perspectives, de la conjoncture de

l'économie, du secteur et du marché, des droits contractuels rattachés au placement, des données de marché comparables (si tant est qu'il en existe dans le public) et, s'il y a lieu, d'autres facteurs pertinents. L'évaluation d'un placement pour lequel il n'existe aucun marché actif repose sur des éléments qui sont intrinsèquement incertains, de sorte que les valeurs qui en résultent peuvent différer des valeurs qui auraient été retenues si un tel marché actif avait existé. La valeur de liquidation qu'obtiendrait la Société à la vente de placements dans des sociétés de portefeuille fermées pourrait donc différer de la juste valeur qui leur a été assignée, et cette différence pourrait être significative.

Bien que les techniques d'évaluation des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société n'aient pas changé (à l'exception du placement de la société dans le prêt de CIG) au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021, l'utilisation de données non observables a engendré une incertitude accrue associée à la perturbation économique causée par la pandémie continue de COVID-19. Les incertitudes de ces hypothèses ont été reflétées dans les évaluations des placements de la Société dans des sociétés de portefeuille fermées, principalement par le biais d'écarts de crédit plus important et de primes de risque plus élevées, le cas échéant.

Les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés de portefeuille fermées de la Société pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2021 et de 2020 sont présentées plus haut dans les tableaux figurant au début de la rubrique Placements de portefeuille du présent rapport de gestion

### ***Placement dans TopCo LP***

#### *Description des activités*

TopCo LP est une société en commandite établie en vertu des lois de Guernesey et est contrôlée par son commandité, HFA GP (Guernsey) Limited, une entreprise associée de Helios Holdings Group. TopCo LP a été créée en tant qu'instrument d'investissement par le biais duquel HFP recevra des flux de trésorerie provenant de son droit à certains flux d'honoraires de Helios. TopCo LP est le conseiller de portefeuille de la Société et de ses filiales consolidées et a conclu un contrat de sous-conseils avec le gestionnaire pour fournir les services de placement et de conseils à HFP. TopCo LP recevra des honoraires de conseils en placement de la part de HFP. De plus amples détails sur les transactions de la Société avec TopCo LP sont présentés à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

Immédiatement avant la clôture de la transaction, TopCo LP a été admise en tant que commanditaire des bénéficiaires de l'intéressement, définis ci-dessous, lui donnant droit à sa part de l'intéressement gagné sur les fonds Helios par le biais de distributions provenant des bénéficiaires de l'intéressement. TopCo LP a également conclu des accords contractuels avec certaines entreprises associées de Helios Holdings Group, lui donnant droit aux frais de gestion gagnés sur les fonds Helios.

#### *Description de la transaction*

Le 8 décembre 2020, aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu le 10 juillet 2020, HFP a acquis la totalité des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B émises et en circulation de TopCo LP détenues par HHL et Helios Holdings Partners Limited (« HHPL ») pour 88 465 \$ et 186 834 \$, respectivement, en contrepartie de 25 452 865 actions à droit de vote multiple et de 24 632 413 actions à droit de vote subalterne de HFP émises en faveur de HHL et de HHPL, ce qui représente 45,9 % du capital et des droits de vote du capital-actions de HFP. À la clôture de la transaction, HHL et HHPL ont immédiatement transféré les actions de HFP à Principal Holdco, une société de portefeuille établie au Luxembourg détenue indirectement par MM. Tope Lawani et Babatunde Soyoye. HFP ne peut transférer ou autrement céder les parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient sans le consentement du commandité de TopCo LP. TopCo LP présente ses résultats financiers en dollars américains.

#### *Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP*

TopCo LP est un commanditaire de Helios Investors Genpar, L.P., de HIP Equity II, L.P., de HIP Equity III, L.P. et de HIP Equity IV, L.P. (collectivement, les « bénéficiaires de l'intéressement ») et, en tant que tel, est en droit de recevoir un produit d'intéressement. Le produit d'intéressement comprend 25 % des intéressements générés par les fonds existants gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, à l'exclusion de Helios Investors IV, L.P., et 50 % des intéressements générés par les futurs fonds gérés par Helios ou l'une de ses entreprises associées, y compris Helios Investors IV, L.P. Les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par HFP donnent le droit à cette dernière de toucher le produit d'intéressement reçu par TopCo LP lorsque les montants pertinents deviennent disponibles aux fins de distribution. La Société peut être soumise à des obligations de récupération en ce qui concerne les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détient dans la mesure où HFP a touché le produit d'intéressement et où une récupération est nécessaire. Ce risque est atténué par les comptes en séquestre exigés par chaque fonds Helios conformément à leurs documents constitutifs respectifs.

En septembre 2020, par le biais de sa participation dans Helios Investors Genpar, L.P., HHL a reçu un intéressement par le biais d'une distribution en nature de Helios Investors, L.P. (le « fonds Helios I »), sous forme d'actions ordinaires de Vivo. Le 29 juin 2021, la Société a reçu de HHL les actions ordinaires de Vivo, dont le nombre reflétait la quote-part du produit d'intéressement revenant à HFP. Parallèlement à la transaction, la Société a avancé 7 733 \$ à HHL, et le commandité de HHL et de TopCo LP a convenu que HHL transférerait 7 733 \$ à TopCo LP au profit du détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP. Avant la distribution, le produit d'intéressement découlant des actions ordinaires de Vivo (5 812 \$) était pris en compte dans l'évaluation initiale de la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 8 décembre 2020, laquelle reflétait la juste valeur attribuable à ces actions ordinaires. En conséquence, le 29 juin 2021, la Société a comptabilisé : i) les actions ordinaires de Vivo au coût initial de 5 812 \$; ii) un remboursement de capital de 5 812 \$ sur la participation dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP; iii) une variation nette de 1 823 \$ du profit latent sur les actions ordinaires de Vivo au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021, contrebalancée en partie par des pertes de change de 8 \$ sur les actions ordinaires de Vivo pour ces mêmes périodes; et iv) un montant à recevoir de parties liées de 7 733 \$.

#### *Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP*

TopCo LP a conclu des ententes contractuelles avec certaines entités de Helios Holdings Group, aux termes desquelles les entités de Helios Holdings Group ayant le droit de recevoir des frais de gestion ont cédé leurs droits respectifs de recevoir tous les frais de gestion à TopCo LP et TopCo LP a accepté de payer toutes les dépenses engagées afin de gagner les frais de gestion (les « frais de gestion excédentaires »). Du fait des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détient, HFP a le droit de recevoir les frais de gestion excédentaires après une période de détention de six mois par TopCo LP. La période de détention initiale de six mois a pris fin le 30 juin 2021.

Au troisième trimestre de 2021, la Société a comptabilisé une distribution à recevoir de 1 440 \$ à l'égard de sa participation dans des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, qui reflète les frais de gestion excédentaires gagnés au cours du premier semestre de 2021. En conséquence, le 30 septembre 2021, la Société a comptabilisé une diminution de la valeur de la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP ainsi qu'un montant à recevoir de parties liées d'un montant de 1 440 \$.

#### *Principaux moteurs d'activité, événements et risques*

TopCo LP est structurée afin d'accumuler et de distribuer à HFP le produit d'intéressement reçu des bénéficiaires de l'intéressement et les frais de gestion excédentaires reçus de Helios Holdings Group par le biais des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP détenues par HFP, respectivement, ainsi que d'accumuler et de distribuer à Helios Holdings Group les honoraires de placement et de services-conseils reçus de HFP. Le produit d'intéressement et les frais de gestion excédentaires sont tirés des fonds Helios sous-jacents, qui sont gérés par Helios Holdings Group.

#### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés*

##### *Parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation supposés allant de 22,4 % à 28,4 % (de 21,0 % à 27,0 % au 31 décembre 2020), des multiples moyens du capital investi cibles à la sortie de 2,5 à 2,6 pour les fonds Helios II, III et IV (de 2,1 à 2,6 pour tous les fonds Helios existants au 31 décembre 2020), et des dates de sortie prévues s'échelonnant de 2021 à 2024 pour les fonds Helios II et III, et de 2022 à 2027 pour le fonds Helios IV (de 2021 à 2024 et de 2022 à 2027, respectivement, au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du produit d'intéressement pour chaque fonds conformément à la disposition de distribution en cascade, établies par la direction de Helios au troisième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

La convention de société en commandite de chaque fonds Helios comprend une disposition de distribution en cascade qui est commune dans les structures de fonds de capital-investissement et qui exige que les produits (générés à la suite de la réalisation totale ou partielle des placements du fonds concerné ou lorsque d'autres produits des activités ordinaires deviennent disponibles pour le fonds concerné aux fins de distribution) soient distribués en quatre étapes, à savoir : i) un remboursement des montants apportés par les investisseurs n'ayant pas été précédemment remboursés à ces investisseurs par le fonds; ii) un rendement préférentiel de 8 % pour les investisseurs; iii) un montant de « rattrapage » pour l'entité de Helios Holdings Group concernée égal à 20 % de tous les montants distribués à tous les partenaires en sus des montants distribués aux commanditaires pour rembourser

leurs apports en capital prélevés; et iv) une répartition de tous les bénéfices restants entre les commanditaires et l'entité de Helios Holdings Group concernée selon un ratio de 80:20.

#### Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles

Les principaux facteurs entrant dans les estimations des flux de trésorerie disponibles sont les hypothèses de sortie des placements de portefeuille sous-jacents des fonds Helios, y compris la stratégie de sortie prévue, les multiples du capital investi cibles à la sortie et l'échéancier de sortie. Le multiple du capital investi cible à la sortie pour un placement de portefeuille sous-jacent donné correspond au produit total attendu du fonds, divisé par le coût total attendu du placement initial à la sortie. Le produit d'intéressement qui pourrait être généré par les futurs fonds Helios a été exclu des estimations de flux de trésorerie disponibles. Si les échéanciers de sortie cibles ne sont pas respectés et sont reportés dans les périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP détenues par la Société.

#### Hypothèses utilisées dans le modèle actuel

Le tableau suivant décrit les composantes de la juste valeur, y compris en ce qui a trait aux fonds Helios et à leurs placements sous-jacents au 30 juin 2021, et fournit un résumé des données utilisées dans le modèle d'évaluation interne de la Société pour estimer la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP au 30 septembre 2021.

Composantes de la juste valeur	Année de création	Capital engagé	Méthode d'évaluation des placements de portefeuille sous-jacents		Données du modèle			Juste valeur de l'intéressement revenant à HFP
			Cours de l'action	Modèle d'évaluation interne	Année de sortie cible	Multiple du capital investi cible à la sortie	Quote-part de l'intéressement revenant à HFP	
Helios Investors II, L.P. (le « fonds Helios II ») <sup>1)</sup>	2009	908 500	50,8 %	49,2 %	2022-2023	2,6x	25 %	34 811
Helios Investors III, L.P. (le « fonds Helios III ») <sup>2)</sup>	2014	1 117 000	18,2 %	81,8 %	2021-2024	2,6x	25 %	54 118
Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») <sup>3)</sup>	2020	290 050	0,0 %	100,0 %	2022-2027	2,5x	50 %	460
								89 389

- 1) Le fonds Helios II est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2009 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 30 juin 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios II était principalement composé de placements : i) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de la distribution de carburant à travers l'Afrique (33,2 % du portefeuille); ii) dans une société fermée offrant des services de traitement des paiements électroniques au Nigeria (26,5 % du portefeuille); iii) dans une société ouverte exerçant ses activités dans le secteur de l'infrastructure de télécommunications à travers l'Afrique (16,0 % du portefeuille); et iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (9,3 % du portefeuille).
- 2) Le fonds Helios III est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2014 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 30 juin 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios III était principalement composé de placements : i) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des services financiers à travers l'Afrique (18,9 % du portefeuille); ii) dans une société ouverte fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (16,3 % du portefeuille); iii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur de la distribution du gaz au Nigeria (12,8 % du portefeuille); iv) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des biens de consommation à travers l'Afrique (11,1 % du portefeuille), dont la sortie a été finalisée en septembre 2021; v) dans une société fermée qui importe et distribue des intrants agricoles à travers l'Afrique (7,9 % du portefeuille); vi) dans une société fermée exploitant un terminal de gaz naturel liquéfié au Ghana (6,7 % du portefeuille); vii) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur agricole en Égypte (4,6 % du portefeuille); et viii) dans une société fermée fournissant des services de traitement des paiements électroniques en Égypte (4,2 % du portefeuille).
- 3) Le fonds Helios IV est un fonds de capital-investissement domicilié dans les îles Caïmans qui a été créé en 2020 dans le but d'investir dans des sociétés exerçant principalement leurs activités en Afrique. Au 30 juin 2021, le portefeuille de placements sous-jacents du fonds Helios IV était principalement composé de placements : i) dans une société fermée exerçant ses activités dans le secteur des biens de consommation au Maroc (45,5 % du portefeuille); ii) dans une société fermée offrant des services de traitement des paiements électroniques à travers le monde (y compris en Afrique) (37,4 % du portefeuille); et iii) dans une compagnie d'assurance fermée qui a été établie en 2020 et qui devrait exercer des activités à travers l'Afrique (17,1 % du portefeuille).

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP qu'elle détenait était de 89 389 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les

principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP s'élevait à 88 465 \$.

#### *Parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant un taux d'actualisation hypothétique de 21,7 %, un taux de croissance à long terme de 4,5 % et une marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,2 % (taux d'actualisation de 19,3 %, taux de croissance à long terme de 4,5 % et marge bénéficiaire avant impôt à long terme de 52,3 % au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les prévisions des flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations des frais de gestion excédentaires établies par la direction de Helios au quatrième trimestre de 2020 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

#### *Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles*

Les principaux moteurs des estimations des flux de trésorerie disponibles sont la croissance prévue des actifs sous gestion sur huit ans par la création de nouveaux fonds Helios de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier, et l'utilisation prévue du levier d'exploitation pour accroître les marges bénéficiaires. Sur la base du capital engagé des fonds Helios d'environ 2,3 G\$ à la clôture du quatrième trimestre (à l'exclusion du fonds Helios I, qui est en cours de clôture) en place à la fin du quatrième trimestre de 2020, la croissance prévue des actifs sous gestion laisse entrevoir un taux de croissance annuel composé du capital engagé de 18,7 % sur la période de prévision de huit ans. Dans le cas où TopCo LP n'atteindrait pas la croissance prévue des actifs sous gestion au cours des périodes futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP détenues par la Société.

#### *Hypothèses utilisées dans le modèle actuel*

En raison des perturbations continues des activités du fait de la pandémie de COVID-19, les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont reflété une volatilité accrue du marché et des restrictions de voyage imposées par les gouvernements, ce qui, à court terme, a entraîné un retard dans les activités de mobilisation de capitaux de Helios à l'égard du fonds Helios IV. L'élaboration de ces prévisions de flux de trésorerie disponibles a été soumise à un degré plus élevé d'incertitude de mesure qui a été principalement motivé par une période de prévision de huit ans, et la croissance prévue des actifs sous gestion en raison de la demande attendue pour les futurs fonds d'actifs non traditionnels axés sur l'Afrique. Une période de prévision de huit ans a été utilisée en raison de la nature à long terme inhérente aux fonds de capital-investissement, d'infrastructure et d'immobilier axés sur l'Afrique, qui nécessitent un temps supplémentaire pour lever des fonds, déployer le capital et préparer les placements en vue de leur sortie. Ces facteurs ont contribué à un degré d'incertitude plus élevé dans les estimations des flux de trésorerie disponibles, qui s'est traduit principalement par des taux d'actualisation plus élevés et l'estimation de la marge bénéficiaire avant impôt à long terme qui devrait être réalisée à la fin de la période de prévision.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel les fonds de capital-investissement Helios exercent leurs activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Les marges bénéficiaires avant impôt à long terme ont été estimées en fonction des marges bénéficiaires avant impôt comparables liées aux frais de gestion de gestionnaires d'actifs mondiaux de capitaux privés cotés en bourse. Les taux de croissance à long terme sont fondés sur le taux de croissance durable prévu à long terme des environnements économiques dans lesquels TopCo LP exerce ses activités de gestion d'actifs.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société a indiqué que la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP qu'elle détenait était de 164 334 \$.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction initial du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, le 8 décembre 2020, était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de TopCo LP et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du placement de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP s'élevait à 186 834 \$.

## Information financière résumée de TopCo LP

La date de clôture de l'exercice de TopCo et de la Société est le 31 décembre. Suit un sommaire des indicateurs de rendement clé de TopCo LP.

TopCo LP comptabilise les *frais de gestion excédentaires* chaque trimestre à mesure qu'ils sont gagnés par le commandité sous-jacent des fonds Helios. Les frais de gestion excédentaires s'entendent du total des frais de gestion, qui correspond à un pourcentage fixe des capitaux sous-jacents des fonds, diminué des charges engagées au cours de la période pour gagner ces honoraires auprès des fonds Helios.

L'*intéressement* reflète la quote-part revenant à TopCo LP des rendements nets cumulatifs d'un fonds Helios attribués au commandité de ce fonds, après qu'un rendement privilégié minimal ait été atteint par les commanditaires du fonds Helios. L'intéressement est comptabilisé et distribuable au porteur des titres de catégorie A de TopCo LP lorsque les rendements cumulatifs du fonds sont supérieurs aux rendements privilégiés minimaux et que le placement de portefeuille sous-jacent est vendu ou autrement sorti.

L'*intéressement latent* est une mesure non conforme aux PCGR qui reflète le montant hypothétique qui serait reçu sous forme d'intéressement par TopCo LP si tous les fonds Helios avaient dépassé leur rendement privilégié minimal et que les placements de portefeuille sous-jacents donnant lieu à l'intéressement étaient réalisés à leur juste valeur à la date de clôture, après déduction de tout intéressement comptabilisé à ce jour. Les évaluations des placements de portefeuille sous-jacents sont réalisées conformément aux directives de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (« IPEV »). L'intéressement latent n'apparaît pas dans les états de la situation financière ou les états du résultat net et du résultat global de TopCo LP puisqu'il est tributaire de la réalisation future de placements, du rendement futur des placements et du calendrier des monétisations, dont la probabilité de reprise et le moment de réalisation sont incertains.

L'*intéressement réalisé et latent* est une mesure non conforme aux PCGR qui correspond à la somme de l'intéressement et de l'intéressement latent.

Suit le sommaire des états de la situation financière de TopCo LP au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

### États de la situation financière (non audité – en milliers de dollars américains)

	Dollars américains	
	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Intéressement	—	7 234
Montants à recevoir d'entreprises affiliées	12 225	—
Montants à payer à des entreprises affiliées	678	—
Autres passifs	2 373	—
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	9 174	7 234

L'intéressement a été ramené de 7 234 \$ au 31 décembre 2020 à néant au 30 juin 2021. La baisse s'explique par la distribution d'intéressement en nature du fonds Helios I.

Le tableau ci-après résume les informations financières de TopCo LP pour le semestre clos le 30 juin 2021.

### Frais de gestion excédentaires (non audité – en milliers de dollars américains)

	Dollars américains
	Semestre clos le 30 juin 2021
Frais de gestion gagnés	15 428
Charges engagées	13 988
Frais de gestion excédentaires (à payer à HFP)	1 440

Le tableau suivant présente le solde de l'intéressement de TopCo LP et un rapprochement avec l'intéressement réalisé et latent au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

(non audité – en milliers de dollars américains)

	Dollars américains	
	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Intéressement	—	7 234
Intéressement latent	83 557	49 525
Intéressement réalisé et latent	83 557	56 759

L'intéressement réalisé et latent s'est accru de 26 798 \$ au 30 juin 2021 en regard du 31 décembre 2020. La hausse de l'intéressement réalisé et latent s'explique d'abord et avant tout par la solide performance des placements de portefeuille des fonds Helios II et III.

### **Placement dans Helios Investors IV, L.P.**

#### *Description des activités*

Helios Investors IV, L.P. (le « fonds Helios IV ») est une société en commandite domiciliée dans les îles Caïman qui est structurée afin de recevoir et de déployer les capitaux des commanditaires dans le but d'obtenir des rendements de placement directs ou indirects en Afrique ou ayant un lien avec l'Afrique. Le fonds Helios IV est contrôlé par son commandité, Helios Investors Genpar IV, Ltd. (le « commandité du fonds Helios IV »).

#### *Description de la transaction*

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV. Au 30 septembre 2021, la Société avait participé à des appels de capitaux à hauteur de 21 897 \$, plus des intérêts d'égalisation de 516 \$, pour un financement total de 22 413 \$, ce qui représente une participation de 17,2 % dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV. Tel que convenu dans une lettre d'accompagnement avec le commandité du fonds Helios IV, la Société a été admise au fonds Helios IV en tant que « fonds coté », conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV, sous sa forme modifiée et reformulée, ce qui signifie que la Société n'encourra aucuns frais de gestion ni aucun intérêt passif payable au commandité du fonds Helios IV en ce qui concerne son placement dans le fonds Helios IV, qui serait autrement engagé conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

#### *Principaux moteurs d'activité, événements et risques*

Au 30 septembre 2021, le portefeuille du fonds Helios IV était composé de placements : i) dans un réseau de paiements offrant une interconnexion entre les sociétés et les méthodes de paiement sur les marchés émergents dans plus de 80 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine; ii) dans un réassureur et agent de gestion spécialisé dans les risques d'entreprise et les risques spéciaux en Afrique; et iii) dans un détaillant nord-africain de produits alimentaires à prix réduits comptant plus de 500 magasins. Au 30 septembre 2021, le fonds Helios IV disposait d'engagements de capitaux de 290 050 \$ de la part de son commandité et de ses commanditaires, dont une tranche de 160 456 \$ restait à recevoir.

#### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé à 26 682 \$ la juste valeur de son placement dans les parts de société en commandite du fonds Helios IV, en ayant recours à la valeur liquidative fournie par le commandité du fonds Helios IV au 30 juin 2021. La juste valeur des actifs sous-jacents est déterminée par des modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres reconnus du secteur.

Au 30 septembre 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

## **Placement dans NBA Africa**

### *Description des activités*

NBA Africa, LLC (« NBA Africa ») est une nouvelle entité créée par la National Basketball Association (la « NBA ») pour exercer les activités de la ligue en Afrique, y compris par le biais de la Basketball Africa League, un partenariat entre la NBA et l'International Basketball Federation.

### *Description de la transaction*

En mai 2021, la Société a formé une filiale entièrement détenue, HFP US Investments, Inc. (« U.S. Sub ») aux seules fins d'investir dans NBA Africa. Le 7 mai 2021, la Société, par l'intermédiaire de U.S. Sub, a investi 300 000 \$ en contrepartie d'une participation dans NBA Africa.

### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

Au 30 septembre 2021, le prix de transaction initial était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de NBA Africa et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 30 septembre 2021, la juste valeur du placement détenu par la Société dans NBA Africa était de 30 000 \$.

## **Placement dans AGH**

### *Description des activités*

AFGRI Holdings Proprietary Limited (« AFGRI Holdings ») est une société de portefeuille fermée basée en Afrique du Sud et l'unique actionnaire d'AFGRI Group Holdings Proprietary Limited (« AGH »), une société de placement détenant des intérêts dans plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires fournissant des produits et services d'agriculture durable. AGH concentre surtout ses activités sur les produits céréaliers; elle assure la gamme complète des activités de production et de stockage des céréales, en plus de proposer des solutions de soutien financier ainsi que du matériel de haute technologie sous la bannière John Deere, qui s'appuie sur un important réseau de vente au détail. AGH est l'un des plus importants distributeurs de produits John Deere hors des États-Unis grâce à sa présence dans le sud de l'Afrique et en Australie-Occidentale.

En matière d'investissements, AGH a pour philosophie de créer une valeur durable en développant ou acquérant, dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des participations dans des sociétés lui conférant le contrôle ou lui permettant d'exercer une influence notable. Sur le plan de la croissance à long terme, la stratégie d'AGH vise à assurer une agriculture durable et à promouvoir la sécurité alimentaire dans toute l'Afrique. Outre l'Afrique du Sud, AGH assure actuellement un soutien à l'agriculture au Zimbabwe, au Mozambique et au Botswana. AGH exerce des activités en Australie sous la bannière John Deere, une entreprise de recherche-développement en aliments pour animaux au Royaume-Uni et un investissement dans le secteur des aliments pour animaux aux États-Unis.

Les principales branches d'activité d'AGH se composent de ce qui suit :

- Une participation majoritaire de 73,2 % dans AFGRI Agri Services Proprietary Limited (« AFGRI ») (entreprise de services agricoles spécialisée dans la gestion céréalrière, la gestion des silos, les ventes de matériel sous la marque John Deere, les financements et assurances agricoles, et le soutien financier aux entreprises de détail et exploitations agricoles);
- Une participation majoritaire de 60,0 % dans Philafrica Foods Proprietary Ltd. (« Philafrica ») (fournisseur de services de transformation alimentaire qui exerce l'essentiel de ses activités en Afrique du Sud);
- GroCapital Advisory Services Proprietary Limited (« GroCapital Advisory ») (fournisseur de solutions de gestion de garanties ainsi que de services de courtage de marchandises);
- AFGRI International Proprietary Limited (« AFGRI International ») (concentre ses activités hors des frontières de l'Afrique du Sud, surtout dans le secteur de l'équipement en Australie-Occidentale).

## *Description de la transaction*

### *Participation indirecte dans AGH*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi au total 98 876 \$ dans Joseph Holdings (représentant 74,6 % des actions ordinaires et 73,7 % des actions de catégorie A, soit 74,6 % des droits de vote; et un prêt d'actionnaire de 10 132 \$). HFP est le principal actionnaire véritable d'AGH du fait de sa participation dans Joseph Holdings, sa participation indirecte s'établissant à 46,8 % (46,8 % au 31 décembre 2020).

Le 15 décembre 2020, AFGRI Holdings et AGH ont conclu un accord de moratoire avec certains prêteurs (l'« accord de moratoire d'AGH ») en raison des pressions sur les liquidités découlant de la volatilité commerciale causée par la pandémie de COVID-19. L'exécution de l'accord de moratoire d'AGH était un élément clé du plan préliminaire d'AGH pour restructurer son bilan au profit de toutes les parties prenantes. Le 24 août 2021, à l'expiration de l'accord de moratoire d'AGH et parallèlement à l'exécution de la facilité d'AFGRI International (définie ci-dessous), AGH a conclu un accord de restructuration de la dette avec ses prêteurs, officialisant un plan de versements mensuels afin de rembourser l'intégralité des sommes dues aux prêteurs d'ici au 31 décembre 2021 par le biais de la monétisation ou de la vente de certains actifs non essentiels.

### *Facilité d'AFGRI International*

Le 20 août 2021, la Société a conclu avec AFGRI International Proprietary Limited (« AFGRI International »), une filiale sud-africaine entièrement détenue d'AGH, une convention de prêt garanti aux termes de laquelle la Société a convenu de procurer un financement pouvant atteindre 10 000 \$ (la « facilité d'AFGRI International »). La facilité d'AFGRI International est principalement garantie par le nantissement des participations d'AFGRI International dans son entreprise australienne d'équipement en propriété exclusive, AFGRI Australia Proprietary Limited. La facilité d'AFGRI International porte intérêt au taux de 12,75 % par année, les intérêts étant courus et capitalisés trimestriellement. Le 26 août 2021, la Société a prélevé un montant de 9 600 \$, compte tenu de commissions d'attente de 400 \$, sur la facilité d'AFGRI International. La facilité d'AFGRI International vient à échéance le 26 août 2022, un an après la date de financement initiale.

### *Principaux moteurs d'activité, événements et risques*

AGH a son siège social en Afrique du Sud. Voir la description des conditions macroéconomiques en Afrique du Sud à la section Environnement d'exploitation de la rubrique Faits récents du présent rapport de gestion.

Les principaux moteurs d'activité d'AGH sont sa capacité à soutenir et à développer ses activités de gestion céréalière et de matériel par des investissements d'amélioration, le soutien à la croissance de Philafrica de même qu'à offrir des services financiers auprès du secteur agricole.

En 2019, AGH a créé AFGRI Grain Silo Company Proprietary Limited (« AFGRI Grain Silo Company »), une plateforme de stockage des céréales, pour accroître sa capacité en Afrique du Sud et améliorer la sécurité alimentaire. AFGRI Grain Silo Company compte faire passer sa capacité de stockage actuelle de 4,7 millions de tonnes à 6,0 millions de tonnes. Ses installations de stockage regroupent actuellement des silos à grains et des réservoirs répartis dans six provinces sud-africaines. Quatre nouveaux investisseurs institutionnels ont investi des capitaux de concert avec AGH et Izitsalo Employee Investments, son partenaire actuel du programme d'émancipation économique des Noirs. Ce consortium d'investisseurs détient les installations de stockage auparavant acquises auprès d'AFRGI, qui est propriétaire de la division de gestion céréalière d'AGH. Au 30 septembre 2021, la participation résiduelle d'AGH dans les capitaux propres d'AFGRI Grain Silo Company s'établissait à 11,0 %. AFGRI continue à gérer les installations de stockage pour le compte d'AFGRI Grain Silo Company en vertu d'un accord de services de gestion.

Les priorités stratégiques d'AGH pour le reste de 2021 sont i) de se concentrer sur ses activités de base pour assurer l'efficacité; ii) d'accroître la superficie de stockage des céréales par l'intermédiaire d'AFGRI Grain Silo Company et diversifier la gamme de services de stockage de manière à englober un plus vaste assortiment de marchandises; iii) de poursuivre la rationalisation des activités agricoles en Afrique du Sud afin de garantir une affectation plus efficace du capital; et iv) de mettre en œuvre son plan de restructuration de la dette.

## *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

### *Participation indirecte dans AGH*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans AGH en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 10,5 % à 17,5 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement, de 9,3 % à 21,2 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tirées de l'information financière relative aux unités d'exploitation d'AGH établies par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

### *Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles*

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA dans les principales branches d'activité d'AGH, à savoir le matériel, la gestion céréalière, les services financiers au secteur de l'agroentreprise et les entreprises d'alimentation de Philafrica, neutralisée en partie par les frais généraux du siège social.

### *Hypothèses utilisées dans le modèle actuel*

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction d'AGH au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise d'AGH en lien avec la restructuration de sa dette. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, qui a abandonné son plan d'expansion par intégration verticale, donnant lieu à une baisse des marges bénéficiaires prévues. L'exécution du plan de restructuration de la dette d'AGH n'a pas eu d'incidence importante sur la juste valeur de la participation indirecte de la Société dans AGH puisque les aspects pertinents de la restructuration de la dette, comme le produit attendu de la monétisation et de la vente d'actifs non essentiels et la hausse connexe du risque de crédit, ont été évalués lors d'évaluations précédentes.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu de l'environnement économique dans lequel AGH exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration du bilan d'AGH. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels AGH exerce ses activités.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société fixait à 55 628 \$ la juste valeur de sa participation indirecte de 46,8 % dans AGH (64 210 \$ au 31 décembre 2020).

### *Facilité d'AFGRI International*

Au 30 septembre 2021, la Société a déterminé que le coût amorti du prêt de la facilité d'AFGRI International, soit 9 632 \$, était approximativement égal à sa juste valeur du fait de la nature à court terme du placement.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts de 257 \$ dans les intérêts aux états consolidés du résultat net et du résultat global au titre de la facilité d'AFGRI International.

### *Information financière résumée d'AGH*

Pour éviter la distorsion des résultats attribuables à la conversion des monnaies étrangères, les tableaux ci-après présentent les résultats financiers et résultats d'exploitation d'AGH en rands sud-africains (monnaie fonctionnelle d'AGH) ainsi qu'en dollars américains. Sauf indication contraire, l'analyse qui suit renvoie aux informations en rands sud-africains.

La date de clôture de l'exercice de la Société est le 31 décembre, alors que celle d'AGH est le 31 mars. Suit le sommaire des états consolidés de la situation financière d'AGH au 30 juin 2021 et au 31 mars 2021.

## États de la situation financière

(non audité – en rands sud-africains et en milliers de dollars américains)

	Rands sud-africains		Dollars américains	
	Au 30 juin 2021	Au 31 mars 2020	Au 30 juin 2021 <sup>1)</sup>	Au 31 mars 2021 <sup>1)</sup>
Actifs courants	<b>8 936 924</b>	6 539 181	<b>625 835</b>	442 734
Actifs non courants	<b>3 434 323</b>	3 455 532	<b>240 499</b>	233 956
Passifs courants	<b>9 082 987</b>	6 739 344	<b>636 064</b>	456 286
Passifs non courants	<b>1 506 644</b>	1 463 208	<b>105 507</b>	99 066
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	<b>1 781 616</b>	1 792 161	<b>124 763</b>	121 338

1) L'actif net d'AGH a été converti au cours de 1 \$ US pour 14,28 rands sud-africains au 30 juin 2021 et de 1 \$ US pour 14,77 rands sud-africains au 31 mars 2021. Les cours de change utilisés sont les cours au comptant en vigueur aux dates indiquées.

Les actifs courants ont augmenté, essentiellement du fait de l'accroissement des créances d'exploitation et autres créances attribuable à l'augmentation des ventes de matériel découlant de la vigueur du secteur agricole, ainsi que de l'accroissement des prix des produits de base. Les passifs courants ont augmenté, surtout en raison des variations du moment des remboursements par les agriculteurs sur les facilités saisonnières et du dépôt de ces sommes auprès de la Land Bank, ainsi que des retards dans les paiements aux fournisseurs au 31 mars 2021. L'entreprise de gestion céréalière a enregistré une augmentation du volume des produits de base achetés pour le compte de clients en raison du caractère saisonnier de l'entreprise, ce qui, conjuguée à l'augmentation des prix des produits de base, a entraîné une augmentation des créances d'exploitation et des emprunts pour financer ces dernières. Les actifs non courants, les passifs non courants et les capitaux propres sont demeurés stables.

Le tableau ci-après résume les états du résultat net d'AGH pour les trimestres clos les 30 juin 2021 et 2020.

## États du résultat net

(non audité – en rands sud-africains et en milliers de dollars américains)

	Rands sud-africains		Dollars américains	
	Trimestre clos le 30 juin 2021	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2021 <sup>1)</sup>	Trimestre clos le 30 juin 2020 <sup>1)</sup>
Produits des activités poursuivies	<b>4 060 652</b>	3 532 030	<b>287 582</b>	197 210
Résultat avant impôt	<b>33 213</b>	(101 468)	<b>2 352</b>	(5 665)
Résultat net	<b>(19 501)</b>	(131 181)	<b>(1 381)</b>	(7 324)

1) Les montants des périodes closes les 30 juin 2021 et 2020 ont été convertis en dollars américains aux cours moyens de la période de 1 \$ US pour 14,12 rands sud-africains et de 1 \$ US pour 17,91 rands sud-africains, respectivement.

Les produits des activités ordinaires se sont accrus, traduisant essentiellement la hausse des ventes de matériel en Afrique du Sud et en Australie découlant d'une ample récolte, fournissant des capitaux aux agriculteurs et stimulant les remplacements de biens d'équipement. L'entreprise d'aliments pour animaux de Philafrica a également contribué à la hausse des produits des activités ordinaires grâce à l'accroissement des prix des produits de base, malgré un léger repli des volumes. Ces résultats ont été partiellement compensés par la baisse des volumes de gestion céréalière d'AFGRI International, compte tenu de la stratégie de sortie de l'entreprise, ainsi que par la pression exercée sur les volumes et les marges d'UNIGRO, l'entreprise de services financiers d'AFGRI, du fait de la mise en œuvre de son accord transitoire de niveau de service avec la Land Bank, qui est arrivé à échéance le 30 septembre 2021 et n'a pas été renouvelé. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les produits des activités ordinaires comprennent les activités de détail, qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, dans la foulée de l'acquisition de certains actifs de détail auprès d'un ancien coentrepreneur. L'amélioration du résultat avant impôt et du résultat net reflète les moteurs des produits des activités ordinaires énumérés plus haut, ainsi que les rigoureuses mesures d'économies de coûts et la cession des nouvelles activités abandonnées.

## Placement dans Philafrica Foods Proprietary Ltd.

### Description des activités

Philafrica a son siège en Afrique du Sud, où elle détient et exploite des maireries, des minoteries de blé, des provenderies, des usines de confection de collations et des boulangeries. Philafrica exploite 15 usines de production dans les provinces sud-africaines du Gauteng, du KwaZulu-Natal, du Mpumalanga, du Cap-Oriental, du Cap-Occidental et de l'État libre.

La vision de Philafrica est d'être un partenaire de premier plan dans le secteur de l'agroalimentaire en servant de foyer à toutes les unités d'exploitation et à tous les placements orientés vers les agriculteurs ou l'agriculture et en se concentrant exclusivement sur les services et l'approvisionnement liés aux activités et aux besoins des agriculteurs.

Les principaux secteurs d'activité de Philafrica se composent de ce qui suit :

- Les minoteries (installations chargées de moulinier industriellement des grains de maïs ou de blé);
- Les provenderies (installations de production d'aliments de provende destinés à la production animale);
- La production d'aliments pour animaux de compagnie (par l'intermédiaire d'Afrique Pet Food);
- La confection de collations (par l'intermédiaire de Pakworks);
- La confection de pain (par l'intermédiaire de Sunshine Bakery).

#### *Description de la transaction*

##### *Actions ordinaires de Philafrica*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 23 254 \$ (325,0 millions de rands sud-africains) dans 26 000 actions ordinaires de Philafrica, soit une participation de 26,0 % dans Philafrica. Un tiers investisseur détenait une participation de 14,0 %, et AGH contrôlait Philafrica au moyen de sa participation de 60,0 %.

##### *Facilité de Philafrica*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 5 622 \$ (98,0 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,0 %, à Philafrica aux termes d'une convention de prêt garanti (la « facilité de Philafrica »). La facilité de Philafrica porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année, les intérêts étant courus et capitalisés mensuellement. Le remboursement de la facilité de Philafrica est subordonné à d'autres dettes envers des tiers et n'est actuellement pas remboursable selon ses modalités existantes. La Société poursuit ses entretiens avec Philafrica et ses prêteurs en ce qui a trait au remboursement de la facilité de Philafrica. La facilité de Philafrica est garantie par une sûreté générale fournie par AGH et par le nantissement des participations d'AGH dans Philafrica.

#### *Principaux moteurs d'activité, événements et risques*

Philafrica a son siège social en Afrique du Sud. Voir la description des conditions macroéconomiques en Afrique du Sud à la section Environnement d'exploitation de la rubrique Faits récents du présent rapport de gestion.

Les principaux moteurs d'activité de Philafrica visent à assurer la croissance et l'intégration verticale de sa part de la chaîne de valeur alimentaire. En avril 2021, Philafrica a finalisé la structuration d'une coentreprise d'aliments pour animaux domestiques, Afrique Pet Food, qui devrait accroître sa capacité de production à court terme. En 2020, Philafrica a effectué sa sortie des nouvelles entreprises d'exploitation avicole et d'élevage des moules, alors qu'en 2021, elle en a fait de même avec l'entreprise de transformation du manioc et l'entreprise de broyage et d'extraction du soja.

Pour le reste de 2021, Philafrica se concentrera encore une fois sur : i) le développement et l'agrandissement de ses unités commerciales actuelles, la réalisation d'améliorations sur le plan de l'exploitation et le maintien de pratiques d'approvisionnement rigoureuses; ii) la croissance interne continue de toutes ses entreprises en Afrique du Sud; iii) l'expansion de sa présence sur le marché sud-africain des aliments pour animaux domestiques; et iv) la sortie des entreprises non essentielles.

#### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

##### *Actions ordinaires de Philafrica*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation dans les actions ordinaires de Philafrica en ayant recours à une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur des projections pluriannuelles des flux de trésorerie disponibles en utilisant des taux d'actualisation après impôt hypothétiques se situant dans une fourchette de 13,9 % à 15,8 %, et un taux de croissance à long terme de 2,0 % (respectivement de 12,6 % à 15,6 % et 2,5 % au 31 décembre 2020). Au 30 septembre 2021, les projections de flux de trésorerie disponibles reposaient sur les estimations du BAIIA tiré de l'information financière relative aux unités d'exploitation de Philafrica établies par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021 (au 31 décembre 2020, elles avaient été établies au quatrième trimestre de 2020).

### *Données entrant dans les prévisions de flux de trésorerie disponibles*

Le principal moteur des estimations des flux de trésorerie disponibles est la croissance du BAIIA des entreprises alimentaires de Philafrica, contrebalancée en partie par les frais généraux du siège social.

### *Hypothèses utilisées dans le modèle actuel*

Les prévisions de flux de trésorerie disponibles ont été révisées par la direction de Philafrica au deuxième trimestre de 2021, reflétant principalement une diminution des frais généraux du siège social liée à la centralisation de la fonction d'entreprise de Philafrica. Ce facteur a été neutralisé en partie par les prévisions de flux de trésorerie en baisse pour l'entreprise de provenderie de Philafrica, dont les marges bénéficiaires prévues ont diminué en raison de l'abandon des plans d'expansion par le biais d'une intégration verticale.

Les taux d'actualisation reposaient sur l'évaluation faite par la Société des primes de risque, en fonction d'un taux sans risque approprié compte tenu des pays dans lesquels Philafrica exerce ses activités. Ces primes de risque reflétaient l'incertitude accrue des prévisions révisées de flux de trésorerie disponibles en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse du risque de crédit associée aux plans de restructuration de la dette d'AGH, la société mère de Philafrica. Les taux de croissance à long terme ont été basés sur le taux de croissance durable à long terme attendu des environnements économiques et des secteurs dans lesquels Philafrica exerce ses activités.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 8 261 \$ (9 065 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de sa participation de 26,0 % dans les actions ordinaires de Philafrica.

### *Facilité de Philafrica*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 % (100,0 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur de la garantie sous-jacente et la sûreté fournie par AGH.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 7 487 \$ (7 164 \$ au 31 décembre 2020) la juste valeur de son placement dans la facilité de Philafrica.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts respectifs de 164 \$ et de 516 \$ (171 \$ et 227 \$, respectivement, en 2020) dans ses états consolidés du résultat net et du résultat global au titre de la facilité de Philafrica.

### **Participation indirecte dans Access Bank SA**

#### *Description des activités*

GroCapital Holdings Limited (« GroCapital Holdings ») est une société de portefeuille bancaire qui détient 9,6 % d'Access Bank (South Africa) Limited (« Access Bank SA », auparavant, Grobank Limited (« Grobank »)). Banque sud-africaine exerçant ses activités depuis 1947, Access Bank SA mise sur ses forces bien établies dans les services bancaires aux entreprises de toutes tailles, les services de change et les alliances bancaires, ainsi que sur l'expansion de la présence d'Access Bank en Afrique du Sud.

Le 3 mai 2021, Access Bank Plc (« Access Bank »), une banque commerciale nigériane cotée en bourse, a acquis une participation de 90,4 % dans Grobank pour 400,0 millions de rands sud-africains (27 787 \$ au cours de change à la date de la transaction). À la clôture de la transaction, GroCapital Holdings détenait une participation de 9,6 % dans Grobank, qui a été renommée Access Bank (South Africa) Limited.

#### *Description de la transaction*

Au 30 septembre 2021, la Société avait investi au total 19 403 \$ (285,7 millions de rands sud-africains) en contrepartie d'une participation de 48,1 % dans GroCapital Holdings (48,1 % au 31 décembre 2020). Par le biais de son placement dans GroCapital Holdings, la Société détient une participation indirecte de 4,6 % dans Access Bank SA (48,1 % au 31 décembre 2020).

## *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de sa participation indirecte dans Access Bank SA en fonction du prix de transaction implicite au placement d'Access Bank. Au 30 septembre 2021, le prix de transaction récent indiquait que la juste valeur de la participation indirecte de 48,1 % de la Société dans GroCapital Holdings s'établissait à 1 366 \$ (1 399 \$ au 31 décembre 2020).

### **Placement dans Nova Pioneer Education Group**

#### *Description des activités*

Nova Pioneer Education Group (« Nova Pioneer ») est un réseau panafricain d'établissements scolaires indépendants proposant un enseignement du niveau préscolaire jusqu'à la fin du secondaire à des élèves de 3 à 19 ans. Fondée en 2013, Nova Pioneer a inauguré sa première école en Afrique du Sud en 2015. Depuis, Nova Pioneer a étendu son champ d'action un peu partout en Afrique du Sud et lancé sa première école au Kenya en 2016. Nova Pioneer exploite 13 écoles réunissant au total quelque 4 700 élèves. Nova Pioneer est entièrement détenue par Ascendant Learning Limited (« Ascendant »), sa société mère mauricienne.

Compte tenu de l'expansion rapide de la classe moyenne dans des régions africaines clés, la demande à l'égard d'un enseignement privé qui soit de qualité et abordable excède l'offre. Nova Pioneer est dès lors bien placée pour offrir une marque de renom dans le secteur africain de l'éducation. Les droits de scolarité annuels moyens sont d'environ 3 500 \$ par élève et ciblent le nombre croissant de ménages dont le revenu est moyen ou supérieur.

#### *Description de la transaction*

##### *Participation indirecte dans Nova Pioneer*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Nova Pioneer a racheté les débetures à 20,0 % de Nova Pioneer détenues par la Société (les « obligations de Nova Pioneer ») d'une juste valeur totalisant 34 711 \$ et a réglé les intérêts courus de 4 100 \$ par l'émission d'actions ordinaires d'Ascendant d'une juste valeur de 38 811 \$, ce qui représente une participation de 56,3 % dans Ascendant (la « participation indirecte dans Nova Pioneer »). Au total, la Société a investi 44 252 \$ (compte tenu des intérêts inscrits à l'actif et de la désactualisation) dans les obligations de Nova Pioneer, qui ont été décomptabilisées à la réception des actions ordinaires d'Ascendant, et elle a comptabilisé une perte réalisée de 9 541 \$ au règlement des obligations de Nova Pioneer et constaté la participation indirecte dans Nova Pioneer à sa juste valeur estimative à la date de la transaction.

Au 30 septembre 2021, la Société détenait une participation indirecte de 56,3 % dans Nova Pioneer et ne détenait plus aucune obligation ni aucun bon de souscription de Nova Pioneer.

##### *Obligations et bons de souscription de Nova Pioneer*

Au 31 décembre 2020, la Société avait investi un montant total de 45 539 \$ dans Nova Pioneer, qui se composait : i) d'obligations de Nova Pioneer totalisant 44 252 \$ (y compris les intérêts inscrits à l'actif et la désactualisation); et ii) de 3 400 000 bons de souscription totalisant 1 287 \$, dont le prix d'exercice s'établit à 2,06 \$ l'action (les « bons de souscription de Nova Pioneer »).

#### *Principaux moteurs d'activité, événements et risques*

Les principaux moteurs d'activité de Nova Pioneer sont sa capacité d'atteindre ses objectifs d'inscriptions, d'étendre ses activités sur une multiplicité de campus au Kenya et en Afrique du Sud par le biais d'une obtention efficace de financement et de capital pour soutenir l'expansion prévue, et d'accroître son bassin de professeurs et d'administrateurs qualifiés. En janvier 2020, Nova Pioneer a ouvert de nouvelles écoles à Eldoret, au Kenya, et à Ruimsig, en Afrique du Sud, en plus d'agrandir ses écoles existantes. Ces initiatives ont porté sa capacité d'accueil potentielle de quelque 10 000 à 13 000 élèves, soit une hausse d'environ 30 %. En mai 2020 et en juillet 2021, Nova Pioneer a obtenu du financement pour ses activités, et elle continuera à saisir des occasions de croissance au Kenya et en Afrique du Sud tout en s'assurant que chaque occasion présente un argument commercial solide.

*Participation indirecte dans Nova Pioneer*

Au 30 septembre 2021, le prix de transaction initial de la participation indirecte de la Société dans Nova Pioneer était considéré comme correspondant approximativement à la juste valeur, car il n'y a pas eu de changements importants dans les activités, la structure du capital ou l'environnement d'exploitation de Nova Pioneer et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation de l'acquisition de la Société demeurent valables. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société fixait à 38 811 \$ la juste valeur de sa participation indirecte dans Nova Pioneer.

*Obligations et bons de souscription de Nova Pioneer*

Au 31 décembre 2020, la Société a évalué la juste valeur de son placement dans les obligations de Nova Pioneer selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options reconnu par le secteur qui tenait compte de l'écart de crédit estimé de 28,2 % de Nova Pioneer. L'estimation de cet écart reposait sur les écarts de crédit d'un groupe de sociétés comparables et a été ajustée en fonction du risque de crédit propre à Ascendant, à la lumière de la détérioration des liquidités attribuable aux fermetures d'écoles découlant de la COVID-19. La Société a revu son évaluation de la qualité du crédit des obligations de Nova Pioneer au quatrième trimestre de 2020, ce qui a entraîné une hausse marquée de l'écart de crédit estimé. Au 31 décembre 2020, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations de Nova Pioneer s'établissait à 36 421 \$.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des produits d'intérêts de néant et une réduction des intérêts à recevoir de 202 \$ (produits d'intérêts de 2 324 \$ et de 6 639 \$, respectivement, en 2020) au titre des obligations de Nova Pioneer dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription de Nova Pioneer, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

**Placement dans Atlas Mara Limited (instruments d'emprunt)**

*Description des activités*

Atlas Mara est un groupe de services financiers subsaharien inscrit à la cote de la Bourse de Londres sous le symbole « ATMA ». Depuis sa fondation, Atlas Mara exerce une influence notable sur des activités bancaires réparties sur sept pays subsahariens, à savoir le Nigeria, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, ou en a acquis le contrôle. En 2021, Atlas Mara a conclu la vente de ses activités bancaires au Mozambique, au Rwanda et au Botswana.

Le placement de la Société dans Atlas Mara se compose d'instruments d'emprunt. Les instruments d'emprunt d'Atlas Mara décrites ci-après ne font l'objet d'aucune notation.

Le 28 décembre 2020, Atlas Mara a conclu un accord de moratoire avec ses prêteurs (l'« accord de moratoire d'Atlas Mara ») en raison des pressions continues sur les liquidités auxquelles sont confrontées ses banques africaines, en partie du fait de la pandémie de COVID-19. Le 14 juillet 2021, Atlas Mara et certaines de ses entreprises associées ont conclu un accord de soutien et de dérogation (l'« accord SD ») avec ses prêteurs, officialisant son plan pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Les caractéristiques clés de l'accord SD d'Atlas Mara sont les suivantes :

- i) L'accord SD d'Atlas Mara officialise la distribution en cascade aux prêteurs du produit des cessions ordonnées des entreprises sous-jacentes d'Atlas Mara;
- ii) Certains prêteurs d'Atlas Mara, dont HFP, ont convenu de proroger les échéances de leurs dettes respectives;
- iii) Les prêteurs dont les documents de financement prévoient une augmentation du taux d'intérêt sous-jacent advenant un défaut, un cas de défaut ou un autre événement similaire, ont le droit de recevoir des intérêts sur défaut additionnels, conformément aux dispositions en vigueur au 28 décembre 2020.

La Société continue à travailler avec Atlas Mara et ses prêts en vue d'officialiser les modalités et la prolongation de l'accord SD d'Atlas Mara, notamment de manière à proroger les échéances des dettes respectives d'Atlas Mara après le 30 septembre 2021.

L'exécution de l'accord de moratoire d'Atlas Mara et de l'accord SD d'Atlas Mara était un élément clé du plan d'Atlas Mara pour s'acquitter des obligations sur sa dette par des cessions ordonnées de certaines de ses entreprises sous-jacentes. Le produit attendu des cessions proposées ainsi que la durée et l'aboutissement des négociations avec les autres prêteurs ont augmenté le risque de

recouvrement, ce qui se reflète dans l'évaluation des obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) et des obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (définies ci-dessous) (collectivement, les « obligations d'Atlas Mara ») de même que de la facilité d'Atlas Mara. En raison de l'accord de moratoire et du plan de redressement d'Atlas Mara, la Société a changé sa technique d'évaluation en faveur d'un modèle de recouvrement attendu au quatrième trimestre de 2020 et n'a pas comptabilisé d'intérêts sur les obligations d'Atlas Mara ou la facilité d'Atlas Mara après le 28 décembre 2020.

#### *Description de la transaction*

##### *Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 16 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 11,0 % par année, les intérêts étant cumulés trimestriellement et devant être payés en nature (les « obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara »).

##### *Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait investi 20 000 \$ dans les obligations convertibles d'Atlas Mara et 6 200 000 bons de souscription d'Atlas Mara. Les obligations ont un taux de coupon déterminé de 7,5 % par année, les intérêts étant payables semestriellement (les « obligations à 7,5 % d'Atlas Mara »). Les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara sont garanties par les actions d'Union Bank of Nigeria (« UBN ») détenues par Atlas Mara.

Au 30 septembre 2021, les intérêts à recevoir de 2 832 \$ sur les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara reflétaient le même horizon de recouvrement attendu que le capital.

##### *Facilité d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 39 507 \$, compte tenu de commissions d'attente de 493 \$, aux termes d'une convention d'emprunt garanti avec Atlas Mara (la « facilité d'Atlas Mara »). La facilité d'Atlas Mara a un taux de coupon déterminé de 10,0 % par année plus des intérêts moratoires de 7,5 %, les intérêts étant courus trimestriellement et étant payables en nature. La facilité d'Atlas Mara était garantie par les actions d'African Banking Corporation Botswana Limited (« Atlas Mara Botswana »), qui ont été libérées en octobre 2021 lors de la vente à Access Bank.

##### *Garantie de la facilité d'Atlas Mara*

Le 10 juillet 2020, dans le cadre de la transaction (voir la note 2 (Transaction avec Helios) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021), la Société a conclu un accord avec Fairfax en vertu duquel Fairfax a garanti toutes les obligations relatives au capital et aux intérêts d'Atlas Mara aux termes de la facilité d'Atlas Mara, donnant lieu à une garantie (la « garantie de la facilité d'Atlas Mara ») qui a été comptabilisée dans les dérivés et garanties à l'état consolidé de la situation financière.

#### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

##### *Obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu estimatif de néant (12,2 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara, moins les remboursements attendus aux prêteurs de rangs plus élevés et aux prêteurs garantis, puisque les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara ne sont pas garanties. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara était nulle (2 442 \$ au 31 décembre 2020).

##### *Obligations à 7,5 % d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara selon un modèle de recouvrement attendu, lequel modèle a tenu compte d'un recouvrement attendu de capital et d'intérêts estimatif de 99,5 % (99,8 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement en obligations à 7,5 % d'Atlas Mara s'établissait à 19 894 \$ (19 966 \$ au 31 décembre 2020).

La Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans les bons de souscription d'Atlas Mara, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

#### *Facilité d'Atlas Mara*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans la facilité d'Atlas Mara en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 40,7 % (71,3 % au 31 décembre 2020). Le recouvrement attendu reflétait la valeur du produit attendu des cessions d'actifs prévues d'Atlas Mara. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans la facilité d'Atlas Mara était de 17 351 \$ (30 346 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021 (1 739 \$ et 4 642 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre des obligations d'Atlas Mara et de la facilité d'Atlas Mara.

#### *Garantie de la facilité d'Atlas Mara*

À la naissance de la garantie de la facilité d'Atlas Mara, la différence entre sa juste valeur (2 799 \$) et son prix de transaction a été comptabilisée dans le surplus d'apport sous les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de la garantie de la facilité d'Atlas Mara en comparant la juste valeur de la facilité d'Atlas Mara à cette date à la valeur actualisée des intérêts et des obligations de remboursement associés à la facilité d'Atlas Mara garantis par Fairfax, compte tenu des écarts de taux observables propres à Fairfax.

Pour les neuf premiers mois de 2021, en raison de la prorogation anticipée de l'échéance de la facilité d'Atlas Mara au 31 décembre 2021 et de l'inclusion des intérêts moratoires de 7,5 % en date du 28 décembre 2020, la Société a comptabilisé une variation nette du profit latent de 19 901 \$ à l'égard de la garantie de la facilité d'Atlas Mara. Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société estimait à 33 153 \$ la juste valeur de son placement dans la garantie de la facilité d'Atlas Mara.

#### *Événement postérieur au 30 septembre 2021*

En octobre 2021, Atlas Mara a conclu la vente à Access Bank de sa participation dans Atlas Mara Botswana, dont une partie était donnée en garantie de la facilité d'Atlas Mara et a ultérieurement été libérée par la Société dans le cadre de la vente susmentionnée. Le produit de la vente sera payé en trois tranches : i) une tranche initiale à la clôture; ii) une tranche au plus tard en avril 2022; et iii) une contrepartie différée deux ans après la date de clôture. Le 14 octobre 2021, à la réception par Atlas Mara de la tranche initiale du produit de la vente, la Société a reçu un paiement partiel de 11 325 \$ à l'égard de la facilité d'Atlas Mara. En vertu de l'accord SD d'Atlas Mara, la Société s'attend à des remboursements additionnels sur la facilité d'Atlas Mara à mesure qu'Atlas Mara reçoit les deux tranches restantes du produit de la vente.

### ***Placement dans Consolidated Infrastructure Group Limited (instrument d'emprunt)***

#### *Description des activités*

CIG est une société panafricaine d'infrastructures techniques qui était auparavant inscrite à la Bourse de Johannesburg sous le symbole CIL. CIG fournit une diversité de services et de matériaux aux secteurs de l'énergie et de l'électricité, de la gestion des déchets pétroliers et gaziers, des matériaux de construction et des chemins de fer. Elle est présente dans plus de vingt pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

#### *Description de la transaction*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait avancé un montant de 23 270 \$ (292,5 millions de rands sud-africains), déduction faite des commissions d'attente de 2,5 %, à CIG (le « prêt de CIG »). Le prêt de CIG porte intérêt au taux préférentiel d'Afrique du Sud majoré de 2,0 % par année et sa date d'échéance est le 4 juin 2023. Le prêt de CIG est garanti par les participations de CIG dans Conlog Proprietary Limited (« Conlog »), filiale entièrement détenue de CIG qui fournit des compteurs aux services publics, aux municipalités et aux sociétés de gestion en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et partout en Afrique. Le prêt de CIG n'est assorti d'aucune notation.

En juin 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19, la Société a permis à CIG de reporter des paiements d'intérêts qui étaient exigibles le 4 juin 2020 et par la suite. Au 30 septembre 2021, la Société était d'avis qu'elle toucherait les intérêts à recevoir de 1 206 \$ sur le prêt de CIG lors de la vente de la participation de CIG dans Conlog.

#### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

Au 30 septembre 2021, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG en ayant recours à un modèle de recouvrement attendu avec un taux de recouvrement attendu de 100,0 %. Le recouvrement attendu était soutenu par la valeur estimée du produit attendu de la vente de la participation de CIG dans Conlog, qui garantit le prêt de CIG. On s'attend à ce que CIG vende sa participation dans Conlog au premier trimestre de 2022 par le biais d'une cession ordonnée. En conséquence, la Société a déterminé qu'un modèle de recouvrement attendu était la technique d'évaluation la plus appropriée et a cessé de comptabiliser des intérêts sur le prêt de CIG après le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société a estimé la juste valeur de son placement dans le prêt de CIG selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'établissement du prix des options couramment accepté dans le secteur, lequel modèle a tenu compte de l'écart de crédit estimé de 7,9 % pour la sûreté. L'estimation de l'écart de crédit a reposé en l'occurrence sur les écarts implicites d'un groupe de sociétés comparables ajustés pour le risque de crédit propre à CIG. Le 9 novembre 2020, CIG a volontairement entrepris un redressement d'entreprise, ce qui n'a eu aucune incidence importante sur la juste valeur du prêt de CIG au 31 décembre 2020, les actions de Conlog données en garantie continuant de soutenir le recouvrement intégral du prêt de CIG.

Au 30 septembre 2021, le modèle d'évaluation interne de la Société indiquait que la juste valeur estimée de son placement dans le prêt de CIG était de 19 940 \$ (19 254 \$ au 31 décembre 2020).

La Société n'a comptabilisé aucun produit d'intérêts au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021 (438 \$ et 1 462 \$, respectivement, en 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt de CIG.

#### **Placement dans le prêt PGR2 (instrument d'emprunt)**

##### *Description de la transaction*

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, parallèlement au prêt de CIG, la Société avait avancé un montant de 19 969 \$ (260,0 millions de rands sud-africains) à PGR2 Investments Proprietary Limited (« PGR2 »), le principal actionnaire de CIG au moment de la transaction (le « prêt PGR2 »). Le prêt PGR2, était partiellement garanti par les actions ordinaires de CIG détenues par PGR2 et des parties liées, portait intérêt au taux de 15,0 % par année, à payer semestriellement en trésorerie ou en nature, au gré de PGR2, et venait à échéance le 24 mai 2021.

#### *Évaluation et incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires*

En raison de la détérioration importante et prolongée de la juste valeur des actions ordinaires de CIG données en garantie du prêt PGR2, la Société s'attend à ne rien recouvrer de son placement initial dans le prêt PGR2, qui a été ramené à zéro le 31 décembre 2020.

La Société a comptabilisé une reprise de produits d'intérêts de 200 \$ pour le troisième trimestre et des produits d'intérêts de 1 118 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au titre du prêt PGR2.

## Résultats d'exploitation

Le tableau qui suit présente les états consolidés du résultat net et du résultat global de HFP pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre.

	Troisièmes trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
<b>Produits</b>				
Produits d'intérêts	741	4 736	1 482	15 739
Dividendes	178	15	345	15
Pertes nettes réalisées sur placements	(5 962)	—	(5 962)	—
Variation nette des profits (pertes) latents sur placements	4 421	(56 279)	2 586	(135 734)
Profits (pertes) de change nets	(8 166)	8 016	(3 936)	(38 712)
	<b>(8 788)</b>	<b>(43 512)</b>	<b>(5 485)</b>	<b>(158 692)</b>
<b>Charges</b>				
Honoraires de placement et de services-conseils	832	1 018	2 437	3 271
Honoraires en fonction du rendement (recouvrement)	(1 978)	—	927	—
Frais généraux et frais d'administration	1 981	580	7 596	2 558
Coûts de transaction liés à Helios	—	13 857	—	14 357
Perte sur créances d'exploitation irrécouvrables	618	—	6 079	—
Charges d'intérêts	900	201	1 799	599
	<b>2 353</b>	<b>15 656</b>	<b>18 838</b>	<b>20 785</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(11 141)</b>	<b>(59 168)</b>	<b>(24 323)</b>	<b>(179 477)</b>
Charge (produit) d'impôt	2 441	(795)	353	4 886
<b>Résultat net et résultat global</b>	<b>(13 582)</b>	<b>(58 373)</b>	<b>(24 676)</b>	<b>(184 363)</b>
<b>Résultat net par action</b> (de base et dilué)	<b>(0,12) \$</b>	<b>(0,99) \$</b>	<b>(0,23) \$</b>	<b>(3,12) \$</b>

La perte totale au titre des produits de 8 788 \$ enregistrée au troisième trimestre de 2021 représente une baisse par rapport à la perte totale au titre des produits de 43 512 \$ au troisième trimestre de 2020, ce qui découle principalement de la variation nette des profits latents sur placements, neutralisée en partie par les pertes de change nettes, les pertes réalisées sur placements et la baisse des produits d'intérêts.

Le tableau qui suit fait état de la composition des profits (pertes) nets sur placements pour les troisièmes trimestres de 2021 et de 2020 :

	Troisièmes trimestres					
	2021			2020		
	Profits nets réalisés	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets	Profits nets réalisés	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets
<b>Profits (pertes) nets sur placements :</b>						
Parts de société en commandite	—	(9 382)	(9 382)	—	—	—
Actions ordinaires	3 579	2 742	6 321	—	(36 816)	(36 816)
Prêts	—	(14 071)	(14 071)	—	(28 462)	(28 462)
Obligations	(9 541)	6 115	(3 426)	—	(10 033)	(10 033)
Dérivés et garanties	—	19 017	19 017	—	19 032	19 032
	<b>(5 962)</b>	<b>4 421</b>	<b>(1 541)</b>	<b>—</b>	<b>(56 279)</b>	<b>(56 279)</b>

Les pertes nettes réalisées sur placements de 5 962 \$ enregistrées au troisième trimestre de 2021 se composent des pertes réalisées sur les obligations de Nova Pioneer (9 541 \$), neutralisées en partie par les profits réalisés sur d'autres actions ordinaires (3 579 \$).

La variation nette des profits latents sur placements de 4 421 \$ enregistrée au troisième trimestre de 2021 s'explique d'abord et avant tout par les profits latents sur la garantie de la facilité d'Atlas Mara (18 746 \$), d'autres actions ordinaires (3 765 \$) et les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP (3 266 \$) de même que par la reprise de pertes latentes de périodes

antérieures sur les obligations de Nova Pioneer (9 541 \$), facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur la facilité d'Atlas Mara (14 050 \$), les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP (13 364 \$), les obligations d'Atlas Mara (3 426 \$) et la participation indirecte dans AGH (1 039 \$), de même que par la reprise de profits latents de périodes antérieures sur d'autres actions ordinaires (1 878 \$). La variation nette des pertes latentes sur placements de 56 279 \$ enregistrée au troisième trimestre de 2020 se composait principalement de pertes latentes sur les placements de la Société dans le prêt PGR2 (17 326 \$), les actions ordinaires d'Atlas Mara (11 082 \$), la facilité d'Atlas Mara (10 614 \$), la participation indirecte dans AGH (8 858 \$), les actions ordinaires de Philafrica (6 445 \$), les actions ordinaires de CIG (5 675 \$), les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (5 111 \$), les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (5 027 \$) et la participation indirecte dans Access Bank SA (4 967 \$), neutralisées en partie par les profits latents sur le dérivé à terme d'Atlas Mara (9 730 \$) et la garantie de la facilité d'Atlas Mara (9 648 \$).

Le tableau qui suit fait état de la composition des profits (pertes) de change nets pour les troisièmes trimestres de 2021 et de 2020 :

	Troisièmes trimestres					
	2021			2020		
	Profits nets réalisés	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets	Profits nets réalisés	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets
<b>Profits (pertes) de change nets :</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(812)	—	(812)	407	—	407
Actions ordinaires	808	(6 663)	(5 855)	—	5 859	5 859
Prêts	—	(1 449)	(1 449)	—	1 758	1 758
Autres	—	(50)	(50)	—	(8)	(8)
	<b>(4)</b>	<b>(8 162)</b>	<b>(8 166)</b>	<b>407</b>	<b>7 609</b>	<b>8 016</b>

Les pertes de change nettes de 8 166 \$ inscrites au troisième trimestre de 2021 s'expliquent en grande partie par l'affaiblissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (2 999 \$) et de ses placements dans les actions ordinaires de Philafrica (1 159 \$), le prêt de CIG (1 055 \$) et la participation indirecte dans Access Bank SA (1 018 \$). Les profits de change nets de 8 016 \$ inscrits au troisième trimestre de 2020 s'expliquaient en grande partie par le raffermissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (2 269 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de CIG (1 680 \$), le prêt PGR2 (817 \$), les actions ordinaires de Philafrica (780 \$), le prêt de CIG (701 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (685 \$) et d'autres actions ordinaires (445 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (407 \$).

La perte totale au titre des produits de 5 485 \$ enregistrée pour les neuf premiers mois de 2021 représente une baisse par rapport à la perte totale au titre des produits de 158 692 \$ pour les neuf premiers mois de 2020, ce qui découle principalement de la variation nette des profits latents sur placements et du fléchissement des pertes de change nettes, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits d'intérêts et des pertes réalisées nettes.

Le tableau qui suit fait état de la composition des profits (pertes) nets sur placements pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre de 2021 et de 2020 :

	Périodes de neuf mois					
	2021			2020		
	Profits nets réalisés	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets	Pertes nettes réalisées	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets
<b>Profits (pertes) nets sur placements :</b>						
Placements à court terme – titres du Trésor américain	—	—	—	—	(48)	(48)
Parts de société en commandite	—	(10 055)	(10 055)	—	—	—
Actions ordinaires	3 579	3 448	7 027	—	(115 025)	(115 025)
Prêts	—	(11 860)	(11 860)	—	(28 802)	(28 802)
Obligations	(9 541)	5 317	(4 224)	—	(10 060)	(10 060)
Dérivés	—	15 736	15 736	—	18 201	18 201
	<b>(5 962)</b>	<b>2 586</b>	<b>(3 376)</b>	<b>—</b>	<b>(135 734)</b>	<b>(135 734)</b>

Les pertes réalisées nettes sur placements de 5 962 \$ enregistrées pour les neuf premiers mois de 2021 se composent des pertes réalisées sur les obligations de Nova Pioneer (9 541 \$), neutralisées en partie par les profits réalisés sur d'autres actions ordinaires (3 579 \$).

La variation nette des profits latents sur placements de 2 586 \$ enregistrée pour les neuf premiers mois de 2021 s'explique en grande partie par les profits latents sur les placements de la Société dans la garantie de la facilité d'Atlas Mara (19 901 \$), d'autres actions ordinaires (11 207 \$), les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP (6 736 \$), les parts de société en commandite du fonds Helios IV (4 269 \$) et le prêt de CIG (1 163 \$), ainsi que par la reprise de pertes latentes de périodes antérieures sur les obligations de Nova Pioneer (7 831 \$), facteurs neutralisés en partie par les pertes latentes sur les placements de la Société dans les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP (21 060 \$), la facilité d'Atlas Mara (12 995 \$), la participation indirecte dans AGH (7 280 \$), le dérivé de rachat de HFP (4 165 \$) et les obligations d'Atlas Mara (2 514 \$). La variation nette des pertes latentes sur placements de 135 734 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 s'expliquait d'abord et avant tout par les pertes latentes sur le placement de la Société dans les actions ordinaires d'Atlas Mara (54 761 \$), sa participation indirecte dans AGH (33 670 \$) et ses placements dans le prêt PGR2 (16 957 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (11 606 \$), la facilité d'Atlas Mara (10 228 \$), les actions ordinaires de CIG (10 075 \$), les actions ordinaires de Philafrica (6 023 \$), les obligations convertibles à 11,0 % d'Atlas Mara (4 725 \$), les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara (4 484 \$), le prêt de CIG (1 649 \$) et les obligations de Nova Pioneer (1 095 \$), facteurs annulés en partie par les profits latents sur le dérivé à terme d'Atlas Mara (9 730 \$), la garantie de la facilité d'Atlas Mara (9 648 \$) et d'autres actions ordinaires (1 110 \$).

Le tableau qui suit fait état de la composition des profits (pertes) de change nets pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020 :

	Périodes de neuf mois					
	2021			2020		
	Profits nets réalisés	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets	Perte nettes réalisées	Variation nette des profits (pertes) latents	Profits (pertes) nets
<b>Profits (pertes) de change nets :</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(483)	—	(483)	(4 301)	—	(4 301)
Actions ordinaires	808	(3 451)	(2 643)	—	(27 816)	(27 816)
Prêts	—	(655)	(655)	—	(6 767)	(6 767)
Autres	—	(155)	(155)	—	172	172
	<b>325</b>	<b>(4 261)</b>	<b>(3 936)</b>	<b>(4 301)</b>	<b>(34 411)</b>	<b>(38 712)</b>

Les pertes de change nettes de 3 936 \$ inscrites pour les neuf premiers mois de 2021 s'expliquent en grande partie par l'affaiblissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (1 335 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de Philafrica (524 \$), le prêt de CIG (477 \$), la participation indirecte dans Access Bank SA (460 \$) et d'autres actions ordinaires (324 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (483 \$). Les pertes de change nettes de 38 712 \$ inscrites pour les neuf premiers mois de 2020 s'expliquaient en grande partie par l'affaiblissement du rand sud-africain par rapport au dollar américain au cours de la période, essentiellement du fait de la participation indirecte de la Société dans AGH (14 752 \$), de ses placements dans les actions ordinaires de CIG (7 898 \$), les actions ordinaires de Philafrica (3 757 \$), le prêt PGR2 (3 598 \$), le prêt de CIG (3 427 \$) et la participation indirecte dans Access Bank SA (2 464 \$), de même que de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie (4 301 \$), facteurs annulés en partie par les profits de change nets sur d'autres actions ordinaires (1 055 \$).

Le total des charges de 2 353 \$ comptabilisé au troisième trimestre de 2021 a diminué par rapport à 15 656 \$ au troisième trimestre de 2020, surtout en raison de l'absence de coûts de transaction liés à Helios, du recouvrement d'honoraires en fonction du rendement et de la baisse des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs neutralisés en partie par l'accroissement des frais généraux et frais d'administration (en grande partie au titre des honoraires de services juridiques et autres honoraires découlant des nouveaux placements de portefeuille, de l'accord de services de gestion intervenu avec Fairfax et de la rémunération des cochefs de la direction), par la hausse des charges d'intérêts et par la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables. Le total des charges de 18 838 \$ comptabilisé pour les neuf premiers mois de 2021 a diminué par rapport à 20 785 \$ pour les neuf premiers de 2020, surtout en raison de l'absence de coûts de transaction liés à Helios et de la baisse des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des frais généraux et frais d'administration (en grande partie au titre des honoraires de services juridiques et autres honoraires découlant des nouveaux placements de portefeuille, de l'accord de services de gestion intervenu avec Fairfax et de la rémunération des cochefs de la direction), par la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables ainsi que par l'augmentation des charges d'intérêts et des honoraires en fonction du rendement.

Les honoraires de placement et de services-conseils sont calculés et payés trimestriellement et correspondent à 0,5 % de la valeur du capital non affecté et à 1,5 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société moins la valeur du capital non affecté et la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie A et de catégorie B de TopCo LP. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a établi qu'une part importante de ses actifs étaient investis dans des placements de portefeuille, qui sont considérés comme du capital affecté. Les honoraires de placement et de services-conseils inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global se sont chiffrés à 832 \$ et à 2 437 \$, respectivement, pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021 (1 018 \$ et 3 271 \$, respectivement, en 2020).

Au 30 septembre 2021, la Société a déterminé que des honoraires en fonction du rendement de 927 \$ étaient payables à TopCo LP (néant à recevoir par Fairfax au 31 décembre 2020), puisque la valeur comptable ajustée par action s'établissait à 3,13 \$ (avant prise en compte de l'incidence des honoraires en fonction du rendement) au 30 septembre 2021, ce qui était supérieur au cours minimal par action à cette date, soit 3,08 \$. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a respectivement comptabilisé un recouvrement d'honoraires en fonction du rendement de 1 978 \$ et des honoraires en fonction du rendement de 927 \$ (néant pour les deux périodes de 2020) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts respectives de 900 \$ et de 1 799 \$ (201 \$ et 599 \$, respectivement, constituées de l'amortissement des frais d'émission, en 2020) à l'égard des débentures à 3,0 % de HFP.

La charge d'impôt de 2 441 \$ enregistrée au troisième trimestre de 2021 diffère du produit d'impôt qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement de l'écart de taux d'imposition des produits et pertes enregistrés hors du Canada ainsi que des fluctuations du change, facteurs neutralisés en partie par les variations des actifs d'impôt différé. Le produit d'impôt sur le résultat de 795 \$ pour le troisième trimestre de 2020 différerait du produit d'impôt sur le résultat qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt sur le résultat de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement de l'écart de taux d'imposition des revenus et des pertes enregistrés hors du Canada, d'autres différences permanentes et de la variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence des fluctuations du change.

La charge d'impôt de 353 \$ enregistrée pour les neuf premiers mois de 2021 diffère du produit d'impôt qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement des variations des actifs d'impôt différé non comptabilisés, de l'écart de taux d'imposition des pertes enregistrées hors du Canada ainsi que des fluctuations du change, facteurs annulés en partie par la provision au titre des ajustements des déclarations fiscales. La charge d'impôt sur le résultat de 4 886 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 différerait du produit d'impôt sur le résultat qui aurait été obtenu si l'on avait appliqué, à la perte avant impôt sur le résultat de la Société, le taux d'imposition de 26,5 % prescrit par les lois canadiennes, en raison principalement de l'écart de taux d'imposition des revenus et des pertes enregistrés hors du Canada, de la variation de l'avantage fiscal non comptabilisé au titre des pertes et des différences temporaires, d'autres différences permanentes et de l'incidence des fluctuations du change.

La Société a présenté une perte nette de 13 582 \$ (perte nette de 0,12 \$ par action, de base et diluée) pour le troisième trimestre de 2021, contre une perte nette de 58 373 \$ (perte nette de 0,99 \$ par action, de base et diluée) pour le troisième trimestre de 2020. La diminution de la perte nette traduit d'abord et avant tout la variation nette des profits latents sur placements, l'absence de coûts de transaction liés à Helios et le recouvrement d'honoraires en fonction du rendement, facteurs neutralisés en partie par les pertes de change nettes, les pertes réalisées sur placements, le recul des produits d'intérêts, l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et la hausse des frais généraux et frais d'administration. La Société a présenté une perte nette de 24 676 \$ (perte nette de 0,23 \$ par action, de base et diluée) pour les neuf premiers mois de 2021, contre une perte nette de 184 363 \$ (perte nette de 3,12 \$ par action, de base et diluée) pour les neuf premiers mois de 2020. La diminution de la perte nette traduit d'abord et avant tout la variation nette des profits latents sur placements, la baisse des pertes de change nettes, l'absence de coûts de transaction liés à Helios, la diminution de la charge d'impôt sur le résultat et la baisse des honoraires de placement et de services-conseils, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits d'intérêts, la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, les pertes réalisées sur placements, l'accroissement des frais généraux et frais d'administration et la hausse des charges d'intérêts.

## État consolidé résumé de la situation financière

### **Total de l'actif**

Le total de l'actif s'établissait à 702 716 \$ au 30 septembre 2021 (610 776 \$ au 31 décembre 2020) et se composait principalement des éléments ci-après :

Le *total de la trésorerie et des placements* a augmenté, passant à 679 347 \$ au 30 septembre 2021 contre 599 034 \$ au 31 décembre 2020. Les paragraphes qui suivent font état des principales variations de la trésorerie et des placements de la Société.

La *trésorerie et les équivalents de trésorerie* ont été portés à 80 719 \$ au 30 septembre 2021, par rapport à 66 052 \$ au 31 décembre 2020, en grande partie du fait de l'émission des débentures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP, d'une valeur de 100 000 \$, à Fairfax, et du transfert de montants détenus dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA depuis les dépôts de trésorerie soumise à restrictions vers la trésorerie et les équivalents de trésorerie, facteurs contrebalancés en partie par les fonds injectés dans les nouveaux placements de portefeuille de la Société, les montants versés à TLG en guise de règlement de la garantie de la facilité de TLG, le paiement des coûts de transaction liés à Helios courus à l'exercice précédent et l'impôt sur le résultat payé.

Les *dépôts de trésorerie soumise à restrictions* avaient été ramenés à zéro au 30 septembre 2021, alors qu'ils s'établissaient à 7 525 \$ au 31 décembre 2020, reflétant le transfert de montants détenus dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA depuis les dépôts de trésorerie soumise à restrictions vers la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 pour un complément d'information.

Les *dépôts à terme* s'établissaient à 12 392 \$ au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, ce qui reflète le dépôt fixe d'Atlas Mara Zambia. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 pour un complément d'information.

En ce qui concerne les *prêts, obligations, actions ordinaires, dérivés et garanties, et parts de société en commandite*, la Société reste activement à la recherche d'occasions d'investissement en Afrique et continuera de rediriger le capital tiré de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme vers des placements de portefeuille chaque fois que l'occasion se présentera. Pour un complément d'information sur les placements de portefeuille récents, voir la rubrique Placements de portefeuille du présent rapport de gestion. Les prêts ainsi que les dérivés et garanties comprennent le prêt de Fairfax de 19 558 \$, la garantie de la facilité d'Atlas Mara de 33 153 \$ et le dérivé de rachat de HFP de 17 699 \$, qui ne sont pas des placements de portefeuille. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 pour un complément d'information.

Les *intérêts à recevoir* de 5 153 \$ au 30 septembre 2021 visent surtout les intérêts à recevoir à l'égard des placements de la Société dans les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara, le prêt de CIG et le dépôt fixe d'Atlas Mara Zambia. Les intérêts à recevoir de 8 961 \$ au 31 décembre 2020 visaient principalement les intérêts à recevoir sur les placements de la Société dans les obligations de Nova Pioneer, les obligations à 7,5 % d'Atlas Mara et le prêt de CIG.

L'*impôt sur le résultat remboursable* a été porté à 4 060 \$ au 30 septembre 2021, par rapport à un montant à payer de 399 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement en raison du moment des paiements d'impôt sur le résultat et du produit d'impôt exigible comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Les *montant à recevoir de parties liées* ont été portés à 9 173 \$ au 30 septembre 2021 (néant au 31 décembre 2020), reflétant le montant de 7 733 \$ avancé à HHL dans le cadre de la distribution en nature d'actions ordinaires de Vivo ainsi que la distribution de 1 440 \$ à recevoir sur les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP en lien avec les frais de gestion excédentaires gagnés au cours de la période. Le 5 octobre 2021, HHL a transféré la contrepartie en trésorerie reçue de HFP, d'un montant de 7 733 \$, à TopCo LP au profit de la Société, en qualité d'unique détenteur des parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP.

Les *autres actifs* ont été portés à 4 983 \$ au 30 septembre 2021, contre 1 946 \$ au 31 décembre 2020, ce qui traduit d'abord et avant tout le montant à recevoir d'Atlas Mara aux termes du règlement, par la Société, de la garantie de la facilité de TLG le 19 janvier 2021, neutralisé en partie par la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables liée à Atlas Mara.

### **Total du passif**

Le total du passif s'établissait à 109 107 \$ au 30 septembre 2021 (11 041 \$ au 31 décembre 2020) et se composait principalement des éléments ci-après :

Les *dettes d'exploitation et charges à payer* ont été ramenées à 970 \$ au 30 septembre 2021 par rapport à 6 982 \$ au 31 décembre 2020, essentiellement en raison du règlement des coûts de transaction liés à Helios engagés par HFP et par Helios.

Le *passif au titre du régime de rachat automatique d'actions* de 2 458 \$ enregistré au 30 septembre 2021 (néant au 31 décembre 2020) est lié à un passif comptabilisé à l'égard du régime de rachat automatique de titres de la Société en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui représente une obligation envers le rachat potentiel d'actions ordinaires.

Le *montant à payer à des parties liées* a été ramené à 2 354 \$ au 30 septembre 2021 par rapport à 3 660 \$ au 31 décembre 2020, ce qui tient surtout aux honoraires en fonction du rendement et à la hausse des honoraires de gestion, facteurs neutralisés en partie par le règlement des montants à payer à Fairfax au titre des coûts de transaction liés à Helios.

Le *passif d'impôt différé* a été porté à 4 838 \$ au 30 septembre 2021, alors qu'un actif de 835 \$ avait été enregistré au 31 décembre 2020, essentiellement en raison des différences temporaires relatives au prix de rachat des débentures à 3,0 % de HFP et des profits latents sur les placements de la Société dans d'autres actions ordinaires, facteurs neutralisés en partie par l'amortissement de l'avantage fiscal des coûts d'émission d'actions.

Les *emprunts* ont été portés à 98 487 \$ au 30 septembre 2021, alors qu'ils étaient de néant au 31 décembre 2020, du fait de l'émission des débentures à 3,0 % de HFP, d'un montant de 100 000 \$.

### **Gestion des risques financiers**

En matière de gestion des risques financiers, le programme de la Société a pour objectif premier de veiller à ce que les résultats tirés de ses activités exposées à des risques cadrent avec les objectifs et le profil de tolérance au risque de la Société, tout en maintenant un juste équilibre entre les risques encourus et les retombées attendues, et en protégeant l'état consolidé de la situation financière de la Société contre des événements qui pourraient lui être préjudiciables. Au 30 septembre 2021, il n'y avait pas eu de variations notables entre les niveaux de risque encourus par la Société et les processus qu'elle met en œuvre pour gérer ces risques par rapport à ceux qui ont été identifiés au 31 décembre 2020 et présentés dans le rapport annuel 2020 de la Société, exception faite de ceux décrits à la note 12 (Gestion des risques financiers) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

### **Gestion du capital et affectation des ressources**

Pour une analyse détaillée, voir la rubrique Gestion du capital de la note 12 (Gestion des risques financiers) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

### **Valeur comptable par action**

Au 30 septembre 2021, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffraient à 593 609 \$ (599 735 \$ au 31 décembre 2020). La valeur comptable par action était de 5,44 \$ au 30 septembre 2021, contre 5,50 \$ au 31 décembre 2020, soit une baisse de 1,1 % pour les neuf premiers mois de 2021, surtout du fait de la perte nette de 24 676 \$ (essentiellement liée aux frais généraux et frais d'administration, à une perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, aux pertes réalisées sur placements, aux pertes de change, aux honoraires de placement et de services-conseils ainsi qu'aux charges d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par la variation nette des profits latents sur placements), de la charge d'impôt de 2 719 \$ sur les débentures à 3,0 % de HFP prises en compte dans les capitaux propres et d'un engagement au titre du régime de rachat automatique d'actions de 2 458 \$, qui a été porté en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, facteurs annulés en partie par la hausse du surplus d'apport (18 107 \$) découlant de l'émission des débentures à 3,0 % et de bons de souscription de HFP à un montant de transaction (100 000 \$) supérieur au total de la juste valeur nette (81 893 \$).

	<u>Au 30 septembre 2021</u>	<u>Au 31 décembre 2020</u>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	593 609	599 735
Nombre d'actions ordinaires en circulation	109 107 606	109 118 253
Valeur comptable par action	5,44 \$	5,50 \$

Le 30 juin 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 162 134 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2021. Le 30 juin 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant 2 666 826 actions à droit de vote subalterne, soit environ 5 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, sur une période de 12 mois allant du 8 juillet 2021 au 7 juillet 2022. Les décisions concernant de futurs rachats seront fonction de la conjoncture du marché, du cours de l'action et d'autres facteurs comme des occasions de réaliser des investissements de croissance. On peut obtenir gratuitement l'avis d'intention de réaliser une offre publique de rachat dans le cours normal des activités auprès du secrétariat général de la Société.

Au cours des neuf premiers mois de 2021, la Société a racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 10 647 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 42 \$ et a comptabilisé un montant de 45 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués. Au cours des neuf premiers mois de 2020, la Société avait racheté pour annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 463 506 actions à droit de vote subalterne à un coût net de 1 850 \$ et avait comptabilisé un montant de 2 960 \$ en tant qu'avantage dans les résultats non distribués.

### Situation de trésorerie

La trésorerie et les placements cotés en bourse au 30 septembre 2021 procurent une liquidité suffisante pour acquitter les obligations importantes restantes connues de la Société pour les 12 prochains mois, qui consistent principalement en des engagements de capital inutilisés envers le fonds Helios IV, des charges d'intérêts sur les débetures à 3,0 % de HFP, de l'engagement au titre du régime de rachat automatique d'actions de la Société, des honoraires de placement et de services-conseils, des frais généraux et frais d'administration, de l'impôt sur le résultat ainsi que du règlement potentiel des débetures à 3,0 % de HFP si Fairfax exerce son option de vente, déduction faite de la juste valeur du dérivé de rachat de HFP. La Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour soutenir ses activités.

La rubrique Obligations contractuelles du présent rapport de gestion présente le détail du règlement des éventuels honoraires en fonction du rendement à la fin de la première période de calcul, le 31 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente les principales composantes des flux de trésorerie pour les neuf premiers mois de 2021 (avec les chiffres comparatifs pour les neuf premiers mois de 2020, à moins d'indication contraire) :

	<u>Périodes de neuf mois</u>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements	(37 753)	(4 342)
Sortie de placements à court terme, montant net	—	104 095
Acquisition de placements	(62 013)	(61 022)
Sortie de placements	7 433	—
Diminution des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements	7 525	938
Augmentation des dépôts à terme en soutien aux placements	—	(12 392)
<b>Activités de financement</b>		
Produit net des débetures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP	100 000	—
Rachat d'actions à droit de vote subalterne pour annulation	(42)	(1 850)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période</b>	<b>15 150</b>	<b>25 427</b>

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements, fournissent une mesure des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités du siège social de la Société. Cette mesure comprend essentiellement les entrées (sorties) de trésorerie au titre des produits d'intérêts et de dividendes, des charges d'intérêts, des honoraires de placement et de services-conseils, de

l'impôt exigible ainsi que des frais généraux et frais d'administration, et elle fait abstraction de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions, des variations des dépôts à terme ainsi que des acquisitions et sorties de placements. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, abstraction faite de l'incidence des variations des dépôts de trésorerie soumise à restrictions et des sorties (acquisitions) nettes de placements, de 37 753 \$ enregistrées pour les neuf premiers mois de 2021 ont augmenté par rapport aux 4 342 \$ comptabilisés pour les neuf premiers mois de 2020, essentiellement du fait des montants versés à TLG en guise de règlement de la garantie de la facilité de TLG et du paiement des coûts de transaction liés à Helios courus à l'exercice précédent, du repli de l'intérêt en trésorerie reçu, de la hausse de l'impôt sur le résultat payé et de l'intérêt payé sur les débetures à 3,0 % de HFP.

Les sorties nettes de placements à court terme ont été nulles pour les neuf premiers mois de 2021. Le montant net des ventes de placements à court terme de 104 095 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 concernait les ventes nettes de titres du Trésor américain aux fins d'affectation aux placements de portefeuille et de réinvestissement en équivalents de trésorerie sous forme de titre du Trésor américain.

Les acquisitions de placements de 62 013 \$ comptabilisées pour les neuf premiers mois de 2021 sont liées aux placements de la Société dans les actions ordinaires de NBA Africa, les parts de société en commandite du fonds Helios IV et la facilité d'AFGRI International. L'acquisition de 61 022 \$ de placements pour les neuf premiers de 2020 concernait les placements de la Société dans la facilité d'Atlas Mara, d'autres actions ordinaires, la facilité de Philafrica, la participation indirecte dans Access Bank SA et les actions ordinaires de CIG.

Les sorties de placements de 7 433 \$ enregistrées pour les neuf premiers mois de 2021 sont liées à la vente d'autres actions ordinaires.

La diminution de 7 525 \$ des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements pour les neuf premiers mois de 2021 reflète le transfert de montants détenus dans des comptes de dépôt auprès d'Access Bank SA depuis les dépôts de trésorerie soumise à restrictions vers la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La diminution des dépôts de trésorerie soumise à restrictions en soutien aux placements de 938 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 rendait compte du virement du dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia depuis les dépôts de trésorerie soumise à restrictions vers les dépôts à terme, neutralisé en partie par le transfert des sommes détenues dans des comptes de dépôt d'Access Bank SA vers les dépôts de trésorerie soumise à restrictions. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 pour un complément d'information.

L'augmentation des dépôts à terme en soutien aux placements de 12 392 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 rendait compte du virement du dépôt à terme d'Atlas Mara Zambia depuis les dépôts de trésorerie soumise à restrictions vers les dépôts à terme. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 pour un complément d'information.

Le produit net de 100 000 \$ des débetures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP enregistré pour les neuf premiers mois de 2021 est essentiellement lié au produit de l'émission des débetures à 3,0 % et des bons de souscription de HFP en faveur de Fairfax. Pour de plus amples renseignements, voir la note 8 (Emprunts) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

Les rachats d'actions à droit de vote subalterne de 42 \$ pour les neuf premiers mois de 2021 sont liés à la trésorerie versée au rachat pour annulation de 10 647 actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui ont été réglées au cours de la période. Les rachats d'actions à droit de vote subalterne de 1 850 \$ pour les neuf premiers mois de 2020 sont liés à la trésorerie versée au rachat pour annulation de 463 506 actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui ont été réglées au cours de la période. Pour un complément d'information, voir la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

### **Obligations contractuelles**

Le 31 mars 2021, Fairfax, par l'intermédiaire de ses entreprises affiliées, a investi 100 000 \$ dans les débetures à 3,0 % et les bons de souscription de HFP. Les débetures à 3,0 % de HFP arrivent à échéance le 31 mars 2024 ou, au gré de Fairfax, à chacune des deux premières dates anniversaires de la clôture. À l'échéance ou lors du rachat par Fairfax, l'encours en capital sera ajusté du montant, le cas échéant, de l'insuffisance de la juste valeur totale des placements de la Société dans AGH (indirectement par le biais de Joseph Holdings), les actions ordinaires de Philafrica, la facilité de Philafrica et le prêt PGR2 (collectivement, les « placements de référence ») par rapport à 102 600 \$.

Aux termes de la convention de conseils en placement (se reporter à la note 13 (Transactions avec des parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021), la Société est tenue contractuellement de verser à TopCo LP des honoraires de placement et de services-conseils et, s'il y a lieu, des honoraires en fonction du rendement. Ces honoraires sont fonction des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et de la valeur comptable par action de la Société.

Les honoraires de placement et de services-conseils inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global se sont chiffrés à 832 \$ et à 2 437 \$, respectivement, pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2021 (1 018 \$ et 3 271 \$, respectivement, en 2020).

Au 30 septembre 2021, la Société a déterminé que des honoraires en fonction du rendement de 927 \$ étaient payables à TopCo LP (néant à recevoir par Fairfax au 31 décembre 2020), puisque la valeur comptable ajustée par action s'établissait à 3,13 \$ (avant prise en compte de l'incidence des honoraires en fonction du rendement) au 30 septembre 2021, ce qui était supérieur au cours minimal par action à cette date, soit 3,08 \$. Au 30 septembre 2021, 239 580 (néant au 31 décembre 2020) actions à droit de vote subalterne pouvaient potentiellement être émises aux termes des honoraires en fonction du rendement payables à TopCo LP. Voir la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 pour un complément d'information sur les honoraires en fonction du rendement.

Le 31 mars 2021, la Société s'est engagée à investir 50 000 \$ dans le fonds Helios IV. Au 30 septembre 2021, l'engagement en capital restant de la Société envers le fonds Helios IV était de 28 103 \$, montant qui peut être appelé à tout moment par le commandité du fonds Helios IV, conformément à la convention de société en commandite du fonds Helios IV.

Le 28 septembre 2021, la Société a conclu un régime de rachat automatique d'actions avec un courtier désigné afin de permettre le rachat d'actions à droit de vote subalterne en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités lorsque la Société ne serait normalement pas active sur le marché. Ces rachats sont déterminés par le courtier, à son seul gré, en fonction des paramètres établis par la Société avant le début de la période d'interdiction applicable. Au 30 septembre 2021, le régime de rachat automatique d'actions a donné lieu à une obligation de racheter des actions jusqu'à un montant maximal de 2 458 \$, montant qui a été comptabilisé en tant que passif au titre du régime de rachat automatique d'actions dans les états consolidés de la situation financière.

## Transactions avec les parties liées

Les transactions de la Société avec les parties liées sont présentées à la note 13 (Transactions avec les parties liées) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

## Autres

### Informations trimestrielles (non audité)

<i>en milliers de dollars américains, sauf les montants par action</i>	Au 30 sept. 2021	Au 30 juin 2021	Au 31 mars 2021	Au 30 déc. 2020	Au 30 sept. 2020 <sup>1)</sup>	Au 30 juin 2020	Au 31 mars 2020	Au 31 déc. 2019
Produits (perte)	<b>(8 788)</b>	2 502	801	(14 341)	(43 512)	503	(115 683)	11 331
Charges	<b>2 353</b>	5 947	10 538	10 151	15 656	2 809	2 320	2 747
Charge (produit) d'impôt	<b>2 441</b>	(3 500)	1 412	(2 209)	(795)	1 880	3 801	(182)
Résultat net	<b>(13 582)</b>	55	(11 149)	(22 283)	(58 373)	(4 186)	(121 804)	8 766
Résultat net par action	<b>(0,12) \$</b>	— \$	(0,10) \$	(0,31) \$	(0,99) \$	(0,07) \$	(2,05) \$	0,15 \$
Résultat net dilué par action	<b>(0,12) \$</b>	— \$	(0,10) \$	(0,31) \$	(0,99) \$	(0,07) \$	(2,05) \$	0,15 \$

1) Le résultat et le résultat net du troisième trimestre de 2020 ont été révisés pour tenir compte de l'incidence du virement de profits latents de 8 855 \$ vers le surplus d'apport, reflétant la différence à la naissance, le 10 juillet 2020, entre la juste valeur et le prix de transaction du dérivé à terme d'Atlas Mara (6 056 \$) et de la garantie de la facilité d'Atlas Mara (2 799 \$). Le résultat net par action (de base et dilué) a été révisé en conséquence. Ces révisions des résultats du troisième trimestre de 2020 n'ont pas eu d'incidence sur la valeur comptable par action. Pour un complément d'information, voir la note 9 (Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

Les produits (la perte) se composent d'abord et avant tout de la variation nette des profits (pertes) latents sur placements, des profits (pertes) de change nets, des profits (pertes) réalisés nets sur placements, des produits d'intérêts et des produits de dividendes. La perte nette du troisième trimestre de 2021 s'explique en grande partie par les pertes de change nettes, qu'il est impossible de prévoir dans le temps, les pertes réalisées sur placements, les frais généraux et frais d'administration, les charges d'intérêts, les honoraires de placement et de services-conseils ainsi que la perte sur créances d'exploitation irrécouvrables, facteurs annulés en partie par la variation nette des profits latents sur placements (surtout les profits latents sur les placements de la Société dans la garantie de la facilité d'Atlas Mara, d'autres actions ordinaires et les parts de société en commandite de catégorie A de TopCo LP

ainsi que la reprise de pertes latentes de périodes antérieures sur les obligations de Nova Pioneer, facteurs contrebalancés en partie par les pertes latentes sur les placements de la Société dans la facilité d'Atlas Mara, les parts de société en commandite de catégorie B de TopCo LP, les obligations d'Atlas Mara et la participation indirecte dans AGH, ainsi que la reprise de profits latents de périodes antérieures sur d'autres actions ordinaires), par le recouvrement d'honoraires en fonction du rendement et par les produits d'intérêts.

Les résultats trimestriels individuels ont été (et pourraient dans l'avenir être) touchés par une augmentation des charges exposées aux variations de la juste valeur des placements de portefeuille de la Société qui feraient augmenter les honoraires en fonction du rendement, le cas échéant, et les honoraires de placement et de services-conseils.

## Énoncés prospectifs

*Le présent rapport intermédiaire renferme des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs peuvent être liés aux perspectives à venir et aux événements ou aux résultats prévus de la Société ou d'un placement de portefeuille, et inclure des énoncés portant sur la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, l'exploitation, les résultats financiers, les impôts et les taxes, les dividendes, les plans et les objectifs de la Société. Plus particulièrement, les énoncés portant sur les résultats, les réalisations, les perspectives, les occasions ou le rendement futurs de la Société, d'un placement de portefeuille ou du marché africain constituent des énoncés prospectifs. Dans certains cas, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi d'expressions telles que « envisage », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « devrait », « budget », « prévu », « estime », « entend », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à » ou « estime », ou à des variantes de ces termes ou expressions, ou qui indiquent que certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » « être prises », « survenir » ou « être atteints », y compris au futur.*

*Les énoncés prospectifs sont fondés sur les opinions et les estimations de la Société à la date du présent rapport intermédiaire; ils font l'objet de risques, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, les réalisations ou le rendement réels diffèrent sensiblement, à terme, de ceux qui y figurent expressément ou implicitement : la pandémie de COVID-19; la concentration géographique des placements; les fluctuations des marchés financiers; le rythme de réalisation des placements; les participations ne donnant pas le contrôle; la dépendance à l'égard de dirigeants clés et les risques associés à la convention de conseils en placement; les risques opérationnels et financiers des placements de portefeuille; la subjectivité éventuelle des jugements retenus dans les méthodes d'évaluation; les poursuites; le recours à des leviers financiers; la fluctuation du change; le risque d'investissement dans des sociétés fermées étrangères sur lesquelles on ne dispose pas d'informations ou d'informations fiables; le risque que la participation substantielle de Fairfax et de Principal Holdco puisse faire baisser le cours des actions à droit de vote subalterne; les marchés émergents; les obligations légales sud-africaines en matière d'émancipation économique des Noirs; le risque économique; les risques météorologiques; les risques fiscaux; l'instrument multilatéral; et le cours des actions à droit de vote subalterne par rapport à la valeur comptable par action. D'autres risques et facteurs d'incertitude sont présentés dans la notice annuelle de la Société datée du 5 mars 2021, qui figure sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Société au [www.heliosfairfax.com](http://www.heliosfairfax.com). Ces facteurs et hypothèses ne sauraient représenter une liste exhaustive des facteurs et hypothèses susceptibles de se répercuter sur la Société, mais il y a lieu de bien en tenir compte.*

*Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement, à terme, de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats s'écartent des résultats prévus, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont prévus. Aussi le lecteur ne devrait-il pas s'y fier indûment. La Société ne s'engage pas à actualiser les énoncés prospectifs figurant aux présentes, sauf dans la mesure prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables.*

